

# **La situation du commerce en 2025**

## **(éd. décembre)**

**Rapport établi pour la Commission des  
comptes commerciaux de la Nation**

---

### **Documents de travail**

N° 2025-26 – Décembre 2025



Philippe GALLOT  
Jacques BONFILS  
Jean FINOT  
Ariel GAMRASNI  
Roxane JOURDAIN  
Nathalie LÉPINE  
Pierre-Marie ROMAIN  
sous la direction de  
Nila CECI-RENAUD



Institut National de la Statistique et des Études Économiques

---

**Document de travail N°2025-26**

**La situation du commerce en 2025  
(Édition décembre)**

**Rapport établi pour la Commission  
des comptes commerciaux de la Nation**

*Division Commerce et services*

*Décembre 2025*

---

*Série des documents de travail  
de la Direction des Statistiques d'Entreprises*

*Ces documents de travail ne reflètent pas la position de l'Insee, et n'engagent que leurs auteurs.  
Working papers do not reflect the position of INSEE, but only their author's view.*

---

Rapport établi pour la réunion de la Commission des comptes commerciaux de la Nation du 18 décembre 2025 par Philippe GALLOT, Jacques BONFILS, Jean FINOT, Ariel GAMRASNI, Nathalie LÉPINE pour la Division Commerce et services de l'Insee, Roxane JOURDAIN à la Direction Générale des Douanes et droits indirects et Pierre-Marie ROMAIN pour la Banque de France, sous la direction de Nila CECI-RENAUD, rapporteure de la Commission

Le présent rapport et l'historique des rapports antérieurs sont accessibles sur le site de l'INSEE [www.insee.fr](http://www.insee.fr) en cliquant sur les rubriques suivantes :

- Statistiques et études :
  - Thèmes :
    - Secteurs d'activité : Commerce
  - Collections :
    - Documents de travail : [La situation du commerce](#)
- Définitions, méthodes et qualité :
  - Sources statistiques et indicateurs > Liste des sources statistiques :
    - Comptes nationaux annuels du commerce (base 2020)

**Pour en savoir plus :**

- Bonfils J., Lépine N., « Les magasins d'équipement du foyer font face à des difficultés structurelles depuis la fin des années 2000 », *Insee Focus*, n° 370, décembre 2025
- Arnold C., « Le revenu des pharmaciens redynamisé pendant les années de crise sanitaire », *Insee Première*, n° 2036, janvier 2025
- Bonfils J., Lépine N., « Les difficultés s'accumulent pour les magasins d'habillement-chaussures depuis les années 2010 », *Insee Première*, n° 2017, septembre 2024
- Loisel T., Sixou J., « Comment les consommateurs modifient-ils leurs achats alimentaires en période d'inflation ? », *Insee Analyses*, n° 113, octobre 2025
- Insee, « En novembre 2025, le climat des affaires se replie un peu dans le commerce de détail et d'automobiles », *Informations rapides*, n° 291, novembre 2025
- Insee, « En novembre 2025, le climat des affaires dans le commerce de gros est stable », *Informations rapides*, n° 288, novembre 2025
- HÉAM J.-C., QUÉVAT B., " Les comptes de la Nation en 2024. Le PIB ralentit mais le pouvoir d'achat des ménages accélère ", *Insee Première*, n° 2053, mai 2025
- Urssaf, Dares, Insee, « Au deuxième trimestre 2025, l'emploi augmente de 0,2 % », *Informations rapides*, n° 219, août 2025
- Insee, « Les TIC et le commerce électronique dans les entreprises en 2024 », *Insee Résultats*, janvier 2025

## La situation du commerce en 2025

### Résumé :

En 2025, le volume des ventes dans le commerce en France se redresserait par rapport à 2024. L'activité serait de nouveau en hausse dans le commerce de détail, comme dans l'ensemble de la zone euro. Elle serait quasiment stable dans le commerce de gros alors qu'elle rebondirait en zone euro. Enfin, le volume des ventes continuerait de diminuer dans le commerce et la réparation d'automobiles, comme en zone euro.

En France, les dépenses de consommation des ménages en biens (y compris automobiles et énergies de réseau) seraient quasiment stables tandis que leurs dépenses de consommation en services continueraient d'augmenter mais de façon moins marquée qu'en 2024. Les prix à la consommation ralentiraient de nouveau.

### Mots-clés :

Commerce, commerce de détail, commerce de gros, commerce et réparation d'automobiles, consommation des ménages.

## The economic situation of trade in 2025

### Abstract :

In 2025, volume of sales in the trade sector in France would recover compared to 2024. Detail trade would pick up again, like in Euro zone as a whole. Wholesale trade would be almost stable while it would rebound in Euro zone. Finally, volume of sales in the automotive trade and repair would continue to dwindle like in Euro zone.

In France, household consumption expenditure on goods (including automotive and network energy) would be virtually stable, while household consumption expenditure on services would continue to increase, but at a slower pace than in 2024. Consumer prices would slow down again.

### Keywords :

Trade, retail trade, wholesale trade, automotive trade and repair, household consumption.

---

Institut national de la statistique et des études économiques  
Directeur de la publication : Fabrice Lenglart  
Direction générale : 88 avenue Verdier 92541 Montrouge CEDEX  
Téléphone : 01 87 69 50 00  
Adresse Internet : <https://insee.fr>  
© Insee 2025

# LE COMMERCE

## RAPPORT SUR LES COMPTES

### SOMMAIRE

CHAPITRE I : TENDANCES 2025.....	13
1 – Les ventes en volume des secteurs commerciaux repartiraient à la hausse en 2025 .....	14
1.1 – Les ventes en volume seraient quasiment stables en 2025 dans le commerce de gros.....	14
1.2 – Les ventes en volume du commerce de détail continueraient de croître en 2025 .....	17
1.3 – Les ventes en volume du commerce et de la réparation d'automobiles poursuivraient leur baisse en 2025.....	19
2 – L'emploi salarié du commerce diminue très légèrement au premier semestre 2025 .....	23
2.1 – Le commerce perd 4 500 emplois salariés hors intérim au premier semestre 2025.....	24
2.2 – L'emploi intérimaire progresse au cours du premier semestre 2025 .....	25
CHAPITRE II : ÉCLAIRAGES SECTORIELS .....	28
1 – Ensemble du commerce et réparation d'automobiles.....	28
1.1 – Un poids des PME plus faible dans le commerce de gros .....	28
1.2 – Des salaires horaires plus élevés dans le commerce de gros.....	29
2 – Commerce de gros.....	31
2.1 – Une part prépondérante des PME dans le chiffre d'affaires du commerce de gros non spécialisé ....	31
2.2 – La clientèle intérieure du commerce de gros : la moitié de l' activité tournée vers des producteurs ou des détaillants .....	31
2.3 – Commerce de gros à l'international en 2023 : 15 % des ventes exportées et 31 % d'achats importés	33
2.4 – Ventes de marchandises du commerce de gros en 2023 (définitif) et 2024 (provisoire révisé) .....	35
3 – Commerce de détail.....	38
3.1 – Un poids très élevé des PME dans le chiffre d'affaires du commerce de détail sur éventaires et marchés, des pharmacies et de l'artisanat commercial .....	38
3.2 – Ventes au détail (H.T.) du commerce de détail pour 2023 (définitif) et 2024 (provisoire révisé).....	39
4 – Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles .....	42
4.1 – Une part très élevée des PME dans le chiffre d'affaires de l'entretien et de la réparation d'automobiles .....	42
4.2 – Chiffres d'affaires du commerce et de la réparation d'automobiles, évolutions en 2023 (définitif) et 2024 (provisoire révisé).....	43
CHAPITRE III : LES OPÉRATIONS INTERNATIONALES.....	45
1 – Les exportations et les importations du secteur du commerce reculent en 2024 .....	45
1.1 – Baisse des échanges du commerce de gros pour la plupart des produits.....	47
1.2 – Repli des échanges du secteur du commerce et de la réparation d'automobiles .....	50
1.3 – Des exportations dynamiques dans le commerce de détail, tandis que les importations de ce sous-secteur diminuent encore.....	51
2 – En 2024, la position créditrice du commerce en matière d' investissements directs étrangers se situe parmi les plus bas niveaux de la dernière décennie .....	52
2.1 – L' essentiel de la position créditrice provient de la forte internationalisation du secteur du commerce de détail et de l' automobile .....	53
2.2 – Cinq groupes concentrent la moitié des investissements directs à l' étranger du secteur du commerce à l' étranger.....	55
2.3 – Les pays de l' Union européenne sont les principaux partenaires du secteur commercial français	57
2.4 – L' origine ultime des investissements directs étrangers se situe aux États-Unis et au Royaume-Uni	58
3 – Les groupes étrangers réalisent un quart du chiffre d'affaires des sociétés commerciales .....	59
3.1 – La part des groupes étrangers est plus importante dans le commerce et la réparation d'automobiles et de motocycles .....	59

3.2 – Les groupes européens contrôlent deux tiers de l'activité des filiales commerciales des groupes étrangers.....	60
DONNÉES DE CADRAGE : LE COMMERCE DANS L'ÉCONOMIE .....	63
ANNEXE : CONCEPTS ET DÉFINITIONS .....	64
ANNEXE – DÉFINITION DE LA NOTION DE CATÉGORIE D'ENTREPRISES COMME MESURE DE LEUR TAILLE.....	66
ANNEXE – CORRESPONDANCE ENTRE LES REGROUPEMENTS UTILISÉS ET LES CODES DE LA NAF .....	67
ANNEXE – MÉTHODE : LES INVESTISSEMENTS DIRECTS À L' ÉTRANGER .....	69

## TABLEAUX, GRAPHIQUES ET ENCADRÉS

---

<b>CHAPITRE I : TENDANCES 2025.....</b>	<b>13</b>
Graphiques 1.1 et 1.2 : Indices de volume des ventes dans le commerce et indices de chiffre d'affaires (évolution).....	14
<b>1 – Les ventes en volume des secteurs commerciaux repartiraient à la hausse en 2025 .....</b>	<b>14</b>
Graphiques 1.3 et 1.4 : Volume des ventes dans le commerce de gros (évolution).....	16
Graphiques 1.5 et 1.6 : Volume des ventes dans le commerce de détail (évolution).....	18
Graphique 1.7 : Volume des ventes dans le commerce et la réparation d'automobiles (évolution) .....	20
Encadré 1.1 : L'activité commerciale augmente de nouveau dans le commerce de détail en France comme en zone euro.....	21
Graphique 1.8 : Indices de chiffre d'affaires en volume dans le commerce de détail à l'exception des automobiles et des motocycles.....	21
Graphique 1.9 : Indices de chiffre d'affaires en volume dans le commerce de gros à l'exception des automobiles et des motocycles.....	22
Graphique 1.10 : Indices de chiffre d'affaires en volume dans le commerce et la réparation d'automobiles et de motocycles.....	22
Graphique 1.11 : Commerce de détail : évolution probable de la demande au cours des 3 prochains mois (données centrées réduites).....	23
<b>2 – L'emploi salarié du commerce diminue très légèrement au premier semestre 2025 .....</b>	<b>23</b>
Graphique 1.12 : Effectif salarié trimestriel hors intérim dans les secteurs du commerce (base 100 au 1 <sup>er</sup> trimestre 2003).....	24
Tableau 1.1 : Effectifs salariés hors intérim en fin de trimestre (en milliers) et part dans les secteurs principalement marchands (en %).....	25
Tableau 1.2 : Effectifs salariés hors intérim, variation en glissement annuel* en fin de trimestre (en % et milliers).....	25
Tableau 1.3 : Nombre d'intérimaires en fin de trimestre (en milliers) et part dans les secteurs principalement marchands (en %) .....	26
Tableau 1.4 : Nombre d'intérimaires, variation en glissement annuel* en fin de trimestre (en % et milliers) .....	26
Graphique 1.13 : Effectif intérimaire trimestriel (base 100 au 1 <sup>er</sup> trimestre 2003).....	27
<b>CHAPITRE II : ÉCLAIRAGES SECTORIELS .....</b>	<b>28</b>
<b>1 – Ensemble du commerce et réparation d'automobiles.....</b>	<b>28</b>
Graphique 2.1 : Répartition du chiffre d'affaires selon la catégorie d'entreprises dans le commerce et l'artisanat commercial en 2023.....	28
Graphique 2.2 : Evolution du poids des PME dans le chiffre d'affaires du commerce et artisanat commercial .....	29
Tableau 2.1 : Salaires bruts horaires moyens dans le commerce en 2024 (en euros).....	30
Tableau 2.2 : Salaires bruts horaires moyen dans le commerce en 2024 selon la profession et catégorie socioprofessionnelle (en euros) .....	30
<b>2 – Commerce de gros.....</b>	<b>31</b>
Graphique 2.3 : Répartition du chiffre d'affaires par catégorie d'entreprises dans le commerce de gros en 2023 .....	31
Graphique 2.4 : Clientèle intérieure du commerce de gros en 2023 .....	32
Tableau 2.3 : Part des exportations et importations et poids des unités légales exportatrices et importatrices dans les secteurs du commerce de gros en 2023 (en %).....	34
Graphique 2.5 : Ventes de marchandises du commerce de gros, évolutions en 2023 et 2024 (en %) .....	35
Graphique 2.6 : Ventes de marchandises du commerce de gros, contributions à l'évolution en volume (en points).....	35
Tableau 2.4 : Ventes de marchandises du commerce de gros H.T.....	36
Encadré 2.1 : Révision des ventes de marchandises des secteurs du commerce de gros .....	37
<b>3 – Commerce de détail.....</b>	<b>38</b>
Graphique 2.7 : Répartition du chiffre d'affaires par catégorie d'entreprises dans le commerce de détail et l'artisanat commercial en 2023 .....	38

---

Graphique 2.8 : Ventes au détail du commerce de détail et artisanat commercial, évolutions en 2023 et 2024 (en %).....	39
Graphique 2.9 : Ventes au détail du commerce de détail et artisanat commercial, contributions à l'évolution en volume (en points).....	39
Tableau 2.5 : Ventes au détail du commerce de détail et de l'artisanat commercial H.T. ....	40
Encadré 2.2 : Révision des ventes au détail des secteurs du commerce de détail .....	41
<b>4 – Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles .....</b>	<b>42</b>
Graphique 2.10 : Répartition du chiffre d'affaires par catégorie d'entreprises dans le commerce et la réparation d'automobiles et de motocycles en 2023.....	42
Graphique 2.11 : Chiffre d'affaires (H.T.) du commerce et réparation d'automobiles, évolutions en 2023 et 2024 (en %) .....	43
Graphique 2.12 : Chiffre d'affaires du commerce et réparation d'automobiles, contributions à l'évolution en volume (en points) .....	43
Tableau 2.6 : Chiffre d'affaires du commerce et réparation de véhicules automobiles et de motocycles (H.T.) .....	44
Encadré 2.3 : Révision du chiffre d'affaires des secteurs du commerce et réparation d'automobiles.....	44
<b>CHAPITRE III : LES OPÉRATIONS INTERNATIONALES .....</b>	<b>45</b>
<b>1 – Les exportations et les importations du secteur du commerce reculent en 2024 .....</b>	<b>45</b>
Tableau 3.1 : Évolution des échanges de biens de la France et du secteur du commerce en valeur (en %). 46	46
Graphique 3.1 : Évolution des échanges du secteur du commerce en valeur (en Md€).....	46
Tableau 3.2 : Évolution des échanges du commerce par sous-secteurs en valeur (en %).....	47
Tableau 3.3 : Évolution des échanges du commerce de gros par produit (en %) .....	48
Tableau 3.4 : Évolution des échanges du commerce de gros par zone géographique (en %) .....	48
Encadré 3.1 : Les opérateurs à l'exportation et à l'importation du secteur du commerce .....	48
Graphique 3.2 : Répartition du nombre d'exportateurs et des montants exportés dans le secteur du commerce par catégorie d'opérateurs (en %).....	49
Graphique 3.3 : Répartition du nombre d'importateurs et des montants importés dans le secteur du commerce par catégorie d'opérateurs (en %).....	50
Tableau 3.5 : Évolution des échanges du commerce et de la réparation d'automobiles par produit (en %) 51	51
Tableau 3.6 : Évolution des échanges du commerce et de la réparation d'automobiles par zone géographique (en %).....	51
Tableau 3.7 : Évolution des échanges du commerce de détail par produit (en %) .....	52
Tableau 3.8 : Évolution des échanges du commerce de détail par zone géographique (en %) .....	52
<b>2 – En 2024, la position crééditrice du commerce en matière d' investissements directs étrangers se situe parmi les plus bas niveaux de la dernière décennie .....</b>	<b>52</b>
Graphique 3.4 : Stocks d'investissements directs dans le secteur du commerce depuis 2014 (en milliards d'euros) .....	53
Tableau 3.9 : Position nette de la France en investissements directs étrangers par secteur d'activité.....	54
Tableau 3.10 : Position nette de la France en investissements directs étrangers par type de commerce....	55
Graphique 3.5 : Décomposition du stock d'investissements à l'étranger des entreprises commerciales résidentes par type de commerce (en milliards d'euros) .....	56
Graphique 3.6 : Décomposition sectorielle du stock d'investissements directs étrangers dans les entreprises commerciales résidentes (en milliards d'euros) .....	56
Tableau 3.11 : Ventilation géographique du stock d'investissements directs des entreprises commerciales françaises à l'étranger (par pays de contrepartie immédiate) .....	57
Tableau 3.12 : Ventilation géographique du stock d'investissements directs étrangers dans les entreprises commerciales résidentes (par pays de contrepartie immédiate) .....	58
Tableau 3.13: Origine ultime du stock d'investissements directs étrangers dans les entreprises commerciales résidentes .....	59
<b>3 – Les groupes étrangers réalisent un quart du chiffre d'affaires des sociétés commerciales .....</b>	<b>59</b>

Graphique 3.7 : Part dans le secteur d'activité (en secteur d'unités légales) du chiffre d'affaires des filiales françaises de groupes étrangers en 2023 (en %).....	60
Graphique 3.8 : Répartition du chiffre d'affaires des filiales commerciales des groupes étrangers par zone géographique d'origine du groupe en 2023 .....	61
Graphique 3.9 : Part du chiffre d'affaires des filiales commerciales des groupes étrangers par nationalité du groupe en 2023 .....	62
<b>DONNÉES DE CADRAGE : LE COMMERCE DANS L'ÉCONOMIE .....</b>	<b>63</b>
<b>ANNEXE : CONCEPTS ET DÉFINITIONS .....</b>	<b>64</b>
<b>ANNEXE – DÉFINITION DE LA NOTION DE CATÉGORIE D'ENTREPRISES COMME MESURE DE LEUR TAILLE .....</b>	<b>66</b>
<b>ANNEXE – CORRESPONDANCE ENTRE LES REGROUPEMENTS UTILISÉS ET LES CODES DE LA NAF .....</b>	<b>67</b>
<b>ANNEXE – MÉTHODE : LES INVESTISSEMENTS DIRECTS À L' ÉTRANGER .....</b>	<b>69</b>

## Introduction

Le compte spécialisé du commerce est présenté deux fois par an à la Commission des Comptes Commerciaux de la Nation (CCCN). Il s'insère dans le dispositif d'ensemble des comptes nationaux français, grâce à des concepts et des définitions similaires et en s'articulant sur ses agrégats.

Le premier chapitre porte sur **l'année 2025**. Il est principalement basé sur les indices de chiffres d'affaires mensuels (déclarations mensuelles CA3 pour le paiement de la TVA).

Dans la suite du rapport, **les résultats définitifs de l'année 2023** sont issus des statistiques structurelles d'entreprises (dispositif Esane), construites à partir des déclarations fiscales des entreprises. Les résultats de 2024 sont obtenus à partir des indices de chiffres d'affaires calculés par l'Insee.

En régime permanent, le calendrier de publication des comptes commerciaux est tributaire de la mise à disposition des différentes sources d'informations, notamment des données statistiques d'entreprises, sur lesquelles les comptes s'appuient. Pour les **comptes relatifs à l'année n**, le calendrier est le suivant :

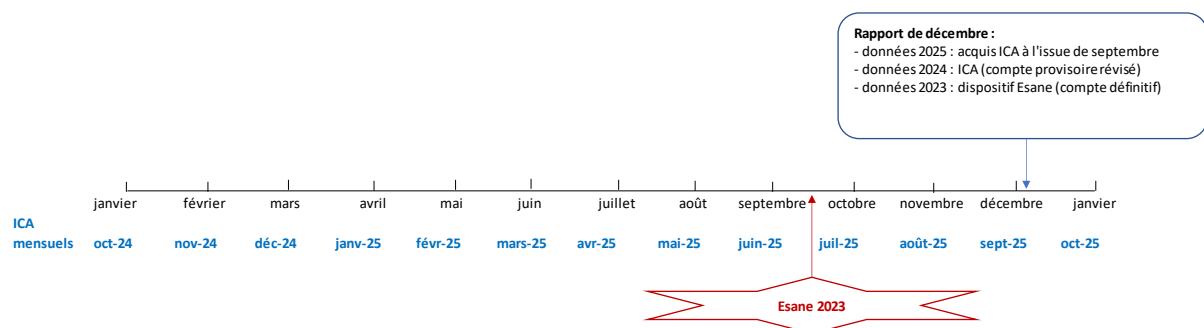
- Les ventes des secteurs commerciaux, présentées à la commission de **juin de l'année n+1**, fournissent les premières informations sur les comptes sectoriels de l'année n. Ces données sont dites **provisoires**, car les ventes de l'année n sont élaborées en faisant évoluer celles de l'année n-1 à partir des indices de chiffres d'affaires mensuels (déclarations mensuelles CA3 pour le paiement de la TVA).
- En **décembre n+1**, ces résultats sont susceptibles d'être révisés, en fonction des informations statistiques collectées entre juin et décembre ; ces données sont dites **provisoires révisées** ; en particulier, les comptes sectoriels de l'année n-1 sont en principe arrêtés en décembre n+1 (cf. infra), de sorte que l'évaluation du niveau n peut être affinée par la prise en compte du niveau n-1 définitif.
- En **juin ou juillet n+2**, les évaluations des ventes de l'année n sont légèrement révisées et deviennent **semi-définitives**.
- En **décembre n+2** sont arrêtés les comptes **définitifs** ; ceux-ci s'appuient sur une exploitation des statistiques structurelles d'entreprises (Esane), permettant d'affiner les résultats fournis en juin.

En outre, ce rapport comprend des parties qui ne seront pas reprises dans l'édition de juin :

- un encadré sur les comparaisons européennes en fin de partie 1 du chapitre I.
- un chapitre II comportant différents éclairages sectoriels fondés sur les comptes définitifs de l'année 2023, sur le dispositif Esane et sur la base Tous salariés (élaborée à partir des déclarations sociales nominatives).
- un chapitre III sur les opérations internationales, élaboré à partir des données de douanes et de la Banque de France ainsi que des données de l'Insee sur les groupes étrangers.

Le rapport est complété par des séries téléchargeables sur le site internet, reprenant certains tableaux de la publication sur une plus longue période.

### L'année 2025 : disponibilité des sources



# CHAPITRE I : TENDANCES 2025

**Avertissement :** L'analyse de l'activité commerciale de 2025 présentée dans ce chapitre s'appuie exclusivement sur la seule source disponible de façon précoce en décembre : les indices de volume des ventes, indicateurs issus des déclarations de TVA, publiés mensuellement par l'Insee. Les valeurs et volumes de ventes de l'année 2025 sont en effet connus jusqu'au mois de septembre. Ainsi tous les taux de croissance de l'activité commerciale pour l'année 2025 sont des acquis de croissance à l'issue du mois de septembre.

En 2025, le volume des ventes dans le commerce se redresserait par rapport à 2024 (+0,8%, acquis de croissance à fin septembre<sup>1</sup>, après -0,4 %). Les dépenses de consommation des ménages en biens seraient quasiment stables (-0,1 % après -0,3 % en 2024) tandis que leurs dépenses de consommation en services continueraient d'augmenter mais de façon moins marquée qu'en 2024 (+1,4 % après +2,2 %). Les prix à la consommation ralentiraient de nouveau.<sup>2</sup>

Dans le **commerce de gros**, le volume des ventes serait quasiment stable en 2025 (+0,2 %, acquis de croissance à fin septembre) après une baisse de 1,0 % en 2024. En particulier, il serait en nette hausse chez les grossistes de produits agricoles et d'équipements de l'information et de la communication. Il s'accroîtrait plus légèrement pour les grossistes de biens domestiques. Il serait quasiment stable pour les grossistes d'autres équipements industriels et dans le commerce de gros de produits alimentaires, boissons et tabac. En revanche, il reculerait pour les intermédiaires, les autres grossistes spécialisés et les grossistes non spécialisés.

En 2025, les ventes du **commerce de détail hors artisanat commercial** s'accroîtraient de nouveau. L'acquis de croissance à la fin du mois de septembre est de +2,6 % en volume, après une hausse de 2,1 % en 2024. Les ventes augmenteraient de façon significative dans le commerce de détail en magasin spécialisé et de façon moins marquée dans le commerce de détail en magasin non spécialisé et le commerce de détail hors magasin. En particulier, elles seraient en nette hausse pour les magasins spécialisés dans les équipements de l'information et de la communication, le commerce de détail de carburants et les autres magasins spécialisés (notamment biens d'occasion, produits pharmaceutiques et parfumerie et produits de beauté). Elles s'accroîtraient également mais moins fortement dans les magasins spécialisés dans le commerce de détail alimentaire. A l'opposé, elles se contracteraient dans le commerce de détail d'autres équipements du foyer (hors TIC) en magasin spécialisé. Elles seraient stables dans les magasins spécialisés dans les biens culturels et de loisirs.

L'activité du **commerce et de la réparation de véhicules automobiles et de motocycles** se contracterait de nouveau en volume : elle diminuerait de 0,9 % en 2025, après une baisse de 2,7 % en 2024. La baisse concernerait tous les sous-secteurs à l'exception du commerce d'équipements automobiles, qui progresserait, et du commerce de véhicules automobiles lourds, qui stagnerait. En particulier, l'activité diminuerait de 2,1 % dans le commerce de véhicules automobiles légers (après -3,1 % en 2024).

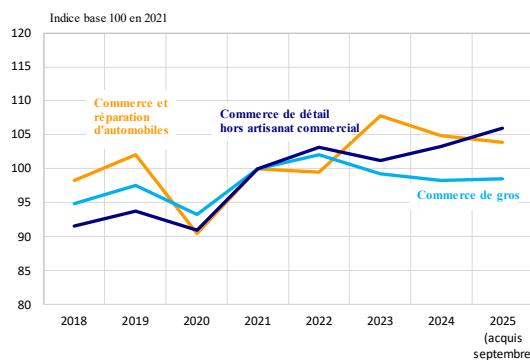
Au premier semestre 2025, l'**emploi salarié total** du commerce (y compris intérim) diminue très légèrement (-0,1 %, -3 700 salariés) tandis qu'il progresse très légèrement dans l'ensemble du tertiaire marchand (+0,1 %). L'emploi salarié total diminue de 0,7 % dans le commerce de gros tandis qu'il augmente de 0,1 % dans le commerce de détail et de 0,2 % dans le commerce et la réparation d'automobiles et de motocycles. Le recul de l'emploi salarié total provient de l'**emploi hors intérim**, qui baisse de 0,1 % (-4 500 emplois salariés en six mois). A l'inverse, l'**emploi intérimaire** augmente de 1,2 % dans le commerce au premier semestre 2025 (+800 intérimaires) tandis qu'il baisse dans le tertiaire marchand (-0,2 % au premier semestre).

<sup>1</sup> L'acquis de croissance d'une variable pour l'année 2025 correspond au taux de croissance de la variable entre l'année 2024 et l'année 2025 que l'on obtiendrait si la valeur mensuelle de la variable demeurait jusqu'à la fin de l'année 2025 au niveau du dernier mois connu (ici le mois de septembre).

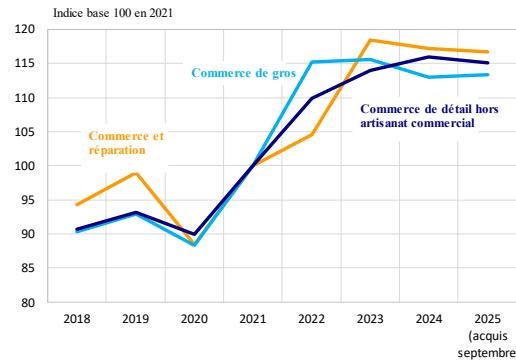
<sup>2</sup> Insee – Note de conjoncture – septembre 2025

**Graphiques 1.1 et 1.2 : Indices de volume des ventes dans le commerce et indices de chiffre d'affaires (évolution)**

Indices de volume



Indices de chiffre d'affaires



Source : Insee, indices de volume des ventes dans le commerce (volume CVS-CJO) et indices de chiffre d'affaires dans le commerce – Acquis à l'issue du mois de septembre

## 1 – Les ventes en volume des secteurs commerciaux repartiraient à la hausse en 2025

### 1.1 – Les ventes en volume seraient quasiment stables en 2025 dans le commerce de gros

Le chiffre d'affaires en volume des grossistes serait quasiment stable en 2025 (+0,2 % d'acquis à l'issue du mois de septembre 2025). Cette faible progression ferait suite à un repli de 1,0 % en 2024. Elle recouvrirait des évolutions contrastées.

Les ventes des grossistes en **produits agricoles bruts et animaux vivants** progresseraient (+4,7 % d'acquis à l'issue du mois de septembre après une baisse de 1,0 % en 2024). Elles resteraient cependant inférieures à leur niveau de 2020, ne regagnant qu'une partie des volumes perdus lors des pics d'inflation de 2021 et 2022. Les ventes en **céréales, tabac non manufacturé, semences et d'aliments pour le bétail** se redresseraient après une baisse en 2024 (+5,2 % après -2,5 %). Ce redressement en 2025 s'appuierait sur une récolte de céréales à pailles nettement supérieure à celle de 2024 (+27 % en quantité)<sup>3</sup>. Les prix des céréales baîsseraient nettement par rapport à 2024 (-8,7 % en glissement annuel en juillet 2025)<sup>4</sup>. Les ventes en **animaux vivants** seraient en augmentation pour la deuxième année consécutive (+4,9 % après +4,9 %). A l'inverse, les ventes chuteraient de nouveau dans le commerce de gros **de cuirs et peaux** (-11,6 %) et **de fleurs et plantes** (-6,3 %).

Les ventes des grossistes en **équipements de l'information et de la communication** renoueraient avec la croissance (+3,8 % après -0,6 % et -2,2 %). L'activité des grossistes en **ordinateurs, équipements informatiques périphériques et logiciels** repartirait fortement (+7,3 %) portée par le redémarrage du marché des PC au niveau mondial, lié notamment à la fin du support pour Windows 10<sup>5</sup>. La France n'échapperait pas à ce mouvement : ainsi sur les trois premiers trimestres de 2025, les exportations d'ordinateurs et d'équipements périphériques progresseraient d'environ 8 % et les importations de +11 % sur un an, signe d'un réassort et d'une activité stimulée<sup>6</sup>. En revanche, l'activité des grossistes en **équipements de télécommunication** continuerait de se contracter (-1,7 %).

Les ventes des grossistes en **biens domestiques** augmenteraient légèrement en 2025 (+0,7 % d'acquis en septembre 2025, après +1,2 % en 2024). Cette faible progression recouvrirait des situations diverses. Les ventes des grossistes **de produits pharmaceutiques** s'accroîtraient fortement (+5,8 %). Ce secteur n'a jamais cessé de croître depuis au moins 2005, en lien avec les effets démographiques (vieillissement de la population,

<sup>3</sup> Agreste (2025), "Grandes cultures. En 2025, de bons rendements dynamisent les récoltes de céréales à paille et de colza", Infos rapides n°99, 08/10/2025. (estimations : céréales à paille +27 %, 48,4 Mt ; blé tendre 33,1 Mt).

<sup>4</sup> Insee (2025), "En juillet 2025, les prix des produits agricoles à la production augmentent de 5,1 % sur un an", Statistiques en bref, 31/07/2025.

<sup>5</sup> 01net, "La fin de Windows 10 met le feu aux ventes de PC", 10 octobre 2025, en ligne, consulté le 21/11/2025.

<sup>6</sup> [https://lekiiosque.finances.gouv.fr/site\\_fr/A129/data\\_brutes.asp?id=IC26B\\_S30CI\\_S20C3](https://lekiiosque.finances.gouv.fr/site_fr/A129/data_brutes.asp?id=IC26B_S30CI_S20C3) (calculs INSEE).

prolongation de l'espérance de vie<sup>7</sup>). Les ventes des grossistes **d'articles d'horlogerie et bijouterie** rebondiraient après une forte diminution en 2024 (+4,0 % après -12,9 %) tandis que les ventes d'**appareils électroménagers** continueraient d'augmenter (+1,5 % après +3,9 %). A l'opposé, les ventes des grossistes en **vêtements et chaussures** diminueraient plus fortement qu'en 2024 (-6,1 % après -3,0 %). Cette nouvelle baisse interviendrait dans un contexte déjà dégradé dans le textile depuis au moins 2020<sup>8</sup>. La situation ne serait pas meilleure dans le commerce de **parfumerie et produits de beauté** qui se contracterait de 6,1 % en 2025. Les ventes de ce secteur se maintiendraient toutefois au-dessus de leur niveau de 2019. Le commerce de gros de **vaisselle, verrerie et produits d'entretien** reculerait également fortement (-3,7 % après -8,2 %). Les ventes en gros de **meubles, tapis et appareils d'éclairage** se tasseraient également (-2,5 %), de même que celles de **textiles** (-0,4 %) mais de façon moins marquée.

Les ventes des grossistes en **autres équipements industriels** seraient quasiment stables (+0,1 % après -4,0 % en 2024). Seules les ventes des grossistes en **autres machines et équipements** augmenteraient (+1,4 %). Les ventes diminueraient de manière significative dans le commerce de gros de **mobilier de bureau** (-10,9 %) et **de machines-outils** (-5,8 %). L'activité des grossistes en **machines pour l'industrie textile et l'habillement, en matériel agricole** et en **machines pour l'extraction, la construction et le génie civil** flétrirait moins fortement (resp. -3,7 %, -3,4 % et -2,1 %).

Le commerce de gros de **produits alimentaires, de boissons et de tabac** diminuerait de 0,1 % en 2025 après une hausse de 0,6 % l'année précédente. Ce sont les ventes des grossistes de **produits à base de tabac** qui se contracteraient le plus fortement. Elles poursuivraient leur baisse tendancielle (-8,1 % en 2025 après -11,7 % en 2024). Ce recul s'expliquerait par les politiques de santé publique, les hausses récurrentes de fiscalité<sup>9</sup> et le report d'une partie des achats vers les pays frontaliers, qui échappent à la fiscalité nationale<sup>10</sup>. Les ventes des grossistes en café, thé, cacao et épices seraient également en déclin (-5,8 %). Elles pâtiraient notamment de la récente flambée des cours du café qui ont augmenté au cours des dix premiers mois de 2025 comparés à la même période de 2024 de 59 % pour l'arabica (près de 60 % de la production mondiale de café en 2024<sup>11</sup>) et de 13 % pour le robusta<sup>12</sup>. Les ventes des grossistes de **produits laitiers, œufs, huiles et matières grasses comestibles** diminueraient également en 2025 (-3,4 %). Selon FranceAgriMer<sup>13</sup>, les achats des ménages en produits laitiers reculent en quantités sur les huit premiers mois de 2025 par rapport à 2024 à l'exception des yaourts. Le lait conditionné baisse de -3,8 %, le beurre de -3,2 %, la crème de -1,9 %, et le fromage frais de 1,1 %. Cette baisse de la demande pèse directement sur les volumes écoulés au niveau du commerce de gros. Dans une moindre mesure, les ventes des grossistes **non spécialisés de denrées, boissons et tabac** ainsi que celles des grossistes en **boissons** diminueraient également (resp. -1,0 % et -0,8 %), dans un contexte de régression de la consommation de vin depuis quelques années<sup>14</sup>. A l'inverse, l'activité augmenterait pour les grossistes en **fruits et légumes** (+4,7 %), en **sucré, chocolat et confiserie** (+3,9 %), en **viandes et produits à base de viande** (+3,5 %) et en **autres produits alimentaires y compris poissons, mollusques et crustacés** (+1,2 %).

Les ventes des **autres grossistes spécialisés** continueraient à décroître (-1,4 % après -3,4 % en 2024 et -6,3 % en 2023). Ce secteur est très disparate : les volumes de ventes chuteraient dans cinq sous-secteurs tandis qu'ils seraient en hausse dans deux autres. L'activité des grossistes en **déchets et débris**, et en **combustibles et produits annexes** continuerait à se contracter modérément (respectivement -4,4 % et -3,8 %). La crise prolongée du bâtiment pèserait particulièrement sur les acteurs liés à la construction. En effet, selon la Fédération Française du Bâtiment<sup>15</sup>, l'activité du secteur reculerait en volume (-3,4 %) en 2025. Cette baisse affecterait les ventes des grossistes en **bois, matériaux de construction et en appareils sanitaires** (-3,5 %). Celles des grossistes en **minerais et métaux** seraient également en recul (-1,6 %) tandis que les ventes en **quincaillerie et fournitures pour plomberie et chauffage** reculerait plus faiblement (-0,2 %). À l'opposé, les ventes des grossistes en **produits chimiques**, et en **autres produits intermédiaires** augmenteraient (respectivement +4,8 %, +0,6 %).

<sup>7</sup> Insee (2022), "Les filles nées en 2022 pourraient vivre en moyenne 93 ans, les garçons 90 ans", Insee Première n°1927, 10/11/2022.

<sup>8</sup> Direction générale du Trésor (2025), « La consommation des ménages en textile-habillement change de tendance », Flash Conjoncture France, 12/09/2025.

<sup>9</sup> Santé publique France (2025), « Tabagisme : usage, envie d'arrêter et tentatives d'arrêt. Baromètre de Santé publique France, résultats de l'édition 2024 », 15 octobre 2025.

<sup>10</sup> DGDDI / MILDECA (2025), Étude TAFE 2025 – Marché du tabac échappant à la fiscalité nationale, infographie, 2025-09, (en 2023, 17,7 % des produits du tabac auraient échappé au réseau des buralistes, et les achats transfrontaliers seraient estimés à 6 863 tonnes).

<sup>11</sup> Organisation internationale du café (2025), Rapport mensuel sur le marché du café – Octobre 2025,

<sup>12</sup> INSEE (2025), « Indices de prix et cours des matières premières », séries 010002042, 010002066 et 010002053 (calculs Insee).

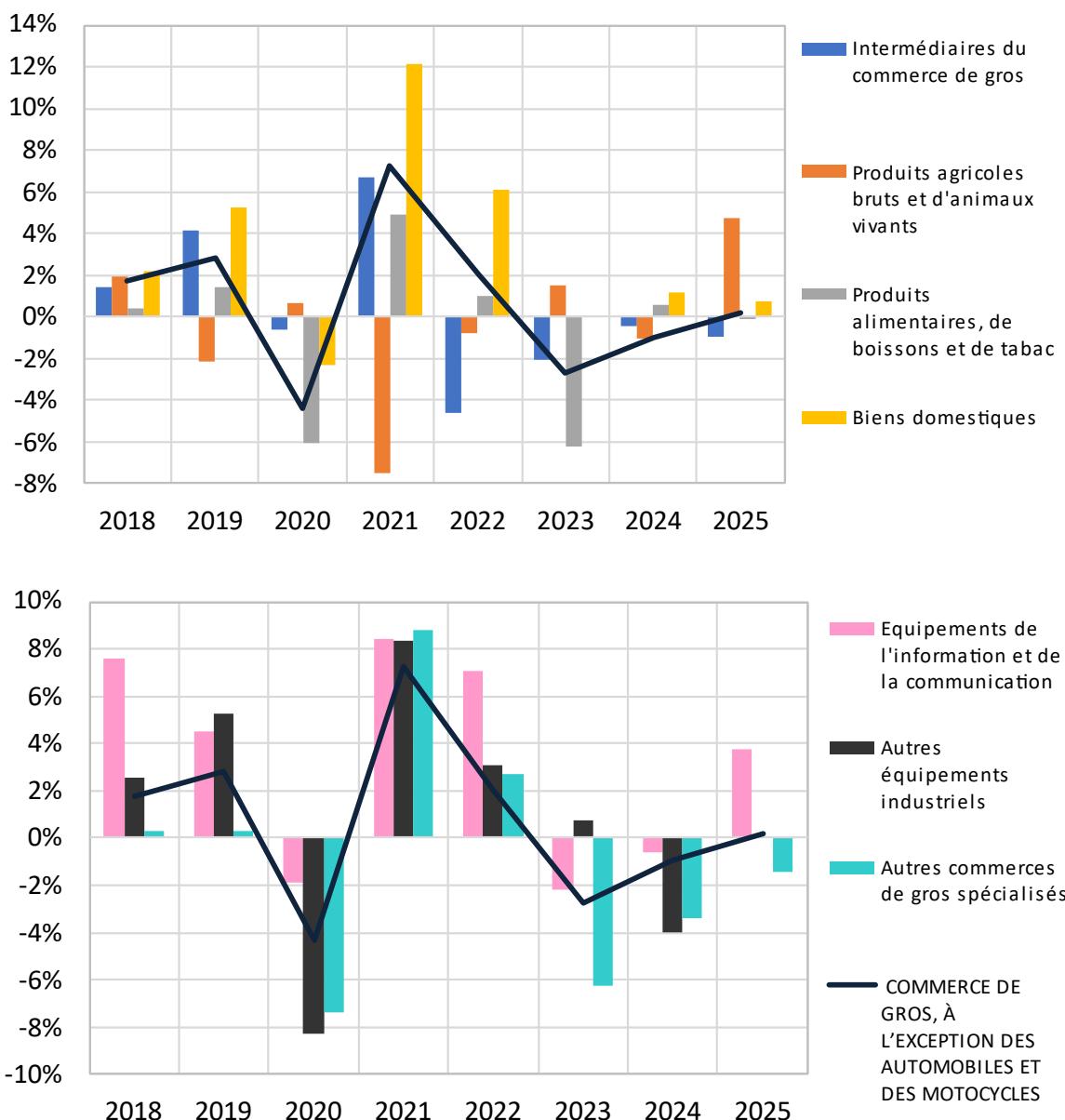
<sup>13</sup> FranceAgriMer (2025), « Filière lait de vache conventionnel – Indicateurs de conjoncture », Conseil spécialisé Ruminants, séance du 22 octobre 2025.

<sup>14</sup> Observatoire français des drogues et des tendances addictives (2025), « La consommation d'alcool et ses conséquences en France en 2024 », novembre 2025.

<sup>15</sup> Fédération Française du Bâtiment (2025), « Pas de croissance économique sans le bâtiment », 10 septembre 2025.

Le volume des ventes des **intermédiaires du commerce** diminuerait de 0,9 % en 2025 (après -0,5 % en 2024). La baisse concerterait seulement deux secteurs sur neuf. Les ventes reculeraient de façon marquée pour les intermédiaires du commerce **en autres produits spécifiques** (-8,8 %), et pour les intermédiaires du commerce en **produits alimentaires, boissons et tabacs** (-5,7 % après -5,4 % en 2024), ces derniers représentant un peu plus de la moitié du total des ventes des intermédiaires. A l'inverse, l'activité progresserait nettement pour les intermédiaires du commerce en **machines, équipements industriels, navires et avions** (+11,3 %) ainsi que pour les intermédiaires en **matières premières agricoles, animaux vivants, matières premières textiles et produits semi-finis** (+10,1 % après -2,0 % en 2024), et de manière plus modérée pour les intermédiaires en **bois et matériaux de construction** (+4,6 %). Les ventes des intermédiaires en **tissus, habillement, fourrures, chaussures et articles en cuir** d'une part, et en **meubles, articles de ménage et quincaillerie**, d'autre part, progresseraient toutes deux de 2,5 %. Elles seraient suivies de près par celles des intermédiaires en **produits divers** (+2,2 %) et en **combustibles métal minéraux et produits chimiques** (+1,1 % après +1,2 % en 2024).

#### **Graphiques 1.3 et 1.4 : Volume des ventes dans le commerce de gros (évolution)**



Source : Insee, Indices mensuels de chiffre d'affaires dans le commerce (volume CVS-CJO). Acquis à l'issue du mois de septembre.

## 1.2 – Les ventes en volume du commerce de détail continueraient de croître en 2025

En 2025, l'inflation des prix à la consommation continuerait de ralentir : +1,0 % en moyenne annuelle en 2025<sup>16</sup>, après +2,0 % en 2024. Les ventes en volume du commerce de détail augmenteraient pour la deuxième année consécutive (+2,6 % d'acquis à l'issue du mois de septembre après +2,1 % en 2024). Elles progresseraient plus fortement dans le commerce en magasin spécialisé (+3,2 %) que dans le commerce en magasin non spécialisé (+1,7 %) ou dans le commerce hors magasin (+1,6 %). Les magasins spécialisés en biens culturels et de loisirs ou en équipement du foyer (hors TIC) feraient toutefois exception avec une croissance nulle ou négative.

En 2025, les ventes augmenteraient de nouveau dans le commerce de détail en **magasin non spécialisé** (+1,7 %, après +1,3 %). Elles augmenteraient sensiblement dans les **magasins à dominante alimentaire** (+1,6 % en 2025) et encore plus fortement dans les **autres commerces de détail en magasin non spécialisé** (comprenant les grands magasins et les bazars) avec une hausse de 2,8 % en 2025 du fait notamment de l'engouement des ménages pour les discounters<sup>17</sup>.

Les ventes augmenteraient également dans l'**alimentaire en magasin spécialisé** (+2,6 % en 2025, après +2,5 %). A l'exception des ventes des commerces de **boissons** (-3,0 % en 2025), les ventes des autres commerces alimentaires spécialisés seraient en hausse : **viande et produits à base de viande** (+4,8 %), **pain, pâtisserie et confiserie** (+4,1 %), **fruits et légumes** (+2,9 %), **poissons, crustacés et mollusques** (+1,4 %), **tabac** (+0,8 %). Selon l'Institut français des praticiens de procédures collectives, face à la chute des ventes de tabac, le secteur des marchands de tabac miserait sur la diversification (ouverture de comptes bancaires, paiement des amendes, dépannage alimentaire...)<sup>18</sup>.

Les ventes du commerce de détail de **carburants en magasin spécialisé** augmenteraient en 2025 (+4,5 % d'acquis en septembre 2025 après +2,8 % en 2024). Les stations-services évoluerait pour développer leur offre commerciale, notamment dans l'alimentation et la boisson<sup>19</sup>.

Les ventes **d'équipement de l'information et de la communication en magasin spécialisé** accéléreraient en 2025 (+8,0 % après +2,3 % en 2024). Les ventes des détaillants **d'ordinateurs, unités périphériques et logiciels** augmenteraient fortement (+12,1 %) et celles des commerces en **matériel de télécommunication** rebondiraient (+3,9 %). Les ventes des magasins de **matériels audio/vidéo** augmenteraient sensiblement (+2,5 %).

Pour la quatrième année consécutive, les ventes reculerait dans le secteur de **l'équipement du foyer en magasin spécialisé hors TIC** (-1,3 % après -4,0 % en 2024). **L'électroménager** ferait exception (+2,2 %). Selon NielsenIQ-GfK, ce secteur serait soutenu par les ventes de petit électroménager dont notamment l'airfryer et l'aspirateur avec fonction lavante. De plus, les magasins d'électroménager comportent généralement un rayon d'équipement de l'information et de la communication et profitent du dynamisme de la consommation de ces produits. Les ventes des autres magasins d'équipement du foyer seraient en baisse : détaillants en **quincaillerie, peintures et verres** (-0,8 %), en **meubles, appareils d'éclairage et autres articles de ménage** (-3,2 %), en **textiles** (-4,5 %) et en **tapis, moquettes, revêtements de murs et sols** (-10,1 %). S'agissant du bricolage, les ventes liées à des réparations ou des rénovations d'urgence auraient été préservées mais le nombre de projets d'aménagement, souvent liés à un achat immobilier, aurait fortement diminué<sup>20</sup>.

En 2025, les ventes du secteur des **biens culturels et de loisirs** stagneraient (+0,0 % en acquis à fin septembre 2025 après -0,2 % en 2024). Ce sont surtout les ventes de **jeux et jouets** qui seraient en hausse (+10,2 %). L'acquis de croissance de ce secteur est cependant souvent révisé par l'enregistrement des ventes de Noël. Les produits sous licence constituaient plus d'un quart du marché<sup>21</sup>. Les ventes augmenteraient nettement pour les **enregistrements musicaux et vidéo** (+4,8 %) et seraient quasiment stables dans les **librairies** (+0,2 %). Selon une étude NielsenIQ-GfK, le marché du livre serait soutenu par la littérature générale et les livres pratiques. A l'inverse, la bande-dessinée et les livres pour la jeunesse reculeraient<sup>22</sup>. Les ventes diminueraient dans les commerces de **journaux et papeterie** (-0,9 %) et dans les **magasins de sport** (-1,7 %). Selon l'Observatoire du

<sup>16</sup> Insee – Note de conjoncture – 11/09/2025

<sup>17</sup> Les Echos – En France, le discount ne connaît pas la crise – 15/7/2025

<sup>18</sup> Les Echos – Les bureaux de tabac se rêvent en nouveaux « drugstores du quotidien » – 4/9/2024

<sup>19</sup> Les Echos – Quand les stations-service deviennent des destinations de shopping – 30/7/2025

<sup>20</sup> Le Monde – Le marché du bricolage continue de baisser – 29/4/2025

<sup>21</sup> Les Echos – Le marché français du jouet sur un petit nuage – 11/9/2025

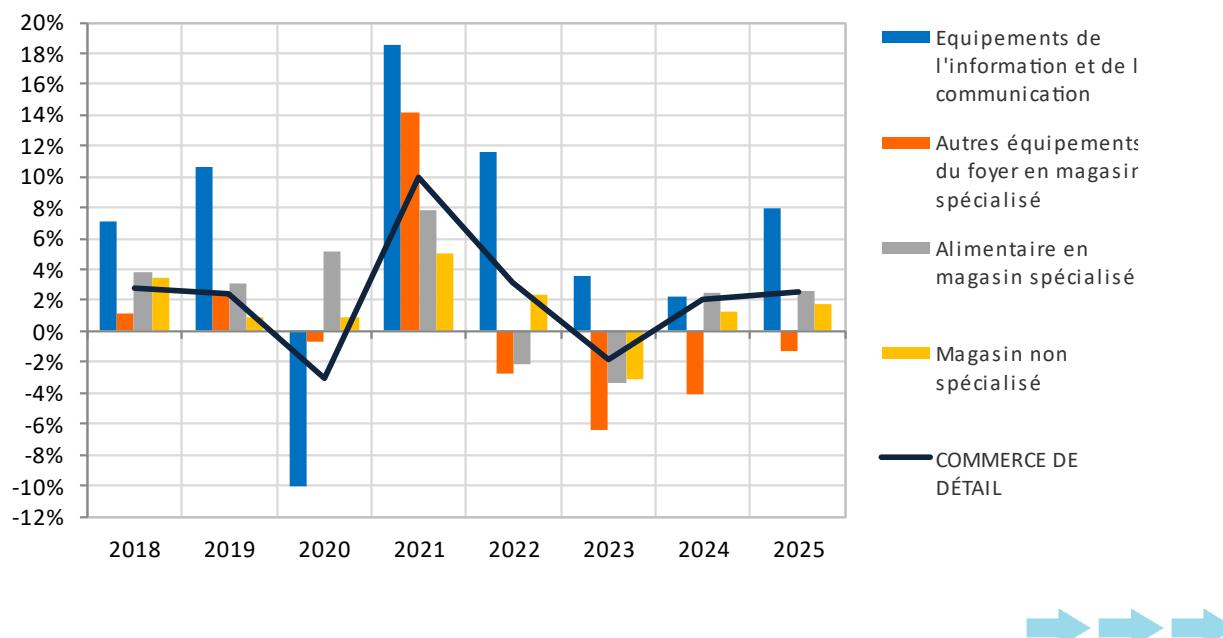
<sup>22</sup> Les Echos – « Les remontées de terrain sont assez inquiétantes » : le marché du livre à la peine – 11/4/2025

sport business, cette baisse de vente des magasins de sport serait liée à l'arrivée de concurrents venus du secteur de l'habillement<sup>23</sup>.

Les ventes des ***autres commerces de détail en magasin spécialisé*** augmenteraient pour la cinquième année consécutive (+4,5 % après +4,7 % en 2024). Les ventes seraient en forte hausse dans les magasins spécialisés de ***biens d'occasion*** (+13,9 %) portés par le dynamisme du marché de la seconde main. Les ventes des commerces de ***produits pharmaceutiques*** et d'***articles médicaux et orthopédiques*** resteraient sur une tendance très dynamique (respectivement +9,1 % et +6,4 %). Les ventes augmenteraient dans la ***parfumerie et les produits de beauté*** (+5,6 %). Les ventes des magasins de ***fleurs, plantes, graines, animaux de compagnie et leurs aliments*** stagneraient quasiment (-0,1 %). Il en serait de même pour les ventes des ***horlogerie et bijouteries*** (-0,1 %). Selon l'Union française de la bijouterie, joaillerie, orfèvrerie, des pierres et des perles, la hausse de 11,0 % sur un an<sup>24</sup> du prix des bijoux à la suite de la montée du cours de l'or ralentirait la demande dans ce secteur<sup>25</sup>. Les ventes diminuerait dans les magasins d'***habillement*** (-1,3 %) et dans les magasins de ***chaussures et articles en cuir*** (-2,3 %).

Les ventes du ***commerce de détail hors magasin*** ralentiraient sensiblement (+1,6 % d'acquis à fin septembre 2025, après +3,6 %). Ce ralentissement concernerait à la fois le commerce de détail sur les ***éventaires et marchés*** (+3,8 % après +4,5 %) et la ***vente à distance*** (+1,5 % après +3,5 % en 2024). Selon la Fevad, le prix du panier moyen diminuerait : d'une part, le marché de la seconde main se développerait, et d'autre part, le consommateur serait à la recherche de prix bas et rabais. Toutefois, le chiffre d'affaires augmenterait suite à l'augmentation du nombre de transactions<sup>26</sup>.

**Graphiques 1.5 et 1.6** : Volume des ventes dans le commerce de détail (évolution)

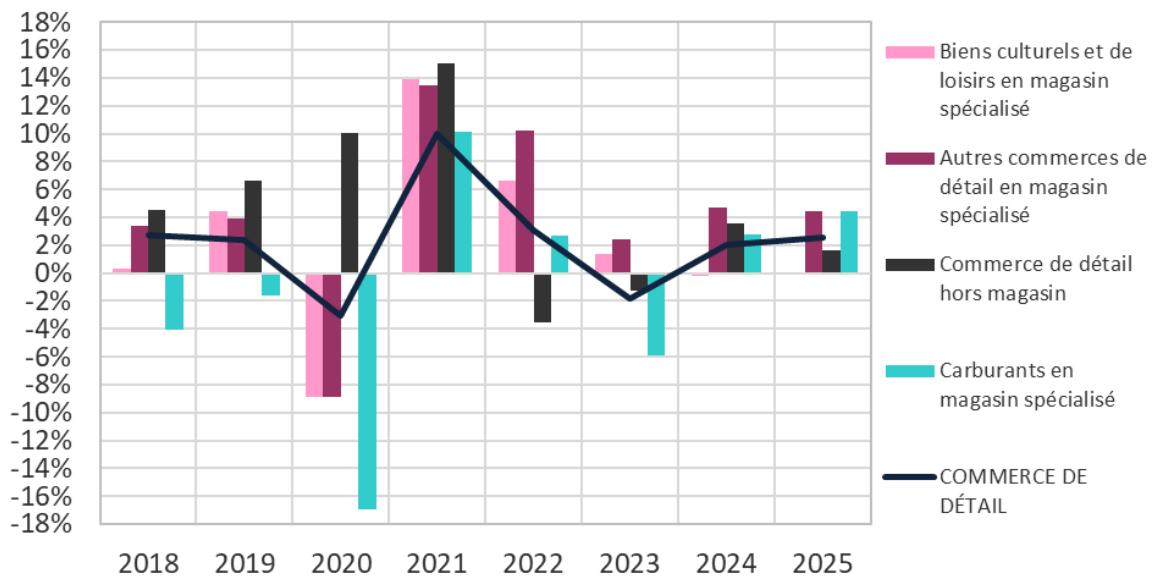


<sup>23</sup> Les Echos – Après dix ans de forte croissance, le marché français du sport cale – 31/3/2025

<sup>24</sup> Insee – Indice des prix à la consommation – 12.3.1.1 Bijouterie – France – 14/11/2025

<sup>25</sup> Les Echos – Flambée de l'or : la joaillerie française sous pression – 4/11/2025

<sup>26</sup> Fevad – Les ventes en ligne en France progressent de 7,9 % au 1er semestre 2025 – 15/9/2025



Source : Insee, Indices mensuels de chiffre d'affaires dans le commerce (volume CVS-CJO). Acquis à l'issue du mois de septembre.

### 1.3 – Les ventes en volume du commerce et de la réparation d'automobiles poursuivraient leur baisse en 2025

L'activité dans le commerce et la réparation de véhicules automobiles et de motocycles subirait une nouvelle baisse en 2025 (-0,9 % après -2,7 % en 2024).

Le **commerce de véhicules automobiles** poursuivrait son repli à -1,9 % en 2025, après une baisse de 3,0 % en 2024. Il redescendrait à un niveau d'activité équivalent à ce qu'il était en 2019, avant la crise Covid.

Le nombre d'immatriculations de véhicules neufs diminuerait en 2025 (1,70 million d'unités après 1,81 million en 2024 de janvier à octobre, soit -6,0 %). Pour les voitures particulières, la catégorie de véhicules majoritaire, la baisse est de 5,6 % sur les dix premiers mois de l'année (1,35 million d'immatriculations en 2025, contre 1,43 en 2024). Pour les véhicules utilitaires, elle est de 6,9 % (306 mille immatriculations en 2025, contre 328 mille en 2024).

Parmi les voitures particulières, les motorisations thermiques subiraient les plus fortes baisses d'immatriculations (sur une période de janvier à octobre) : -38,4 % pour les motorisations gazole et -31,7 % pour les motorisations essence. Du fait de leur volume de véhicules plus élevé, les motorisations essence contribueraient plus que les motorisations gazole à la baisse des immatriculations de voitures particulières (-9,9 points contre -2,8 points). La part de ces deux motorisations dans les immatriculations de voitures particulières neuves continuerait de décroître : 22,7 % pour les motorisations essence en 2025 contre 31,4 % en 2024 ; 4,8 % pour les motorisations diesel contre 7,4 % en 2024. Les motorisations essence, qui étaient encore les plus représentées parmi les immatriculations de voitures particulières neuves en 2023, seraient largement distancées par les motorisations hybrides essence non rechargeable en 2025. Ces dernières représenteraient 43,2 % des immatriculations de voitures particulières neuves en 2025 (32,5 % en 2024). Leur nombre d'immatriculations progresserait de 25,4 % en 2025. Les motorisations hybrides gazole non rechargeable progresseraient aussi, à hauteur de 12,4 % en 2025, mais demeurerait marginales avec une part à 0,9 %. La hausse conjointe de ces deux catégories de motorisations hybrides ne compenserait cependant pas la baisse des motorisations thermiques classiques : leur contribution conjointe à l'évolution du nombre d'immatriculations serait de +8,4 %, contre -12,8 % pour ces dernières. Les motorisations électriques seraient en hausse également, mais dans des proportions plus modestes que les motorisations hybrides non rechargeable : +5,0 % en 2025. Leur part dans les immatriculations progresserait, passant de 16,9 % en 2024 à 18,8 % en 2025. Les motorisations hybrides rechargeables baîsseraient fortement, à -24,9 % en 2025. Leur part de marché diminuerait, passant de 7,7 % à 6,1 %. Ainsi, les parts de marché ont continué à se déformer en faveur des véhicules hybrides et électriques et au détriment des motorisations thermiques, sur un marché globalement en baisse.

Au cours de l'année 2025, les nombreuses évolutions des différents dispositifs de soutien à l'électrification du parc ont pu influencer les achats de véhicules neufs. Les changements vont plutôt dans le sens d'une réduction

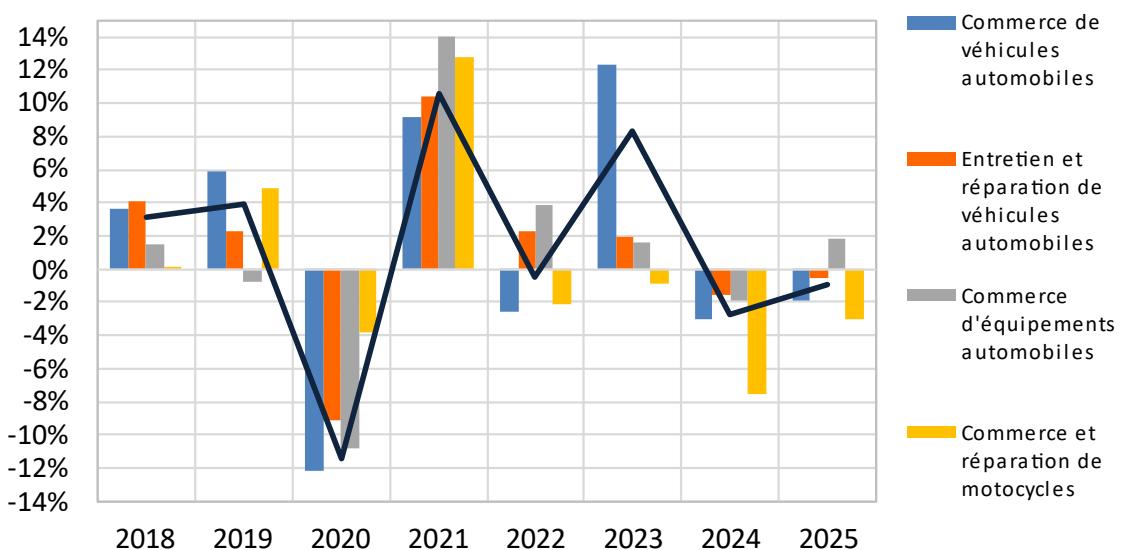
des fonds publics mobilisés. En décembre 2024, le montant du bonus écologique pour l'achat de véhicules électriques ou à hydrogène a été dans certains cas réduit voire annulé. Dans le même temps, le dispositif de « prime à la conversion » a été supprimé. Le dispositif du bonus écologique a ensuite pris fin mi-2025 et a été remplacé par le « coup de pouce véhicules particuliers électriques ». Les fonds ne sont désormais plus issus du budget de l'État mais proviennent des entreprises du secteur de l'énergie, via le dispositif des Certificats d'économie d'énergie (CEE). Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2025, une aide supplémentaire de 1 000 euros financée également par les CEE<sup>27</sup> est instaurée pour les véhicules assemblés en Europe et équipés d'une batterie produite en Europe. Le leasing social, qui constitue une autre mesure d'aide à l'achat de voitures électriques, est quant à lui de retour pour une seconde édition après 2024<sup>28</sup>. Comme pour la première édition, le nombre maximum de commandes concernées est de 50 000 mais le montant unitaire de l'aide est abaissé, passant d'environ 13 000 à 7 000 euros<sup>29</sup>. S'agissant du malus automobile, le seuil de déclenchement relatif au niveau d'émissions de dioxyde de carbone est abaissé à 113 g/km, ce qui fait entrer dans son champ des modèles populaires en France comme la Renault Clio ou la Peugeot 208 (dans leurs motorisations essence ou diesel). La perspective, fin novembre, d'une hausse de l'aide à l'acquisition d'un véhicule propre pour 2026, pourrait entraîner un report des achats vers cette année et affecter négativement les chiffres de ventes pour le dernier mois de 2025<sup>30</sup>.

Le **commerce d'équipements automobiles** progresserait de 1,9 % en 2025, après une baisse de 1,9 % en 2024. Après une baisse de 3,2 % en 2024, le commerce de gros repartirait à la hausse, à hauteur de +1,7 %. Le commerce de détail enchaînerait sur une nouvelle année de croissance à +2,5 %, après +2,1 % en 2024.

L'**entretien et la réparation de véhicules automobiles** se tasserait de nouveau en 2025 (-0,6 % après -1,6 % en 2024).

Le **commerce et la réparation de motocycles** poursuivrait sa chute en 2025 avec -3,0 %, mais à un rythme moins prononcé qu'en 2024, où la baisse était de -7,6 %. Ce secteur a moins souffert que d'autres en 2020, et connu un fort rebond en 2021, mais il souffre depuis lors d'une conjoncture très défavorable et son niveau d'activité est redescendu en deçà de ce qu'il était en 2019.

**Graphique 1.7 : Volume des ventes dans le commerce et la réparation d'automobiles (évolution)**



Source : Insee, Indices mensuels de chiffre d'affaires dans le commerce (volume CVS-CJO). Acquis à l'issue du mois de septembre.

<sup>27</sup> Gouvernement (France). Nouveau soutien de 1 000 euros pour l'achat d'un véhicule électrique. [Consulté en novembre 2025]. <https://www.info.gouv.fr/actualite/nouveau-soutien-de-1000-euros-a-l-achat-d-un-vehicule-electrique>

<sup>28</sup> Arrêté du 20 juin 2025 portant création d'un programme dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie. Voir aussi : Gouvernement (France). Voitures électriques : le leasing social fait son retour le 30 septembre. [Consulté en novembre 2025]. <https://www.economie.gouv.fr/actualites/voitures-electriques-le-leasing-social-fait-son-retour-le-30-septembre>

<sup>29</sup> STEINMANN, Lionel. Voiture électrique : rush en perspective dans les concessions pour le retour du leasing social. *Les Echos*, 29 septembre 2025. [consulté en novembre 2025]. Disponible sur : <https://www.lesechos.fr>

<sup>30</sup> FOUQUET, Claude. Automobile : le gouvernement annonce un nouveau relèvement du bonus électrique. *Les Echos*. 26 novembre 2025. [consulté en novembre 2025]. Disponible sur : <https://www.lesechos.fr>

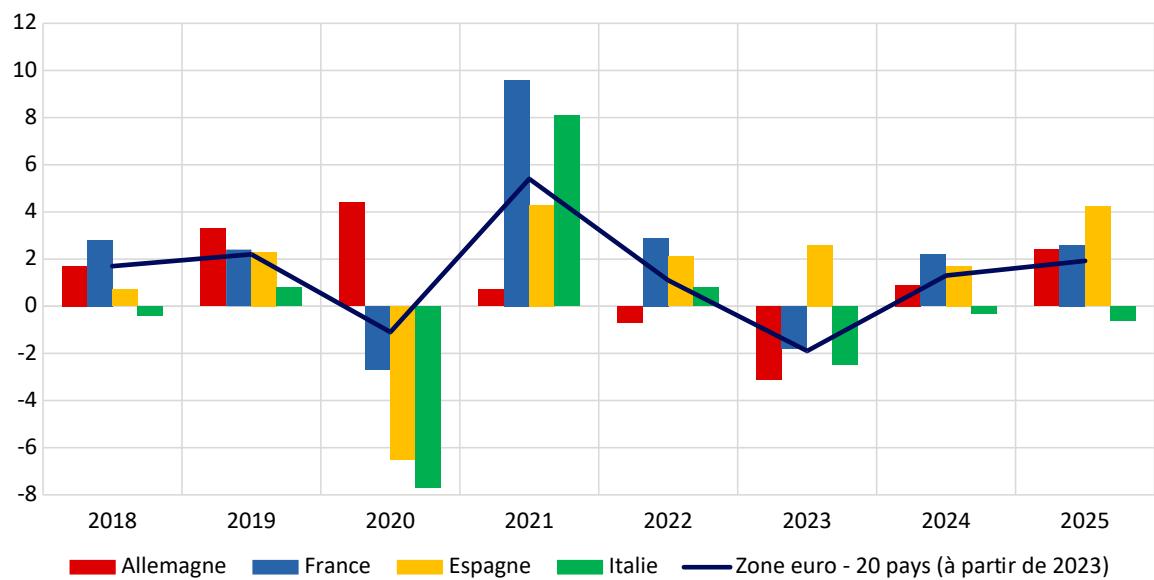
**Encadré 1.1 :** L'activité commerciale augmente de nouveau dans le commerce de détail en France comme en zone euro

En 2025, le chiffre d'affaires en volume dans le **commerce de détail** serait de nouveau en hausse en zone euro (+1,9 % d'acquis à l'issue du mois de septembre, après +1,3 % en 2024). En particulier, il continuerait également d'augmenter en France (+2,6 % après +2,1 %), en Allemagne (+2,4 % après +0,9 %) et en Espagne (+4,2 % après +1,7 %). A l'opposé, il se contracterait de nouveau en Italie (-0,6 % après -0,3 %).

Le **commerce de gros** se redresserait en 2025 en zone euro (+0,6 % d'acquis à l'issue du mois d'août après -0,5 % en 2024). Il rebondirait notamment en Allemagne (+0,9 % d'acquis à l'issue du mois de septembre, après -0,5 %), bien davantage qu'en France (+0,2 % d'acquis à l'issue du mois de septembre, après -1,0 %).

Enfin, le chiffre d'affaires en volume fléchirait de nouveau en 2025 en zone euro dans le **commerce et la réparation d'automobiles** (-0,3 % en acquis à fin août, après -0,4 % en 2024). La baisse serait légèrement plus marquée en France (-0,9 % en acquis à fin septembre) qu'en Allemagne (-0,7 % en acquis à fin août).

**Graphique 1.8 :** Indices de chiffre d'affaires en volume dans le commerce de détail à l'exception des automobiles et des motocycles

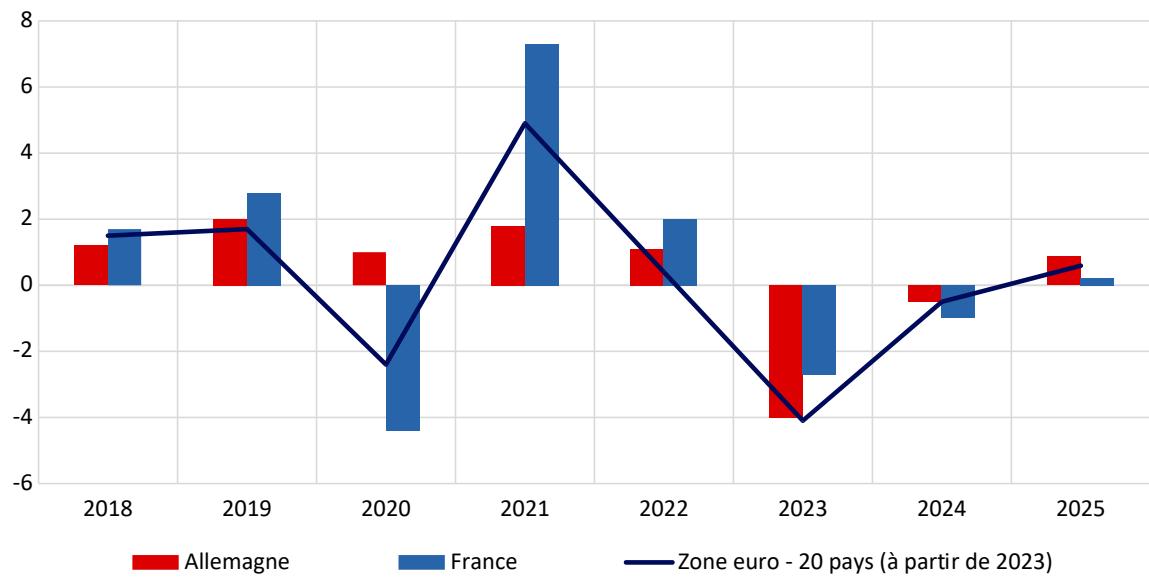


Source : Eurostat, Insee

Note : les données relatives à 2025 correspondent à un acquis à l'issue du mois de septembre.



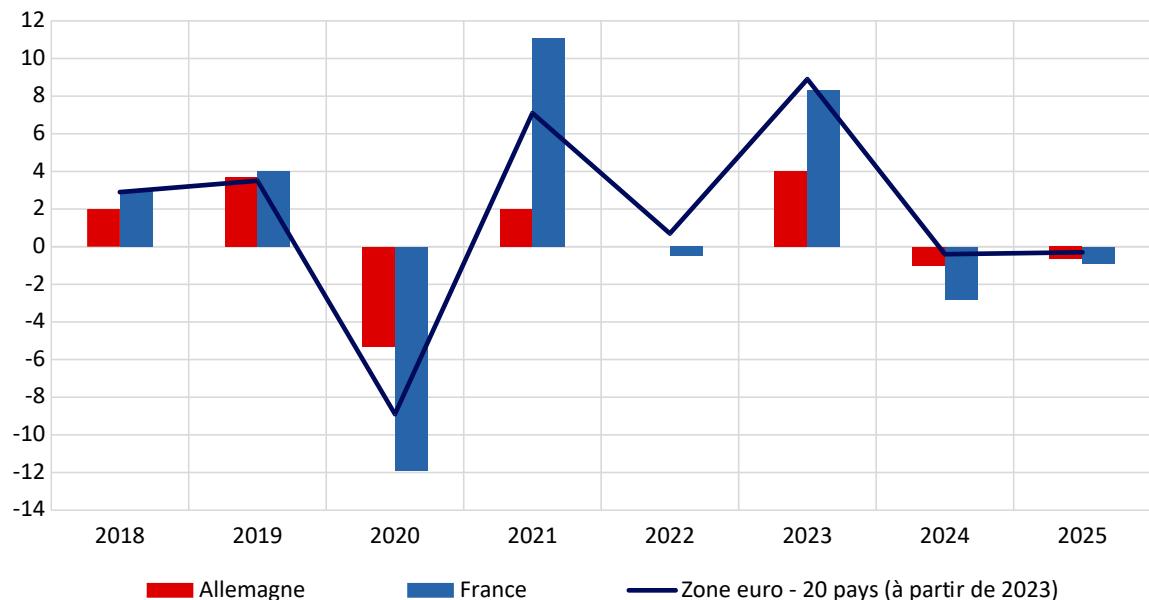
**Graphique 1.9 :** Indices de chiffre d'affaires en volume dans le commerce de gros à l'exception des automobiles et des motocycles



Source : Eurostat, Insee

Note : les données concernant l'Espagne et l'Italie ne sont disponibles en volume qu'à partir de 2022 ; les données relatives à 2025 correspondent à un acquis à l'issue du mois de septembre pour la France et l'Allemagne et à un acquis à l'issue du mois d'août pour la zone euro.

**Graphique 1.10 :** Indices de chiffre d'affaires en volume dans le commerce et la réparation d'automobiles et de motocycles



Source : Eurostat, Insee

Note : les données concernant l'Espagne et l'Italie ne sont pas disponibles en volume qu'à partir de 2022 ; les données relatives à 2025 correspondent à un acquis à l'issue du mois de septembre pour la France et à un acquis à l'issue du mois d'août pour l'Allemagne et la zone euro.

Dans le commerce de détail, les prévisions de demande en zone euro restent légèrement inférieures à leur moyenne de longue période en fin d'année 2025, comme en 2024. La situation de la France paraît plus favorable que celle de l'Allemagne en 2024 mais l'écart se resserre en fin d'année 2025 avec une dégradation des prévisions de demande françaises et une amélioration de celles de l'Allemagne. Toutes deux se situent nettement en dessous de leur niveau de longue période.

**Graphique 1.11** : Commerce de détail : évolution probable de la demande au cours des 3 prochains mois (données centrées réduites)



Source : DG ECFIN (Direction générale des affaires économiques et financières de la Commission européenne)

Note : Données mensuelles désaisonnalisées non corrigées des effets de calendrier, centrées réduites sur la période 2000-2024.

## 2 – L’emploi salarié du commerce diminue très légèrement au premier semestre 2025

À la fin du premier semestre 2025, plus de 3,4 millions de salariés travaillent dans les secteurs commerciaux<sup>31</sup>, qu’ils soient directement employés par des établissements commerciaux (3,372 millions) ou qu’ils leurs soient affectés par le biais d’une entreprise d’intérim (67 000).

Par rapport à la fin de l’année 2024, cet emploi salarié total diminue très légèrement dans le secteur du commerce (-0,1 %, soit -3 700 salariés), tandis qu’il progresse très légèrement dans l’ensemble du tertiaire marchand (+0,1 %). La baisse concerne le seul commerce de gros (-0,7 % soit -7 400 salariés), l’emploi salarié augmentant faiblement à la fois dans le commerce et la réparation d’automobiles et de motocycles (+0,2 % soit +1 000 salariés) et dans le commerce de détail (+0,1 % soit +2 400 salariés).

Au sein de l’emploi salarié total, la baisse du 1<sup>er</sup> semestre 2025 est portée par l’emploi salarié hors intérim (-0,1% soit -4 500 salariés), en partie compensée par la progression de l’intérim (+1,2% soit +800 intérimaires). Le recours à l’intérim augmente davantage dans le commerce et la réparation d’automobiles et de motocycles (+2,4 %) et dans le commerce de détail (+2,1 %) que dans le commerce de gros (+0,4 %).

Contrairement à l’ensemble du tertiaire marchand, dont l’effectif salarié hors intérim progresse nettement depuis 2022, l’ensemble du commerce est essentiellement stable sur la période, avec de fortes différences entre secteurs, le commerce de détail étant orienté à la baisse, le commerce et réparation d’automobiles et de motocycles à la hausse, et le commerce de gros restant globalement stable sur la période avec des évolutions plus heurtées.

### Avertissement sur les sources :

Les estimations trimestrielles d’emploi salarié sont élaborées par l’Insee à partir de l’enquête Acemo<sup>32</sup> et des déclarations des entreprises aux Urssaf. La première diffusion a lieu deux mois et demi après la fin du trimestre.

L’emploi intérimaire trimestriel, évalué depuis 2017 à partir de la DSN (déclaration sociale nominative), est publié par le ministère du Travail (Dares) deux mois et demi après la fin du trimestre.

<sup>31</sup> Ensemble des établissements classés dans le commerce hors artisanat commercial

<sup>32</sup> Enquête sur l’activité et les conditions de la main-d’œuvre (Ministère du Travail, Dares)

Ces données trimestrielles font l'objet d'une correction des variations saisonnières, qui peut conduire à réviser les données de l'ensemble des années antérieures.

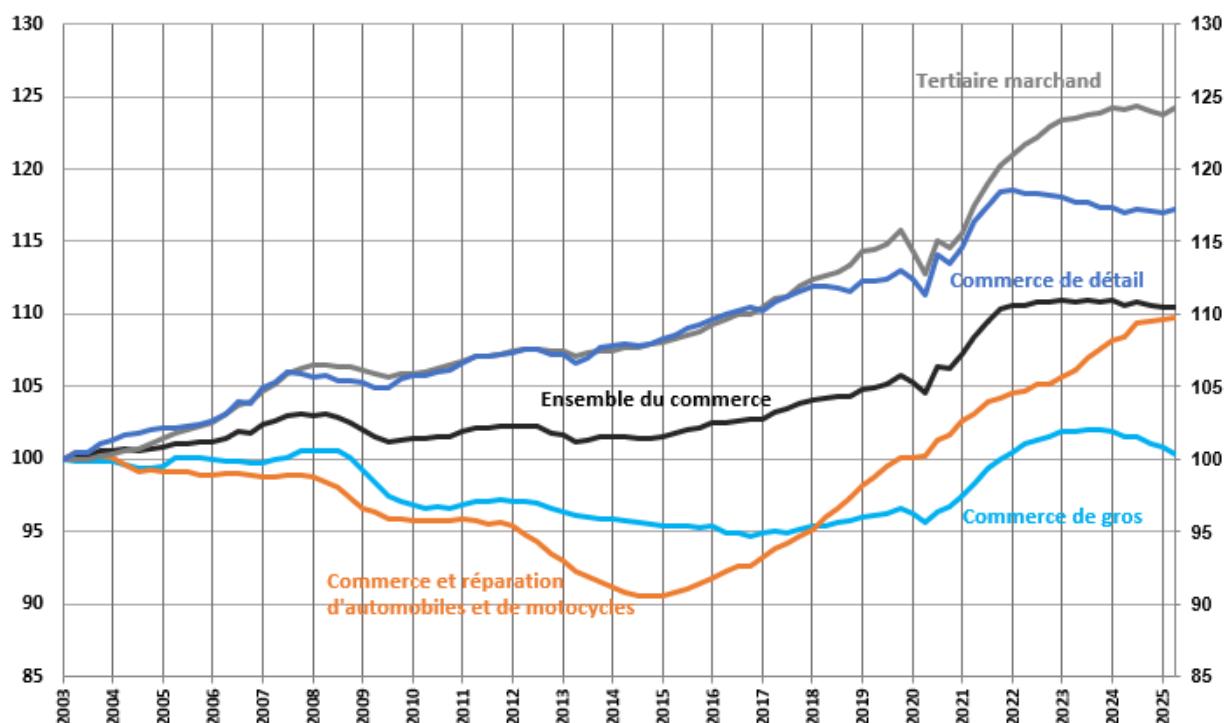
L'estimation de l'emploi non salarié annuel est réalisée par l'Insee<sup>33</sup> à partir de données fournies par l'Acoss<sup>34</sup>. L'estimation de l'emploi non salarié de l'année N est disponible à la fin de l'année N+2.

## 2.1 – Le commerce perd 4 500 emplois salariés hors intérim au premier semestre 2025

Au cours du premier semestre 2025, l'emploi salarié hors intérim du commerce diminue de 0,1 %. Le secteur perd 4 500 emplois salariés en six mois après en avoir perdu 6 600 pendant l'année 2024 (-0,2 %).

À l'opposé, l'emploi salarié du tertiaire marchand dans son ensemble (hors intérim) progresse (+0,1 % en six mois) : il gagne 15 500 emplois. La hausse de l'emploi salarié est significative dans les secteurs de l'hébergement (+1,5 %) et des arts, spectacles et activités récréatives (+1,7 %).

**Graphique 1.12 :** Effectif salarié trimestriel hors intérim dans les secteurs du commerce (base 100 au 1<sup>er</sup> trimestre 2003)



Champ : France (hors Mayotte)

Source : Insee, estimations trimestrielles d'emploi corrigées des variations saisonnières

Note de lecture : À la fin du premier semestre 2025, l'emploi salarié hors intérim du commerce est supérieur de 10,5 % à son niveau de la fin du premier trimestre 2003.

Au cours du premier semestre 2025, l'emploi salarié diminue de 0,7 % dans le commerce de gros. Ce secteur compte ainsi 7 500 salariés de moins en six mois. L'emploi diminue aussi bien au premier trimestre (-0,2 %) qu'au deuxième (-0,5 %).

Au contraire, l'emploi salarié augmente dans le commerce et la réparation d'automobiles et de motocycles (+0,2 % soit un gain de 900 salariés). Il progresse aussi bien au premier trimestre (+0,1 %) qu'au deuxième (+0,1 %).

<sup>33</sup> Base non-salariés, estimations d'emploi

<sup>34</sup> Agence centrale des organismes de sécurité sociale

L'emploi salarié augmente également dans le commerce de détail au cours du premier semestre 2025 (+0,1 %). Le secteur gagne ainsi 1 900 emplois. L'emploi diminue au premier trimestre (-0,1 %) et augmente au deuxième (+0,2 %).

**Tableau 1.1 :** Effectifs salariés hors intérim en fin de trimestre (en milliers) et part dans les secteurs principalement marchands (en %)

SECTEURS D'ACTIVITE	T4 2021	T4 2022	T4 2023	T4 2024	T2 2025	Part au T2 2025 (en %)
Commerce de détail	1 909	1 904	1 891	1 887	1 889	10,8
Commerce de gros	1 036	1 052	1 057	1 047	1 039	6,0
Commerce et réparation d'automobiles	421	425	435	443	444	2,5
<b>Total Commerce</b>	<b>3 366</b>	<b>3 381</b>	<b>3 383</b>	<b>3 376</b>	<b>3 372</b>	<b>19,3</b>
<b>Tertiaire marchand</b>	<b>12 243</b>	<b>12 510</b>	<b>12 606</b>	<b>12 627</b>	<b>12 643</b>	<b>72,5</b>
<b>Secteurs principalement marchands</b>	<b>17 022</b>	<b>17 324</b>	<b>17 442</b>	<b>17 447</b>	<b>17 444</b>	<b>100,0</b>

Champ : France hors Mayotte

Source : Insee, estimations trimestrielles d'emploi corrigées des variations saisonnières

Note de lecture : À la fin du deuxième trimestre 2025, le commerce de détail compte 1 889 million de salariés hors intérim. C'est 10,8 % de l'emploi salarié hors intérim des secteurs principalement marchands.

Les secteurs principalement marchands comprennent l'industrie, la construction et le tertiaire principalement marchand.

**Tableau 1.2 :** Effectifs salariés hors intérim, variation en glissement annuel\* en fin de trimestre (en % et milliers)

SECTEURS D'ACTIVITE	T4 2021	T4 2022	T4 2023	T4 2024	T2 2025	Variation T2 2025 / T4 2024 (en milliers)
Commerce de détail	4,4	-0,3	-0,7	-0,2	0,1	1,9
Commerce de gros	3,3	1,5	0,5	-0,9	-0,7	-7,5
Commerce et réparation d'automobiles	2,6	1,0	2,2	1,8	0,2	0,9
<b>Total Commerce</b>	<b>3,8</b>	<b>0,4</b>	<b>0,1</b>	<b>-0,2</b>	<b>-0,1</b>	<b>-4,5</b>
<b>Tertiaire marchand</b>	<b>4,9</b>	<b>2,2</b>	<b>0,8</b>	<b>0,2</b>	<b>0,1</b>	<b>15,5</b>
<b>Secteurs principalement marchands</b>	<b>4,1</b>	<b>1,8</b>	<b>0,7</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>-3,6</b>

Champ : France hors Mayotte

Source : Insee, estimations trimestrielles d'emploi corrigées des variations saisonnières

\* Glissement semestriel en 2025

Note de lecture : Au cours du premier semestre 2025, l'emploi salarié hors intérim dans le commerce de gros diminue de 0,7 %, soit 7 500 emplois.

Les secteurs principalement marchands comprennent l'industrie, la construction et le tertiaire principalement marchand.

## 2.2 – L'emploi intérimaire progresse au cours du premier semestre 2025

À la fin du premier semestre 2025, le commerce emploie 2,0 % de ses salariés en intérim, soit 67 000 intérimaires. Ce recours à l'intérim est modéré par comparaison avec d'autres secteurs comme la construction, dans laquelle 7,8 % des salariés sont intérimaires. Il est légèrement inférieur à la moyenne du tertiaire marchand (2,3 %). Un peu plus de la moitié des intérimaires du commerce sont employés par le commerce de gros. Le taux de recours plus élevé de ce secteur à l'intérim (3,4 % mi-2025) peut être relié à la plus forte volatilité de son activité.

**Tableau 1.3** : Nombre d'intérimaires en fin de trimestre (en milliers) et part dans les secteurs principalement marchands (en %)

SECTEURS D'ACTIVITE	T4 2021	T4 2022	T4 2023	T4 2024	T2 2025	Part au T2 2025 (en %)
Commerce de détail	31	34	28	25	26	3,8
Commerce de gros	42	40	37	36	36	5,3
Commerce et réparation d'automobiles	5	5	5	5	5	0,8
<b>Total Commerce</b>	<b>78</b>	<b>78</b>	<b>70</b>	<b>66</b>	<b>67</b>	<b>9,9</b>
<b>Tertiaire marchand</b>	<b>348</b>	<b>342</b>	<b>318</b>	<b>300</b>	<b>299</b>	<b>44,2</b>
<b>Secteurs principalement marchands</b>	<b>782</b>	<b>773</b>	<b>720</b>	<b>680</b>	<b>677</b>	<b>100,0</b>

Champ : France hors Mayotte

Source : Dares, déclarations sociales nominatives (DSN) et fichiers de Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim, données corrigées des variations saisonnières

Note de lecture : À la fin du premier semestre 2025, le commerce de gros emploie 36 000 intérimaires.

Les secteurs principalement marchands comprennent l'industrie, la construction et le tertiaire principalement marchand.

**Tableau 1.4** : Nombre d'intérimaires, variation en glissement annuel\* en fin de trimestre (en % et milliers)

SECTEURS D'ACTIVITE	T4 2021	T4 2022	T4 2023	T4 2024	T2 2025	Variation T2 2025 / T4 2024 (en milliers)
Commerce de détail	11,5	7,6	-18,3	-8,3	2,1	0,5
Commerce de gros	18,7	-5,7	-6,8	-2,8	0,4	0,1
Commerce et réparation d'automobiles	34,0	9,9	2,2	-1,9	2,4	0,1
<b>Total Commerce</b>	<b>16,5</b>	<b>0,5</b>	<b>-11,2</b>	<b>-4,9</b>	<b>1,2</b>	<b>0,8</b>
<b>Tertiaire marchand</b>	<b>13,7</b>	<b>-1,8</b>	<b>-7,0</b>	<b>-5,6</b>	<b>-0,2</b>	<b>-0,5</b>
<b>Secteurs principalement marchands</b>	<b>11,5</b>	<b>-1,2</b>	<b>-6,8</b>	<b>-5,6</b>	<b>-0,4</b>	<b>-2,9</b>

Champ : France hors Mayotte

Source : Dares, déclarations sociales nominatives (DSN) et fichiers de Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim, données corrigées des variations saisonnières

\* Glissement semestriel en 2025

Note de lecture : Au cours du premier semestre 2025, l'intérim dans le commerce de détail augmente de 2,1 %, soit 500 emplois.

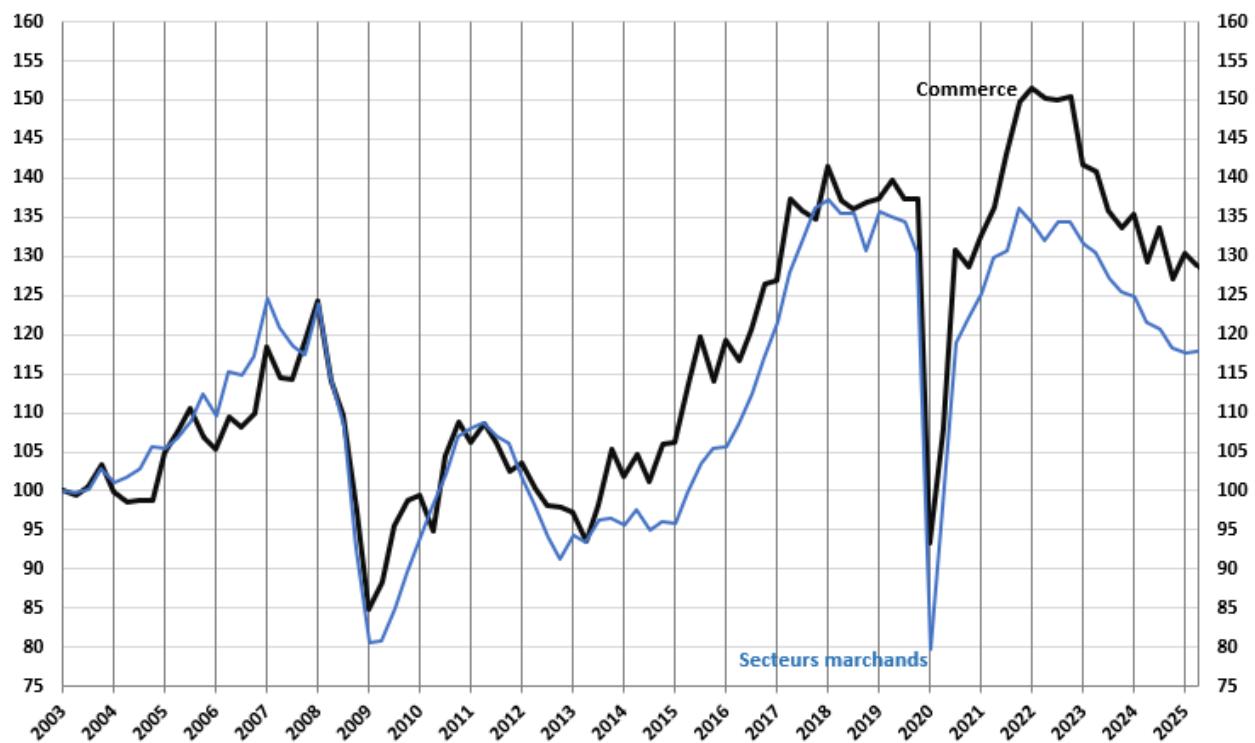
Les secteurs principalement marchands comprennent l'industrie, la construction et le tertiaire principalement marchand.

L'intérim progresse de 1,2 % dans le commerce au premier semestre 2025. Cette progression contraste avec les reculs de 2023 (-11,2 %) et 2024 (-4,9 %). Le recours à l'intérim augmente davantage dans le commerce et la réparation d'automobiles et de motocycles (+2,4 % soit +100 intérimaires) et dans le commerce de détail (+2,1 % soit +500 intérimaires) que dans le commerce de gros (+0,4 % soit +100 intérimaires).

L'emploi intérimaire du commerce augmente au cours du premier trimestre 2025 (+2,6 %) et diminue au cours du deuxième (-1,3 %).



**Graphique 1.13** : Effectif intérimaire trimestriel (base 100 au 1<sup>er</sup> trimestre 2003)



Champ : France hors Mayotte

Source : Dares

Note de lecture : À la fin du premier semestre 2025, l'emploi intérimaire dans le commerce est supérieur de 29 % à son niveau de la fin du premier trimestre 2003.

L'emploi salarié total (y compris intérim) baisse ainsi légèrement de 0,1 % au cours du premier semestre 2025 (-3 700 salariés et intérimaires) dans le commerce et progresse de 0,1 % dans le secteur marchand (+15 000 salariés et intérimaires).

## CHAPITRE II : ÉCLAIRAGES SECTORIELS

### 1 – Ensemble du commerce et réparation d'automobiles

#### 1.1 – Un poids des PME plus faible dans le commerce de gros

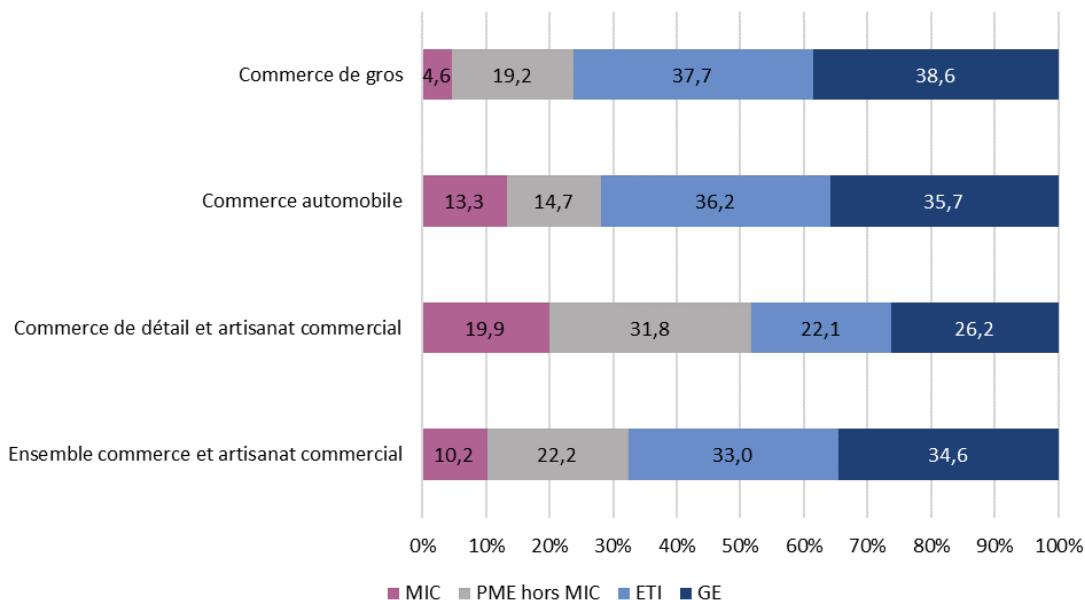
En 2023, les unités légales d'activité principale commerciale appartenant à une grande entreprise<sup>35</sup> (quelle que soit l'activité principale de celle-ci) ou une entreprise de taille intermédiaire (ETI) réalisent deux tiers du chiffre d'affaires (non consolidé<sup>36</sup>) de l'ensemble du secteur du commerce et artisanat commercial (respectivement 34,6 % et 33,0 %). Le tiers restant est réalisé par les petites et moyennes entreprises (PME), dont seulement un dixième pour les microentreprises.

Les multinationales sont dominantes dans le chiffre d'affaires des unités légales du secteur appartenant à une grande entreprise ou à une ETI (respectivement 97 % et 60 % en 2023). À l'opposé, les multinationales ne réalisent qu'une faible part du chiffre d'affaires des unités légales du secteur appartenant à des petites et moyennes entreprises (PME), hors microentreprises, (18 %) et qu'une part marginale de celles appartenant à une microentreprise (2 %).

La répartition du chiffre d'affaires entre catégories d'entreprises varie significativement entre sous-secteurs du commerce. Dans le commerce de gros ainsi que dans le commerce et la réparation d'automobiles et de motocycles, les unités légales appartenant à une grande entreprise ou à une ETI ont un poids prépondérant dans le chiffre d'affaires (respectivement 76,2 % et 72,0 %). En revanche, dans le commerce de détail, ce sont les PME qui réalisent plus de la moitié du chiffre d'affaires (51,8 %).

Si les unités légales appartenant à une grande entreprise ou une entreprise de taille intermédiaire ont globalement un poids prépondérant dans le chiffre d'affaires du commerce, la plupart des unités légales du secteur appartiennent à des PME (98 %). Ces dernières représentent plus de la moitié des effectifs en équivalent temps plein (53 %) et près de la moitié de valeur ajoutée (47 %).

**Graphique 2.1 :** Répartition du chiffre d'affaires selon la catégorie d'entreprises dans le commerce et l'artisanat commercial en 2023



Champ : France, unités légales du commerce et de l'artisanat commercial

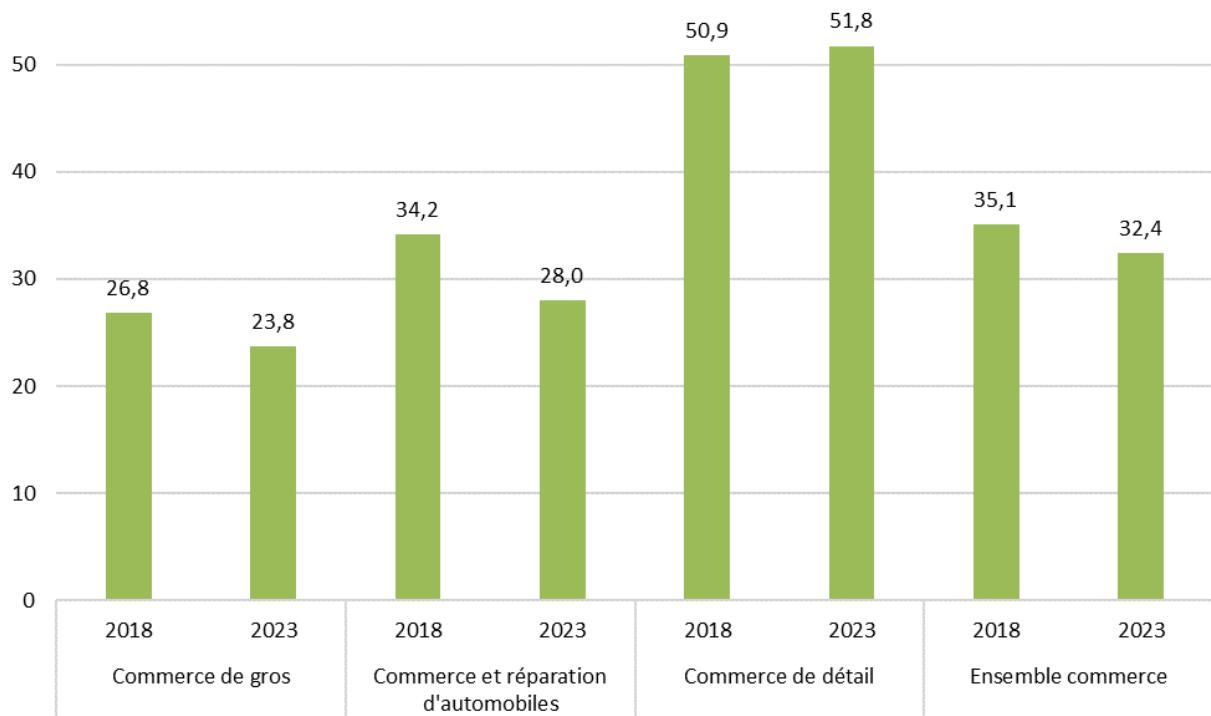
Source : Insee, Ésane 2023

<sup>35</sup> Voir définitions en annexe de ce rapport.

<sup>36</sup> Le chiffre d'affaires des unités commerciales englobe les échanges entre filiales d'un même groupe, ce qui tend à augmenter le poids des grandes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire par rapport à une analyse des chiffres d'affaires consolidés (voir annexe « Concepts et méthodes »).

Entre 2018 et 2023, la part des unités légales appartenant à des PME dans le chiffre d'affaires de l'ensemble du commerce a reculé de 2,7 points. Ce recul est de même ampleur dans le commerce de gros (-3,1 points) et plus prononcé dans le commerce et la réparation d'automobiles et de motocycles (-6,1 points). À l'inverse, une très légère hausse est observée dans le commerce de détail (+0,8 point). La résistance du poids des unités légales appartenant à des PME dans le commerce de détail découle notamment de la présence de réseaux d'enseigne régis par contrats plutôt que par intégration totale ou par contrôle financier, qui associent donc des commerçants juridiquement indépendants (TPE ou PME) et non contrôlés financièrement par une autre entité au sein de réseaux de grande taille<sup>37</sup>.

**Graphique 2.2 :** Évolution du poids des PME dans le chiffre d'affaires du commerce et artisanat commercial



Champ : France, unités légales du commerce et de l'artisanat commercial

Source : Insee, Ésane 2018 et 2023

## 1.2 – Des salaires horaires plus élevés dans le commerce de gros

Le salaire brut horaire moyen (hors intérimaires) s'élève dans le commerce à 21,9 euros en 2024. Il est très légèrement supérieur à celui observé dans la construction mais moins élevé que dans l'industrie et les services en raison notamment d'une plus forte proportion d'employés et de jeunes salariés dans le commerce. Des disparités importantes de salaire existent entre les trois sous-secteurs du commerce. C'est dans le commerce de gros, où les salariés sont plus âgés et les cadres proportionnellement plus nombreux, que le salaire brut horaire moyen est le plus élevé. À l'opposé, il est le plus faible dans le commerce de détail en raison de la part plus importante des employés dans ce secteur (70 % contre 24 % dans le commerce de gros).



<sup>37</sup> Pour autant, ces commerçants ne sont pas économiquement indépendants, l'appartenance à un réseau induisant aussi des interdépendances fortes.

**Tableau 2.1** : Salaires bruts horaires moyens dans le commerce en 2024 (en euros)

Secteur d'activité	Salaire brut horaire moyen
Commerce de détail	18,3
Commerce de gros	28,1
Commerce et réparation d'automobiles	20,6
<b>Ensemble commerce</b>	<b>21,9</b>
Industrie	27,0
Construction	21,5
Services (y compris intérim)	24,2

*Champ : France hors Mayotte, salariés du privé et des entreprises publiques, y compris bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation ; hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs*

*Source : Insee, base Tous salariés 2024*

*Note de lecture : En 2024, le salaire brut horaire moyen dans le commerce s'élève à 21,9 euros.*

Dans l'ensemble des secteurs commerciaux, sans distinguer la catégorie socioprofessionnelle, les hommes ont un salaire horaire moyen brut supérieur à celui des femmes. En moyenne, le salaire horaire des femmes est inférieur à celui des hommes de 13,6 % dans l'ensemble du commerce. Il est inférieur de 13,4 % dans les services et de 9,8 % dans l'industrie.

**Tableau 2.2** : Salaires bruts horaires moyen dans le commerce en 2024 selon la profession et catégorie socioprofessionnelle (en euros)

Secteur d'activité	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Ensemble
<b>Hommes</b>					
Commerce de détail	33,9	20,9	15,9	16,4	19,1
Commerce de gros	48,2	25,1	20,3	17,8	28,8
Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	36,8	24,8	19,1	16,8	20,9
<b>Femmes</b>					
Commerce de détail	31,0	19,5	15,5	15,4	17,7
Commerce de gros	42,4	24,4	19,1	16,5	26,9
Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	33,4	21,5	16,4	15,6	19,2

*Champ : France hors Mayotte, salariés du privé et des entreprises publiques, y compris bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation ; hors apprentis, stagiaires et salariés des particuliers employeurs*

*Source : Insee, base Tous salariés 2024*

*Note de lecture : En 2024, le salaire brut horaire moyen dans le commerce de détail s'élève à 33,9 euros pour les hommes cadres et à 31,0 euros pour les femmes cadres.*

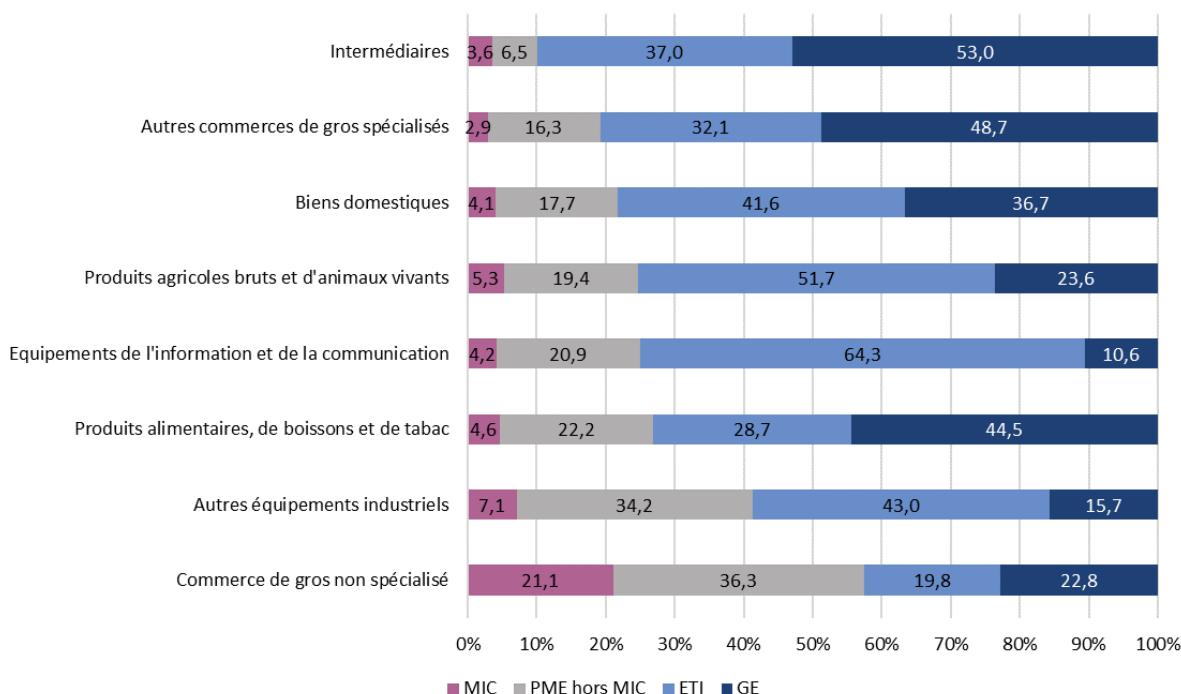
## 2 – Commerce de gros

### 2.1 – Une part prépondérante des PME dans le chiffre d'affaires du commerce de gros non spécialisé

En 2023, les petites et moyennes entreprises (PME)<sup>38</sup> réalisent moins du quart du chiffre d'affaires (non consolidé<sup>39</sup>) de l'ensemble du commerce de gros (23,8 %). Ce poids est cependant variable au sein du secteur. Il est beaucoup plus faible chez les intermédiaires du commerce de gros (10,0 %), qui comprennent en particulier les centrales d'achat (2,5 %). À l'opposé, il est nettement plus élevé dans le commerce de gros non spécialisé (57,4 %) et, dans une moindre mesure, dans le commerce de gros des « Autres équipements industriels » (41,3 %).

Le faible poids des grandes entreprises dans le commerce de gros d'équipements de l'information et de la communication (10,6 %) s'explique par le poids important des multinationales étrangères (61 % contre 26 % en moyenne dans le commerce de gros). Contrairement aux multinationales françaises, qui sont principalement des grandes entreprises, les multinationales étrangères sont souvent catégorisées en entreprises de taille intermédiaire (ETI) car seules les unités résidentes françaises sont prises en compte pour l'appréciation des seuils de taille. Dans le commerce de gros d'équipements de l'information et de la communication, 84 % du CA des multinationales étrangères en 2023 est réalisé par des ETI, contre 42 % pour les multinationales françaises.

**Graphique 2.3 :** Répartition du chiffre d'affaires par catégorie d'entreprises dans le commerce de gros en 2023



Champ : France, unités légales du commerce de gros

Source : Insee, Ésane 2023

### 2.2 – La clientèle intérieure du commerce de gros : la moitié de l'activité tournée vers des producteurs ou des détaillants

En 2023, sur le marché intérieur, l'activité des grossistes (hors centrales d'achats et intermédiaires du commerce) est orientée pour 29,5 % de leur chiffre d'affaires vers l'approvisionnement des producteurs (industriels, artisans et agriculteurs) et à hauteur de 20,7 % vers le commerce de détail. Vient ensuite la redistribution des marchandises vers les centrales d'achat (14,7 %) et vers les autres grossistes (14,9 %). Les autres clients

<sup>38</sup> Voir définitions en annexe de ce rapport.

<sup>39</sup> Le chiffre d'affaires des unités commerciales englobe les échanges entre filiales d'un même groupe, ce qui tend à augmenter le poids des grandes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire par rapport à une analyse des chiffres d'affaires consolidés (voir annexe « Concepts et méthodes »).

professionnels (administrations, prestataires de services, ...) comptent pour 12,1 %. Enfin, l'activité des grossistes est tournée à hauteur de 8,1 % vers les particuliers.

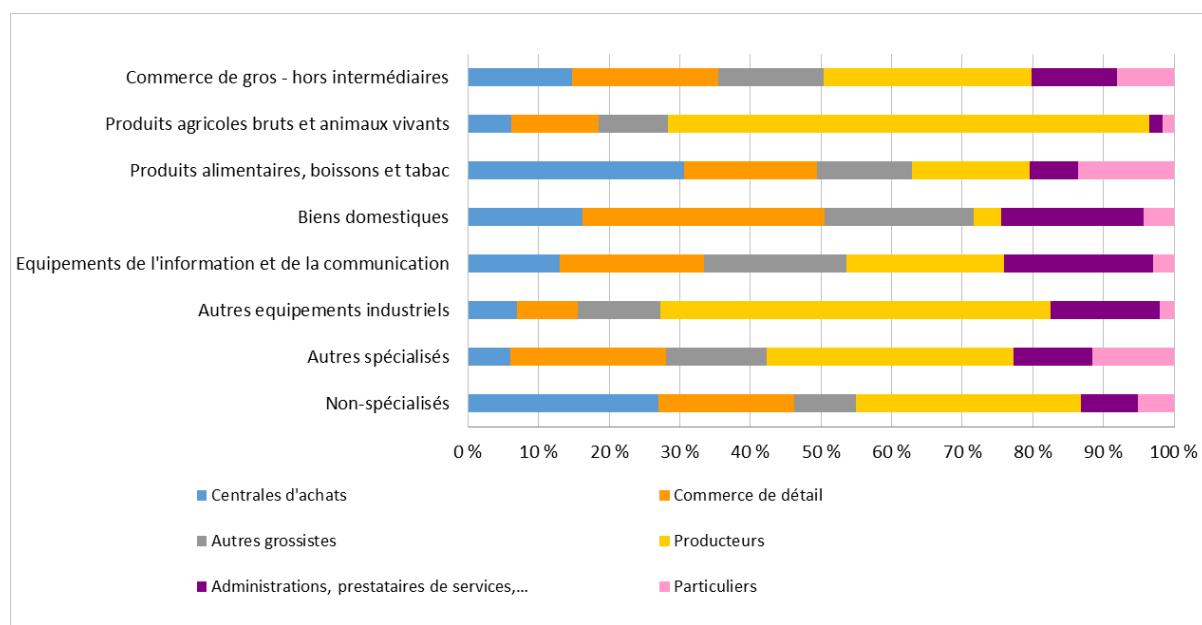
Les grossistes en produits agricoles (céréales, animaux vivants, cuirs et peaux) et les grossistes en autres équipements industriels (hormis mobilier, machines et équipement de bureau) sont majoritairement dépendants des commandes des producteurs (respectivement 68,2 % et 55,3 % de leur chiffre d'affaires). A l'inverse, cette clientèle ne pèse que très peu dans le chiffre d'affaires des grossistes en biens domestiques (3,9 %).

Les grossistes spécialisés dans les produits alimentaires et boissons et tabac réalisent une part significative de leurs ventes auprès des centrales d'achats (30,6 %). En revanche, cette part reste marginale chez les grossistes en autres équipements industriels (7 %) et en produits agricoles bruts et animaux vivants (6,2 %).

Les unités légales spécialisées dans les biens domestiques sont celles où la clientèle du commerce de détail pèse le plus dans le chiffre d'affaires : 34,2 %. À l'opposé, la clientèle du commerce de détail ne représente que 8,6 % des ventes intérieures pour les spécialistes des autres équipements industriels (hormis mobilier, machines et équipement de bureau).

La part des ventes à des particuliers est très faible chez les grossistes en autres équipements industriels (2,0 %) et en produits agricoles (1,6 %). Elle est en revanche plus élevée chez les grossistes de produits alimentaires, boissons et tabac (13,6 %) et chez les autres grossistes spécialisés (11,6 %), qui englobent notamment la vente de combustibles tels que le fioul.

**Graphique 2.4 :** Clientèle intérieure du commerce de gros en 2023



Source : Insee – Comptes du commerce, ESA 2023.

## 2.3 – Commerce de gros à l'international en 2023 : 15 % des ventes exportées et 31 % d'achats importés

**Avertissement :** les données d'échanges extérieurs utilisées dans cette partie (enquête sectorielle annuelle ou ESA) ne sont pas parfaitement comparables avec les données des douanes mobilisées dans le chapitre III. Une unité légale est dite importatrice (ou exportatrice) à partir du moment où elle a réalisé au moins un achat (ou une vente) à l'étranger, à la différence des données des douanes qui comportent un seuil pour la déclaration de l'échange<sup>40</sup>. De plus, l'ESA comptabilise comme exportations l'ensemble des ventes de l'unité (biens, marchandises, services), quand les douanes ne comptabilisent que les biens et marchandises. Concernant les importations, l'ESA ne mesure que les achats de marchandises importées, contrairement aux douanes qui ne font pas de distinction entre l'importation de marchandises et de matières premières.

Dans la plupart des secteurs du commerce de gros, l'activité est sensible à la demande extérieure et aux tendances du marché mondial. En effet, les exportations représentent 15 % des ventes des grossistes et les importations 31 % de leurs achats de marchandises. Le poids des exportations dans les ventes est maximal pour le commerce de gros de biens domestiques (28 %), surtout si on en exclut les grossistes en produits pharmaceutiques. A l'inverse, le débouché extérieur pèse très peu dans les ventes des intermédiaires du commerce (8 %), notamment les centrales d'achat (1 %). L'approvisionnement à l'étranger, relativement faible pour les grossistes en produits agricoles bruts et animaux vivants (13 % des achats de marchandises), est prépondérant pour les grossistes en équipements de l'information et de la communication (55 %), plus particulièrement les grossistes en composants et équipements électroniques et de télécommunication (69 %).

Le poids des exportations et des importations dans un secteur mesure l'intensité de sa dépendance globale vis-à-vis de l'étranger mais il convient aussi de regarder le poids des unités concernées par ce commerce international.

Les unités légales exportatrices réalisent plus de la moitié du chiffre d'affaires du commerce de gros (52 %) et les unités légales importatrices plus des deux tiers (68 %). C'est dans le commerce de gros de composants et équipements électroniques et de télécommunication que les unités exportatrices réalisent la part la plus importante du chiffre d'affaires, avec 80 %. Dans ce secteur, les unités exportatrices pèsent plus lourd que les unités importatrices, comme chez les grossistes en produits agricoles bruts et animaux vivants, en boissons et comme chez les intermédiaires du commerce de gros hors centrales d'achat. Le poids des unités légales exportatrices est égal à celui des unités importatrices dans le commerce de gros non spécialisé et lui est inférieur dans les autres secteurs.



<sup>40</sup> Pour les échanges intra-UE, une unité légale doit remplir une déclaration d'échange de biens en participant à l'enquête EMEBI. Cette obligation s'applique dès le premier euro pour les exportations, tandis que pour les importations, elle est requise uniquement si le montant total des échanges sur l'année civile précédente ou en cours atteint ou dépasse 460 000 €. En dehors de l'UE, tous les échanges commerciaux sont soumis à une déclaration obligatoire auprès des douanes depuis 2010, quel que soit le montant.

**Tableau 2.3 : Part des exportations et importations et poids des unités légales exportatrices et importatrices dans les secteurs du commerce de gros en 2023 (en %)**

Activités	Ensemble des entreprises		Poids des unités légales	
	Ventes à l'exportation [A]	Achats à l'importation [B]	Exportatrices	Importatrices
<b>CG de produits agricoles bruts et d'animaux vivants</b>	<b>20</b>	<b>13</b>	<b>61</b>	<b>47</b>
Céréales, tabac non manufacturé, semences et aliments pour le bétail	21	14	69	53
Autres produits (1)	15	11	33	27
<b>CG de produits alimentaires, de boissons et de tabac (a)</b>	<b>14</b>	<b>27</b>	<b>51</b>	<b>61</b>
Produits frais (2)	9	23	51	59
Boissons (alcoolisées ou non)	28	16	66	53
Autres produits (3)	14	33	46	65
<b>CG de biens domestiques (a)</b>	<b>28</b>	<b>53</b>	<b>71</b>	<b>79</b>
Produits pharmaceutiques	13	48	64	68
Autres produits (4)	40	57	76	88
<b>CG d'équipements de l'information et de la communication</b>	<b>16</b>	<b>55</b>	<b>73</b>	<b>72</b>
Ordinateurs, équipements informatiques périphériques et logiciels	9	47	68	69
Composants et équipements électroniques et de télécommunication	25	69	80	77
<b>CG d'autres équipements industriels</b>	<b>15</b>	<b>44</b>	<b>63</b>	<b>80</b>
Matériel électrique	26	37	70	86
Autres produits (5)	12	45	61	79
<b>Autres commerces de gros spécialisés</b>	<b>10</b>	<b>27</b>	<b>41</b>	<b>70</b>
Combustibles et produits annexes (a)	7	23	37	68
Produits pour l'installation de l'habitat et la construction (6)	3	21	31	71
Autres produits (7)	24	40	62	72
<b>CG non spécialisé</b>	<b>14</b>	<b>43</b>	<b>59</b>	<b>59</b>
<b>Intermédiaires du commerce</b>	<b>8</b>	<b>14</b>	<b>31</b>	<b>58</b>
Centrales d'achats (b)	1	9	23	60
Autres intermédiaires	34	43	59	49
<b>Commerce de gros (y compris intermédiaires)</b>	<b>15</b>	<b>31</b>	<b>52</b>	<b>68</b>

Source : Insee - Comptes du commerce, Enquête sectorielle annuelle dans le commerce 2023

Note de lecture : En 2023, les ventes à l'exportation représentent 20 % des ventes du commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants. Les unités exportatrices contribuent à 61 % du chiffre d'affaires du secteur. Quant aux importations de marchandises, elles constituent 13 % des achats totaux de marchandises, tandis que les unités importatrices génèrent 47 % du chiffre d'affaires du secteur.

[A] Poids des exportations dans les ventes : part des exportations dans les ventes des grossistes (en %).

[B] Poids des importations dans les achats de marchandises : part des importations dans les achats de marchandises des grossistes (en %).

(1) Fleurs et plantes, animaux vivants, cuirs et peaux.

(2) Fruits et légumes, viandes et produits à base de viande, produits laitiers, œufs, huiles, poissons, crustacés et mollusques.

(3) Sucre, chocolat, confiserie, café, thé, cacao, épices, produits surgelés, tabac manufacturé...

(4) Textile, habillement, chaussures, électroménager, vaisselle, verrerie, parfumerie, meubles, tapis, appareils d'éclairage, horlogerie...

(5) pour de bureau, pour l'industrie, l'agriculture, le commerce et les services

(6) Bois, matériaux de construction, appareils sanitaires, quincaillerie, fournitures pour plomberie et chauffage...

(7) Minéraux, métaux, produits chimiques...

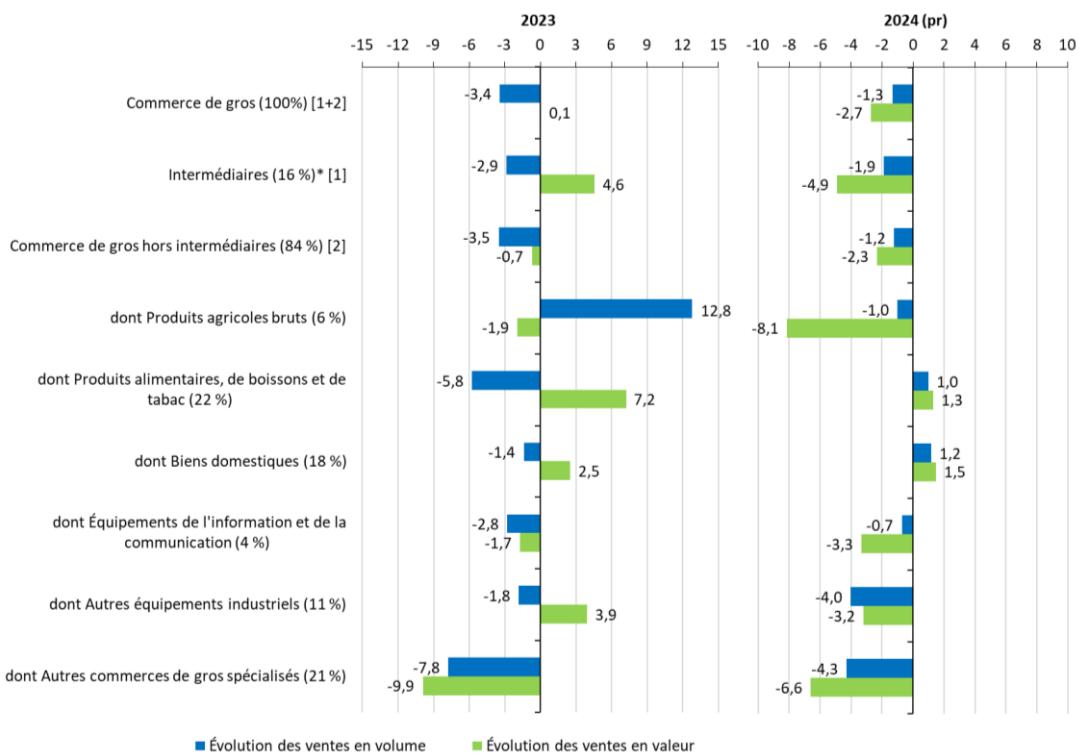
(a) non compris les centrales d'achats de la grande distribution alimentaire, spécialisées sur ces produits.

(b) y compris les centrales d'achats spécialisées de la grande distribution alimentaire.

Source : Insee – Comptes du commerce.

## 2.4 – Ventes de marchandises du commerce de gros en 2023 (définitif) et 2024 (provisoire révisé)

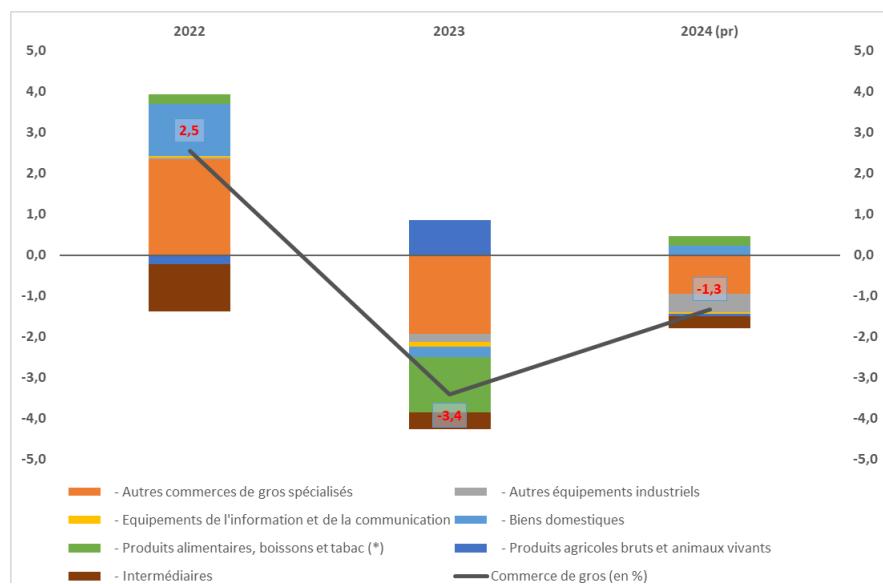
**Graphique 2.5 :** Ventes de marchandises du commerce de gros, évolutions en 2023 et 2024 (en %)



Source : Insee - Comptes du commerce

Lecture : (pr) provisoire révisée – (\*) en 2024, les ventes de marchandises des intermédiaires représentent 16 % des ventes des grossistes, hors commerce de gros non spécialisé. L'évolution du commerce de gros non spécialisé n'est pas retracée dans le graphique. Il représente 2 % du commerce de gros en 2024.

**Graphique 2.6 :** Ventes de marchandises du commerce de gros, contributions à l'évolution en volume (en points)



Source : Insee - Comptes du commerce

Lecture : (pr) provisoire révisée – (\*) Le commerce de gros non spécialisé a été inclus avec le commerce de gros de produits alimentaires, de boissons et de tabac pour le calcul des contributions. En 2024, la contribution à l'évolution des grossistes en biens domestiques et de produits alimentaires, boissons et tabac ont contribué positivement à hauteur de 0,4 point, tandis que l'ensemble des autres secteurs a contribué négativement, à hauteur de 1,8 point, à l'exception des autres équipements industriels. Les ventes de marchandises du commerce de gros diminuent de 1,3 %.

**Tableau 2.4 : Ventes de marchandises du commerce de gros H.T.**

Secteurs	Evolution en volume (en %)			Evolution en valeur (en %)			Montant 2024 (pr)	
	2022	2023	2024 (pr)	2022	2023	2024 (pr)	en Md€	en %
<b>C.G. de produits agricoles bruts</b>	<b>-3,8</b>	<b>12,8</b>	<b>-1,0</b>	<b>28,4</b>	<b>-1,9</b>	<b>-8,1</b>	<b>64,6</b>	<b>6,2</b>
Céréales, tabac non manufacturé, semences et aliments pour le bétail	-3,5	19,3	-2,4	32,4	-2,0	-11,2	48,1	4,6
Autres produits (1)	-4,6	-9,1	3,5	16,6	-1,7	2,0	16,5	1,6
<b>C.G. de produits alimentaires, de boissons et de tabac</b>	<b>2,3</b>	<b>-5,8</b>	<b>1,0</b>	<b>15,1</b>	<b>7,2</b>	<b>1,3</b>	<b>221,4</b>	<b>21,1</b>
Produits frais (2)	0,3	-5,2	2,5	13,9	6,3	1,8	84,1	8,0
Boissons (alcoolisées ou non)	12,8	-6,7	-4,0	16,3	0,6	-3,2	30,1	2,9
Autres produits (3)	0,5	-6,0	1,3	15,7	10,2	2,2	107,1	10,2
<b>C.G. de biens domestiques</b>	<b>6,7</b>	<b>-1,4</b>	<b>1,2</b>	<b>10,3</b>	<b>2,5</b>	<b>1,5</b>	<b>199,1</b>	<b>19,0</b>
Produits pharmaceutiques	6,3	-1,1	5,9	7,2	0,0	5,1	90,3	8,6
Autres produits (4)	7,1	-1,7	-2,5	12,9	4,5	-1,3	108,8	10,4
<b>C.G. d'équipements de l'information et de la communication</b>	<b>0,6</b>	<b>-2,8</b>	<b>-0,7</b>	<b>2,9</b>	<b>-1,7</b>	<b>-3,3</b>	<b>46,9</b>	<b>4,5</b>
Ordinateurs, équipements informatiques périphériques et logiciels	-5,3	-4,6	1,6	-2,7	-2,6	-1,3	27,3	2,6
Composants et équipements électroniques et de télécommunication	9,9	-0,4	-3,8	11,6	-0,5	-6,0	19,6	1,9
<b>C.G. d'autres équipements industriels</b>	<b>0,3</b>	<b>-1,8</b>	<b>-4,0</b>	<b>9,1</b>	<b>3,9</b>	<b>-3,2</b>	<b>116,3</b>	<b>11,1</b>
Équipements de bureau (5)	-2,2	0,4	-3,4	6,4	5,6	-1,8	4,3	0,4
Matériel électrique	-9,6	2,0	-4,4	-1,8	7,3	-4,5	21,0	2,0
Autres équipements (6)	2,9	-2,8	-4,0	11,9	3,1	-3,0	91,1	8,7
<b>Autres C.G. spécialisés</b>	<b>11,0</b>	<b>-7,8</b>	<b>-4,3</b>	<b>35,4</b>	<b>-9,9</b>	<b>-6,6</b>	<b>224,5</b>	<b>21,4</b>
Combustibles et produits annexes	33,9	-16,2	-6,7	58,5	-14,4	-7,8	107,0	10,2
Produits pour l'installation de l'habitat et de la construction (7)	-6,4	-2,8	-5,3	10,1	0,4	-6,9	64,4	6,1
Autres produits (8)	-6,9	5,0	2,1	27,3	-11,6	-3,5	53,1	5,1
<b>Commerce de gros hors intermédiaires (9)</b>	<b>4,4</b>	<b>-3,5</b>	<b>-1,2</b>	<b>18,2</b>	<b>-0,7</b>	<b>-2,3</b>	<b>890,4</b>	<b>85,0</b>
<b>Intermédiaires du commerce</b>	<b>-7,4</b>	<b>-2,9</b>	<b>-1,9</b>	<b>10,8</b>	<b>4,6</b>	<b>-4,9</b>	<b>157,3</b>	<b>15,0</b>
dont centrales d'achats	-10,4	-2,5	-2,7	9,0	6,7	-6,1	130,7	12,5
<b>Commerce de gros et intermédiaires</b>	<b>2,5</b>	<b>-3,4</b>	<b>-1,3</b>	<b>17,0</b>	<b>0,1</b>	<b>-2,7</b>	<b>1047,7</b>	<b>100,0</b>

1) Fleurs et plantes, animaux vivants, cuirs et peaux.

(2) Fruits et légumes, viandes et produits à base de viande, produits laitiers, œufs, huiles, poissons, crustacés et mollusques.

(3) Sucre, chocolat, confiserie, café, thé, cacao, épices, produits surgelés, tabac manufacturé...

(4) Textile, habillement, chaussure, électroménager, vaisselle, verrerie, parfumerie, meubles, tapis, appareils d'éclairage, horlogerie, bijouterie...

(5) Mobilier de bureau, autres machines et équipements de bureau.

(6) pour l'industrie, l'agriculture, le commerce et les services.

(7) Bois, matériaux de construction, appareils sanitaires, quincaillerie, fournitures pour plomberie et chauffage...

(8) Minéraux, métaux, produits chimiques...

(9) Le commerce de gros non spécialisé n'apparaît pas dans ce tableau

(pr) provisoire révisée

Source : Insee – Comptes du commerce.



## **Encadré 2.1 : Révision des ventes de marchandises des secteurs du commerce de gros**

### **Principes d'évaluation**

Les résultats de l'activité des entreprises (ici, des unités légales) du commerce de gros sont présentés en les classant selon leur activité principale. Aussi, les évolutions économiques subissent les à-coups des modifications de structure mettant en jeu des entreprises de secteurs différents ou qui changent de secteur d'une année à l'autre, notamment lors de restructurations.

Les résultats définitifs de l'année 2023, sont basés principalement sur l'exploitation du système d'information sur la statistique d'entreprise Esane, qui s'appuie notamment sur les déclarations comptables effectuées par les entreprises auprès de la DGFIP. Les résultats de 2024, estimés, s'appuient sur les résultats définitifs 2023 et l'évolution des indices de chiffres d'affaires calculés par l'Insee<sup>41</sup>.

Les évolutions présentées pour 2024 sont susceptibles d'être révisées. Elles sont principalement issues des évolutions d'indices de chiffres d'affaires mensuels par secteur d'activité calculées par l'Insee à partir des déclarations CA3 que remplissent les grossistes pour le paiement de la TVA.

### **Evolution des ventes de marchandises des secteurs du commerce de gros (hors intermédiaires), données provisoires et révisées**

Dates de publication des rapports	En volume							En valeur						
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
base 2020	décembre 2025					-3,5 (def)	-1,2 (pr)						-0,7 (def)	-2,3 (pr)
	juin 2025				+ 4,4 (def)	-3,7 (sd)	-1,2 (p)					+18,2 (def)	-0,7 (sd)	-2,2 (p)
	décembre 2024				+ 4,4 (def)	-3,7 (pr)						+18,2 (def)	-0,7 (pr)	
	juin 2024				+ 7,1 (def)	+ 3,2 (sd)	-3,4 (p)				+ 12,6 (def)	+ 16,7 (sd)	-0,7 (p)	
	décembre 2023			- 5,2 (def)	+ 7,1 (def)	+ 3,1 (p)				- 5,8 (def)	+ 12,6 (def)	+ 16,7 (p)		
	décembre 2022			- 3,7 (def)	+ 6,5 (p)					- 4,4 (def)	+ 12,6 (p)			
base 2014	juin 2022			- 3,3 (sd)	+ 6,6 (p)					- 4,1 (sd)	+ 12,7 (p)			
	décembre 2021		+ 2,6 (sd)	- 3,4 (p)					+ 3,1 (sd)	- 4,3 (p)				
	juin 2021		+ 2,6 (sd)	- 3,4 (p)					+ 3,1 (sd)	- 4,3 (p)				
	décembre 2020	+ 1,1 (def)	+ 2,6 (p)					+ 3,3 (def)	+ 3,1 (p)					
	juin 2020	+ 2,0 (sd)	+ 2,6 (p)					+ 4,1 (sd)	+ 3,1 (p)					

(def) données devenues définitives (sd) données semi-définitives (p) données provisoires (pr) données provisoires révisées  
Source : Insee - Comptes du commerce

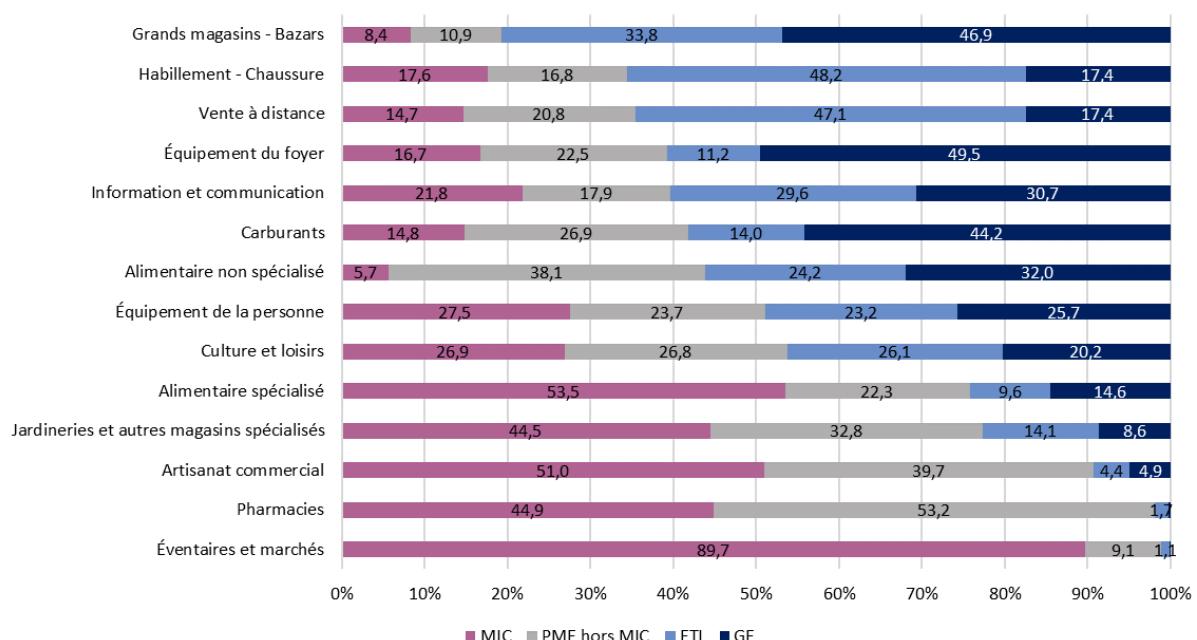
<sup>41</sup> <https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/version-html/7637360/imet143.pdf>

### 3 – Commerce de détail

#### 3.1 – Un poids très élevé des PME dans le chiffre d'affaires du commerce de détail sur éventaires et marchés, des pharmacies et de l'artisanat commercial

En 2023, les petites et moyennes entreprises (PME)<sup>42</sup> réalisent plus de la moitié du chiffre d'affaires (non consolidé<sup>43</sup>) du commerce de détail (51,8 %)<sup>44</sup>. Au sein du secteur, leur poids est très hétérogène. En particulier, il est plus faible dans le sous-secteur des grands magasins et bazars (19,3 %), qui comprend notamment *Les Galeries Lafayette*, *Nature & Découvertes* ou *Action*. Le poids des PME est également inférieur à la moyenne du commerce de détail dans l'habillement-chaussures (34,4 %) et dans la vente à distance (35,5 %). À l'opposé, il est très fort dans le commerce de détail sur éventaires et marchés (98,9 %), la pharmacie (98,1 %) et l'artisanat commercial (90,7 %).

**Graphique 2.7 :** Répartition du chiffre d'affaires par catégorie d'entreprises dans le commerce de détail et l'artisanat commercial en 2023



Champ : France, unités légales du commerce de détail et de l'artisanat commercial

Source : Insee, Ésane 2023

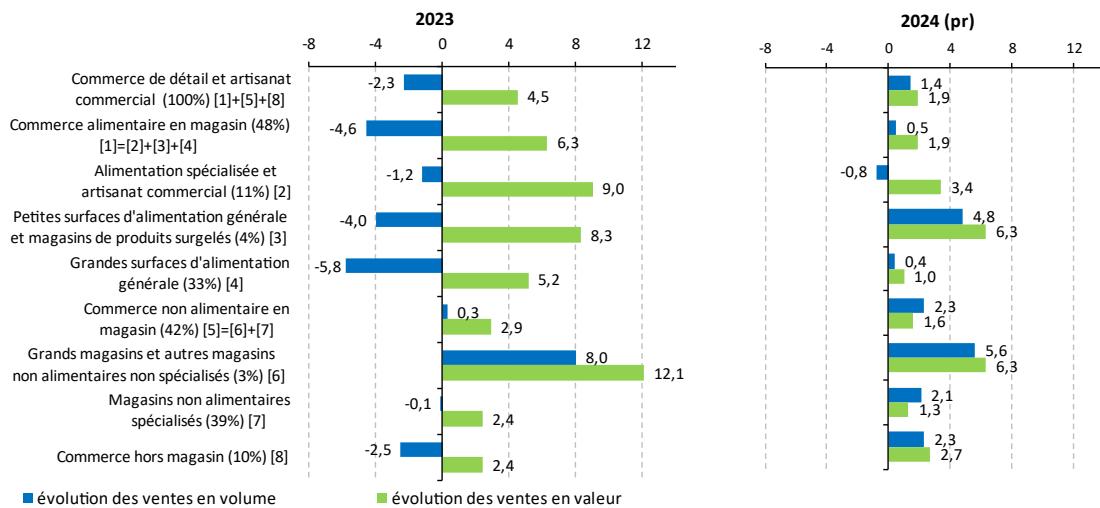
<sup>42</sup> Voir définitions en annexe de ce rapport.

<sup>43</sup> Le chiffre d'affaires des unités commerciales englobe les échanges entre filiales d'un même groupe, ce qui tend à augmenter le poids des grandes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire par rapport à une analyse des chiffres d'affaires consolidés (voir annexe « Concepts et méthodes »).

<sup>44</sup> Pour apprécier la concentration économique, il serait nécessaire de prendre en compte l'existence de liens au sein des réseaux d'enseigne entre unités juridiquement indépendantes et non liées par des prises de participations financières. La concentration du commerce de détail serait alors réévaluée à la hausse. Ces informations ne sont cependant pas disponibles à date dans la statistique annuelle d'entreprises.

## 3.2 – Ventes au détail (H.T.) du commerce de détail pour 2023 (définitif) et 2024 (provisoire révisé)

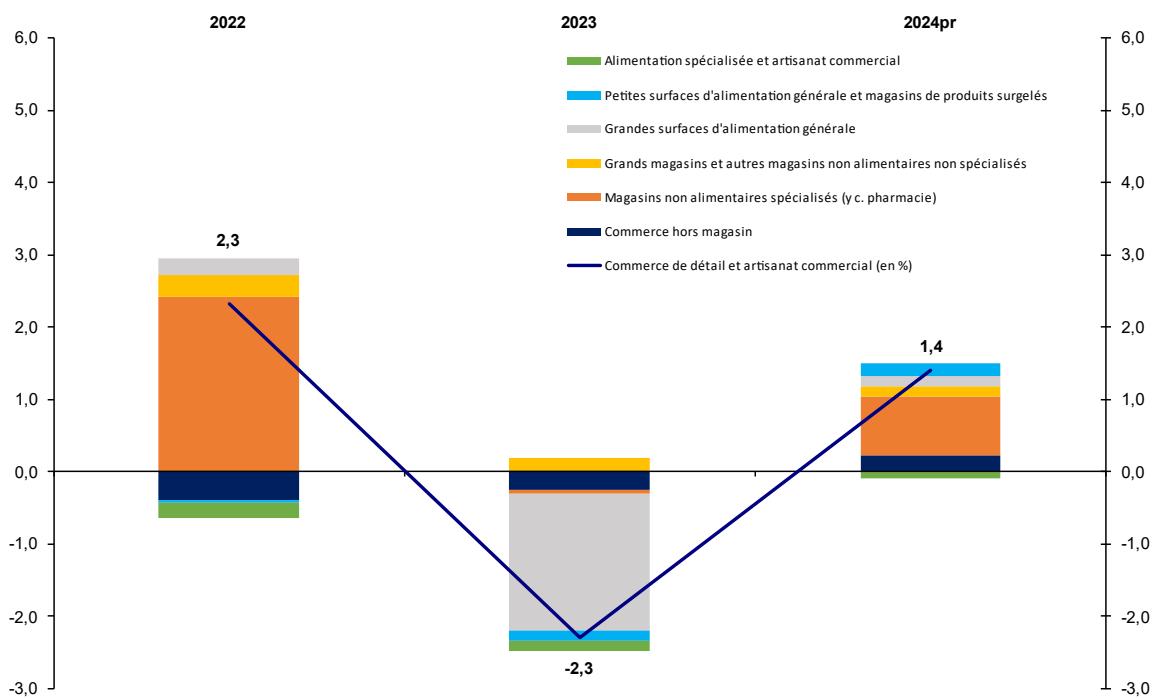
**Graphique 2.8 :** Ventes au détail du commerce de détail et artisanat commercial, évolutions en 2023 et 2024 (en %)



(pr) provisoire révisé

Source : Insee - Comptes du commerce

**Graphique 2.9 :** Ventes au détail du commerce de détail et artisanat commercial, contributions à l'évolution en volume (en points)



(pr) provisoire révisé

Source : Insee - Comptes du commerce

**Tableau 2.5 : Ventes au détail du commerce de détail et de l'artisanat commercial H.T.**

Formes de vente	Évolution en volume (en %)			Évolution en valeur (en %)			Montant 2024pr	
	2022	2023	2024pr	2022	2023	2024pr	en Md€	en %
<b>ENSEMBLE DU COMMERCE EN MAGASIN</b>	<b>3,0</b>	<b>-2,3</b>	<b>1,3</b>	<b>8,4</b>	<b>4,7</b>	<b>1,8</b>	<b>555,2</b>	<b>90,0</b>
ENSEMBLE du commerce alimentaire en magasin	0,0	-4,6	0,5	5,7	6,3	1,9	297,9	48,3
<b>Alimentation spécialisée et artisanat commercial<sup>1</sup></b>	<b>-1,8</b>	<b>-1,2</b>	<b>-0,8</b>	<b>2,4</b>	<b>9,0</b>	<b>3,4</b>	<b>72,2</b>	<b>11,7</b>
Boulangeries-pâtisseries	1,5	-2,8	7,2	8,0	8,7	8,4	18,8	3,0
Boucheries-charcuteries	-8,0	-7,1	4,3	-0,7	2,9	4,6	10,2	1,7
Autres magasins d'alimentation spécialisée et tabac	-1,6	0,9	-5,1	1,0	10,6	1,1	43,3	7,0
<b>Petites surfaces d'alimentation générale et magasins de produits surgelés</b>	<b>-1,0</b>	<b>-4,0</b>	<b>4,8</b>	<b>5,6</b>	<b>8,3</b>	<b>6,3</b>	<b>22,9</b>	<b>3,7</b>
<b>Grandes surfaces d'alimentation générale</b>	<b>0,7</b>	<b>-5,8</b>	<b>0,4</b>	<b>6,9</b>	<b>5,2</b>	<b>1,0</b>	<b>202,7</b>	<b>32,9</b>
ENSEMBLE du commerce non alimentaire en magasin	6,6	0,3	2,3	11,5	2,9	1,6	257,3	41,7
<b>Grands magasins et autres magasins non alimentaires non spécialisés</b>	<b>14,0</b>	<b>8,0</b>	<b>5,6</b>	<b>17,9</b>	<b>12,1</b>	<b>6,3</b>	<b>16,0</b>	<b>2,6</b>
<b>Magasins non alimentaires spécialisés (y c. pharmacie)</b>	<b>6,2</b>	<b>-0,1</b>	<b>2,1</b>	<b>11,1</b>	<b>2,4</b>	<b>1,3</b>	<b>241,3</b>	<b>39,1</b>
Carburants	4,2	-0,1	2,9	27,8	0,6	-2,1	21,2	3,4
Technologie de l'information et de la communication	17,0	5,1	3,9	16,1	1,6	-1,5	4,6	0,7
Equipement du foyer	-2,0	-6,0	-3,7	3,7	0,8	-4,0	52,1	8,4
Culture, loisirs	7,6	1,0	-0,1	11,2	4,7	0,9	22,3	3,6
Autres commerces de détail en magasin spécialisé	9,5	1,9	4,5	11,9	3,0	4,1	141,1	22,9
Habillement-chaussures	14,5	1,6	1,0	17,4	4,2	1,5	35,5	5,8
Autres équipements de la personne	16,6	2,5	4,6	19,6	6,5	5,7	25,0	4,1
Pharmacies, articles médic. et orthopédiques	8,5	3,3	7,7	6,7	2,0	6,0	57,2	9,3
Autres magasins spécialisés	-1,1	-1,5	2,4	9,6	-0,1	1,8	23,3	3,8
<b>ENSEMBLE DU COMMERCE HORS MAGASIN</b>	<b>-3,6</b>	<b>-2,5</b>	<b>2,3</b>	<b>0,3</b>	<b>2,4</b>	<b>2,7</b>	<b>61,4</b>	<b>10,0</b>
Commerce sur éventaire ou marché	-1,9	-5,4	4,2	4,0	4,0	5,3	4,9	0,8
Ventes à distance et autres formes de commerce <sup>2</sup>	-3,8	-2,2	2,2	0,0	2,3	2,5	56,5	9,2
<b>ENSEMBLE COMMERCE DE DETAIL ET ARTISANAT COMMERCIAL</b>	<b>2,3</b>	<b>-2,3</b>	<b>1,4</b>	<b>7,5</b>	<b>4,5</b>	<b>1,9</b>	<b>616,6</b>	<b>100,0</b>
<b>dont : artisanat commercial</b>	<b>-0,6</b>	<b>-3,1</b>	<b>6,9</b>	<b>5,9</b>	<b>8,3</b>	<b>7,9</b>	<b>18,9</b>	<b>3,1</b>
<b>dont : commerce de détail (hors pharmacies<sup>3</sup>) et artisanat commercial</b>	<b>1,7</b>	<b>-2,9</b>	<b>0,8</b>	<b>7,6</b>	<b>4,7</b>	<b>1,5</b>	<b>559,3</b>	<b>90,7</b>

(1) artisanat commercial : boulangeries, pâtisseries, charcuteries

(2) autres formes de commerce : ventes à domicile, ventes par automates et autres commerces de détail hors magasin, éventaires ou marchés n.c.a.

(3) hors pharmacies : hors pharmacies et commerces d'articles médicaux et orthopédiques

pr : provisoire révisé

**Technologies de l'information et de la communication** : ordinateurs, unités périphériques, logiciels, matériel de télécommunication, matériel audio et vidéo

**Équipement du foyer** : textile, quincaillerie, bricolage, revêtements de sols et murs, appareils électroménagers, meubles, autres équipements du foyer

**Culture, loisirs** : livres, journaux et papeterie, enregistrements musicaux et vidéo, articles de sport, jeux et jouets

**Autres équipements de la personne** : parfumerie et produits de beauté, optique, maroquinerie-articles de voyage, horlogerie-bijouterie

**Autres magasins spécialisés** : charbons et combustibles, biens d'occasion en magasins, autres commerces de détail spécialisés divers, plantes et animaux de compagnie...

Source : Insee – Comptes du commerce



## **Encadré 2.2 : Révision des ventes au détail des secteurs du commerce de détail**

Les résultats définitifs de l'année 2023 sont issus principalement de l'exploitation du système d'information sur la statistique d'entreprises Esane. Celui-ci combine les déclarations comptables effectuées par les entreprises auprès de la DGFiP et des résultats d'enquêtes (notamment sur la répartition du chiffre d'affaires par forme de vente et par produit).

L'évolution des ventes au détail présentée sur l'année 2024 est provisoire. Elle est issue des évolutions d'indices de chiffres d'affaires<sup>45</sup> mensuels par secteur d'activité calculées par l'Insee à partir des déclarations CA3 que remplissent les détaillants pour le paiement de la TVA.

### **Évolution des ventes au détail des secteurs du commerce de détail et de l'artisanat commercial**

Dates de publication des rapports	En volume							En valeur						
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
base 2020	décembre 2025					- 2,3 (def)	+ 1,4 (pr)						+ 4,5 (def)	+ 1,9 (pr)
	juin 2025					- 2,1 (sd)	+ 1,3 (p)						+ 4,7 (sd)	+ 1,8 (p)
	décembre 2024				+ 2,3 (def)	- 2,1 (pr)							+ 7,5 (def)	+ 4,7 (pr)
	juin 2024				+ 3,7 (sd)	- 2,1 (p)							+ 8,9 (sd)	+ 4,7 (p)
	décembre 2023			- 1,0 (def)	+ 7,3 (def)	+ 3,6 (p)				- 0,7 (def)	+ 8,2 (def)	+ 8,8 (p)		
	décembre 2022			- 3,2 (def)	+ 4,5 (pr)					- 2,7 (def)	+ 5,8 (pr)			
base 2014	juin 2022			- 2,9 (sd)	+ 4,5 (p)					- 2,5 (sd)	+ 5,9 (p)			
	décembre 2021*		+ 0,1 (sd)	- 3,0 (p)					+ 1,0 (sd)	- 2,6 (p)				
	juin 2021		+ 0,1 (sd)	- 3,0 (p)					+ 1,0 (sd)	- 2,6 (p)				
	décembre 2020	+ 1,1 (def)	+ 0,0 (pr)					+ 2,9 (def)	+ 0,8 (pr)					
	juin 2020	+ 0,4 (sd)	+ 0,3 (p)					+ 2,2 (sd)	+ 1,1 (p)					

\* Le compte définitif de l'année 2019 a été supprimé afin de dégager le temps nécessaire à la préparation du changement de base 2020.  
 (def) données définitives (sd) données semi-définitives (pr) données provisoires révisées (p) données provisoires

Source : Insee – Comptes du commerce

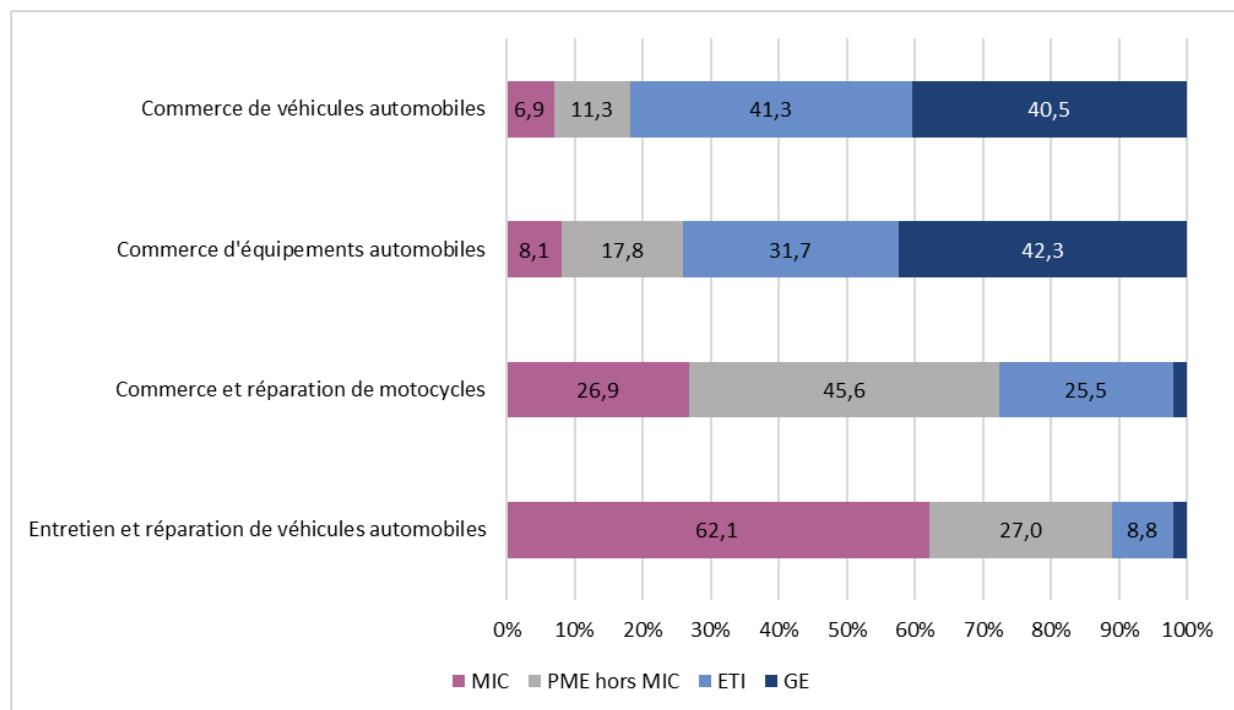
<sup>45</sup> <https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/version-html/7637360/imet143.pdf>

## 4 – Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles

### 4.1 – Une part très élevée des PME dans le chiffre d'affaires de l'entretien et de la réparation d'automobiles

En 2023, les petites et moyennes entreprises (PME)<sup>46</sup> réalisent plus du quart du chiffre d'affaires (non consolidé<sup>47</sup>) du commerce et de la réparation d'automobiles et de motocycles (28,0 %). Au sein de ce secteur, leur poids est très hétérogène. Il est plus faible dans le commerce de véhicules automobiles (18,2 %) et le commerce d'équipements automobiles (25,9 %). À l'opposé, il est élevé dans l'entretien et la réparation de véhicules automobiles (89,0 %) et dans le commerce et la réparation de motocycles (72,5 %).

**Graphique 2.10 :** Répartition du chiffre d'affaires par catégorie d'entreprises dans le commerce et la réparation d'automobiles et de motocycles en 2023



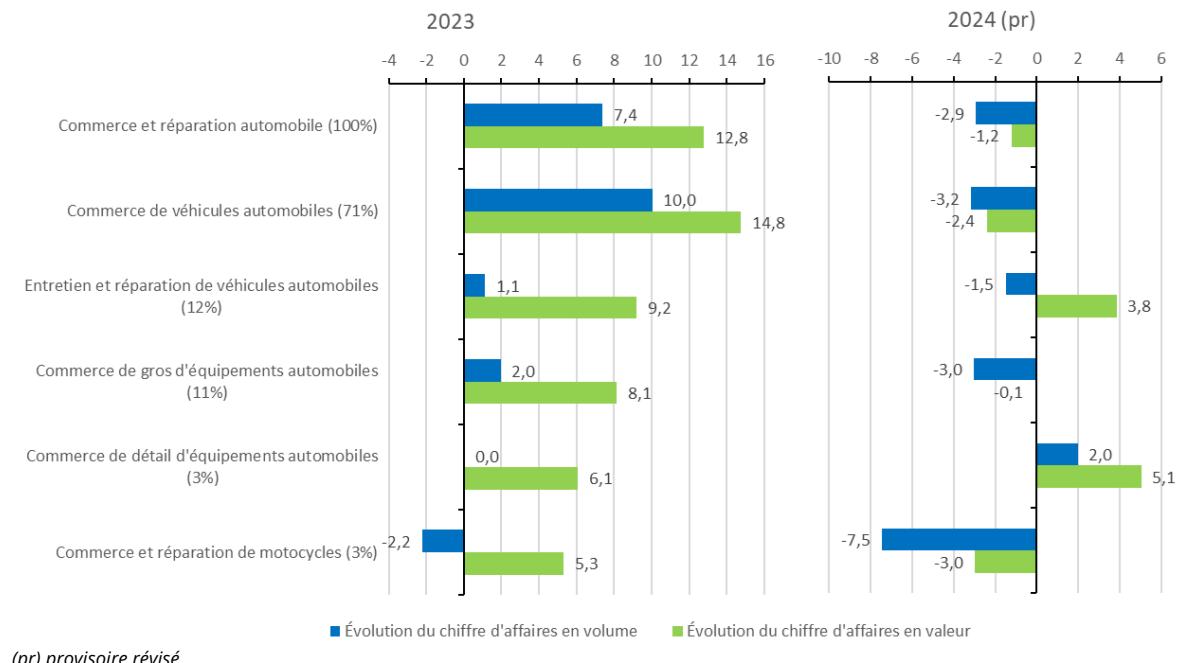
Champ : France, unités légales du commerce et de la réparation d'automobiles et de motocycles  
Source : Insee, Ésane 2023

<sup>46</sup> Voir définitions en annexe de ce rapport.

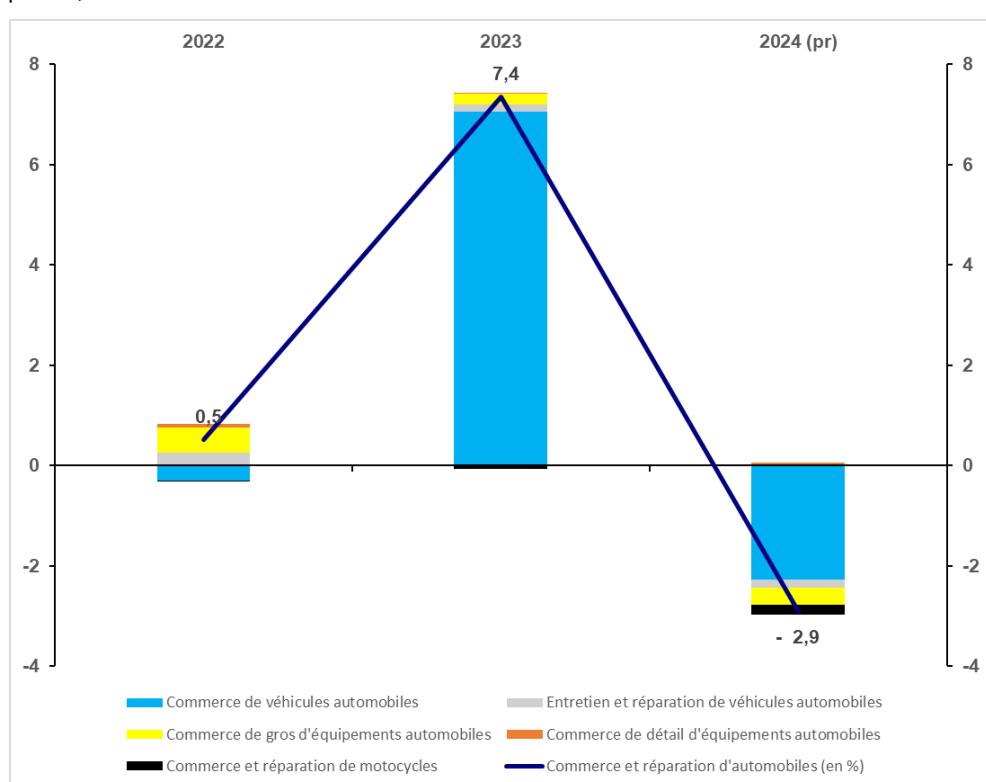
<sup>47</sup> Le chiffre d'affaires des unités commerciales englobe les échanges entre filiales d'un même groupe, ce qui tend à augmenter le poids des grandes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire par rapport à une analyse des chiffres d'affaires consolidés (voir annexe « Concepts et méthodes »).

## 4.2 – Chiffres d'affaires du commerce et de la réparation d'automobiles, évolutions en 2023 (définitif) et 2024 (provisoire révisé)

**Graphique 2.11 :** Chiffre d'affaires (H.T.) du commerce et réparation d'automobiles, évolutions en 2023 et 2024 (en %)



**Graphique 2.12 :** Chiffre d'affaires du commerce et réparation d'automobiles, contributions à l'évolution en volume (en points)



**Tableau 2.6 : Chiffre d'affaires du commerce et réparation de véhicules automobiles et de motocycles (H.T.)**

Activités	Évolution en volume (en %)			Évolution en valeur (en %)			Montant 2024pr	
	2022	2023	2024pr	2022	2023	2024pr	en Md€	en %
Commerce de véhicules automobiles*	-0,4	10,0	-3,2	4,7	14,8	-2,4	181,7	70,8
Entretien et réparation de véhicules automobiles	2,3	1,1	-1,5	8,3	9,2	3,8	31,1	12,1
Commerce de gros d'équipements automobiles	4,4	2,0	-3,0	10,5	8,1	-0,1	28,8	11,2
Commerce de détail d'équipements automobiles	2,6	0,0	2,0	8,5	6,1	5,1	8,2	3,2
Commerce et réparation de motocycles	-0,6	-2,2	-7,5	5,2	5,3	-3,0	6,8	2,7
<b>ENSEMBLE COMMERCE ET RÉPARATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES</b>	<b>0,5</b>	<b>7,4</b>	<b>-2,9</b>	<b>5,9</b>	<b>12,8</b>	<b>-1,2</b>	<b>256,6</b>	<b>100,0</b>

\*Cette rubrique comprend le commerce de voitures et de véhicules automobiles légers et le commerce d'autres véhicules automobiles :

-le commerce de voitures et de véhicules automobiles légers regroupe le commerce de gros et de détail de véhicules neufs et usagés de véhicules pour le transport de personnes, y compris les véhicules spéciaux – tels qu'ambulances, minibus, etc. – de 3,5 tonnes ou moins ainsi que les véhicules automobiles tout terrain de 3,5 tonnes ou moins comme les jeeps ;

-le commerce d'autres véhicules regroupe le commerce de gros ou de détail de véhicules neufs ou usagés de camions, remorques et semi-remorques, véhicules pour le camping tels que caravanes et auto-caravanes (camping-cars) ainsi que les véhicules automobiles tout terrain de plus de 3,5 tonnes.

(pr) provisoire révisé

Source : Insee – Comptes du commerce

### **Encadré 2.3 : Révision du chiffre d'affaires des secteurs du commerce et réparation d'automobiles**

Les résultats de l'année 2023, définitifs, sont issus de l'exploitation du système d'information sur la statistique d'entreprise Esane. Celui-ci combine les déclarations comptables effectuées par les entreprises auprès de la DGFIP et des résultats d'enquête (notamment sur la répartition du chiffre d'affaires par produit, qui détermine le secteur d'activité principal des unités).

L'évolution du chiffre d'affaires présentée sur l'année 2024 est provisoire. Elle est issue des évolutions d'indices de chiffre d'affaires mensuels par secteur d'activité calculés par l'Insee à partir des déclarations des entreprises pour le paiement de la TVA.

### **Évolution des chiffres d'affaires des secteurs du commerce et de la réparation d'automobiles**

Dates de publication des rapports	En volume						En valeur							
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
base 2020	décembre 2025				+ 7,4 (def)	- 2,9 (pr)							+ 12,8 (def)	- 1,2 (pr)
	juin 2025				+ 8,6 (sd)	- 3,1 (p)							+ 14,1 (sd)	- 1,4 (p)
	décembre 2024				+ 0,5 (def)	+ 8,6 (pr)							+ 5,9 (def)	+ 14,1 (pr)
	juin 2024				- 1,3 (sd)	+ 8,5 (p)							+ 4,0 (sd)	+ 13,9 (p)
	décembre 2023				- 10,0 (def)	+ 13,2 (def)	- 1,4 (p)						+ 4,0 (p)	
base 2014	décembre 2022				- 9,4 (def)	+ 12,5 (pr)							- 9,5 (def)	+ 12,6 (pr)
	juin 2022				- 11,6 (sd)	+ 11,4 (p)							- 10,7 (sd)	+ 12,5 (p)
	décembre 2021*			+ 4,5 (sd)	- 11,6 (p)								+ 5,6 (sd)	- 10,8 (p)
	juin 2021			+ 4,5 (sd)	- 11,6 (p)								+ 5,6 (sd)	- 10,8 (p)
	décembre 2020	+ 2,7 (def)	+ 4,5 (pr)										+ 4,2 (def)	+ 5,6 (pr)
	juin 2020	+ 3,2 (sd)	+ 4,4 (p)										+ 4,8 (sd)	+ 5,6 (p)

\*Le compte définitif de l'année 2019 a été supprimé afin de dégager le temps nécessaire à la préparation du changement de base 2020.

(def) données définitives ; (sd) données semi-définitives ; (p) données provisoires ; (pr) données provisoires révisées

Source : Insee - Comptes du commerce

# CHAPITRE III : LES OPÉRATIONS INTERNATIONALES

## 1 – Les exportations et les importations du secteur du commerce reculent en 2024

**Avertissement :** Les données présentées dans cette partie sont produites par la Direction générale des Douanes et droits indirects à partir de l'enquête mensuelle sur les échanges de biens intra-UE (EMEBI) pour les échanges de marchandises avec les 26 autres États membres de l'Union Européenne, et des déclarations de dédouanement des marchandises (DAU) pour les autres pays tiers. Les résultats présentés excluent les échanges de matériel militaire et les montants sous le seuil de déclaration intracommunautaire (sociétés dont les échanges annuels intracommunautaires de l'année précédente sont inférieurs à 460 000€).

En 2024, le volume des marchandises échangées au niveau mondial a rebondi. Ainsi, selon l'OMC, le commerce mondial de marchandises s'est accru de 2,7 %<sup>48</sup>, après avoir diminué en 2023 (-0,9 %). En valeur, la hausse des échanges mondiaux de biens est moins élevée (2,0 %) en raison du recul des prix. La reprise du commerce mondial est ainsi davantage marquée en volume qu'en valeur, les montants des biens échangés reflétant la désinflation, notamment sur les produits énergétiques. La production mondiale a progressé à un rythme proche de celui de 2023 et le commerce mondial de biens a rebondi dans un contexte de baisse des taux d'intérêt, ce qui a soutenu la consommation et l'investissement.

Sur la même période, au niveau national, la demande mondiale adressée à la France augmente (+1,5 %, après -0,2 % en 2023 selon l'Insee<sup>49</sup>) et les volumes d'exportations françaises de biens et services progressent plus que celle-ci (+2,4 %, après +2,8 %). La progression est moins forte en valeur (+1,5 %, après +0,6 %).

Dans un contexte de léger ralentissement de l'économie française, les exportations françaises de biens diminuent en valeur en 2024 (-1,8 %), après trois années de hausse. Les exportations relevant du secteur du commerce, en diminuant de 3,2 % en valeur (après +1,9 % en 2023), accusent une baisse plus prononcée que les autres secteurs. De même, les importations totales reculent (-4,7 % en valeur) pour la deuxième année consécutive, après deux années de hausses exceptionnelles. Pour les opérateurs du commerce, le recul en valeur des importations (-3,6 %) est moindre que pour l'ensemble de l'économie.

Les exportations des opérateurs du secteur du commerce s'établissent à 182,2 milliards d'euros en 2024. La baisse enregistrée sur l'année pour ce secteur est portée par la diminution des ventes d'équipements mécaniques, de matériels électriques, électroniques et informatiques (composants et cartes électroniques) et, dans une moindre mesure, d'« autres produits industriels<sup>50</sup> » (produits chimiques, parfums et cosmétiques notamment), de matériels de transport (en particulier l'automobile), de produits agricoles et d'énergie (déchets industriels). Les exportations des sociétés commerciales reculent davantage vers les pays de l'Union européenne (qui représentent près des deux tiers des débouchés des entreprises commerciales) que vers les pays tiers.

Les importations des opérateurs du secteur du commerce s'établissent, quant à elles, à 342,9 milliards d'euros en 2024. Leur recul par rapport à 2023 s'explique notamment par la baisse des achats de machines, de matériels électriques, de produits informatiques, électroniques et optiques (composants et cartes électroniques, téléphones et équipements de télécommunication, produits électroniques grand public), de produits pharmaceutiques, d'énergie (produits pétroliers raffinés, hydrocarbures naturels) et d'autres produits industriels (produits chimiques, produits métallurgiques et métalliques). Les importations des sociétés commerciales reculent principalement en provenance des pays de l'Union européenne, tandis qu'elles diminuent légèrement depuis les pays tiers.

Au total, en 2024, le déficit extérieur du secteur du commerce s'établit à 160,7 milliards d'euros : il se réduit de 6,9 milliards d'euros sur un an ; le déficit extérieur tous secteurs confondus se réduit de 23,6 milliards d'euros. Cette amélioration pour le secteur du commerce est pour près de la moitié portée par le commerce et la réparation d'automobiles, dont le déficit se réduit de 3,1 milliards sur un an. Les déficits du commerce de détail ainsi que du commerce de gros, quant à eux, diminuent respectivement de 2,4 milliards et de 1,1 milliard sur l'année.

<sup>48</sup> World Trade Statistics 2024, World Trade Organisation

<sup>49</sup> Insee – Note de conjoncture – septembre 2025

<sup>50</sup> Niveau de nomenclature A17 comprenant le textile-habillement, cuir, chaussures ; le bois, papier et carton ; les produits chimiques, parfums et cosmétiques ; les biens pharmaceutiques ; les biens en caoutchouc et en plastique ; les biens métallurgiques et métalliques ; les biens manufacturés divers.

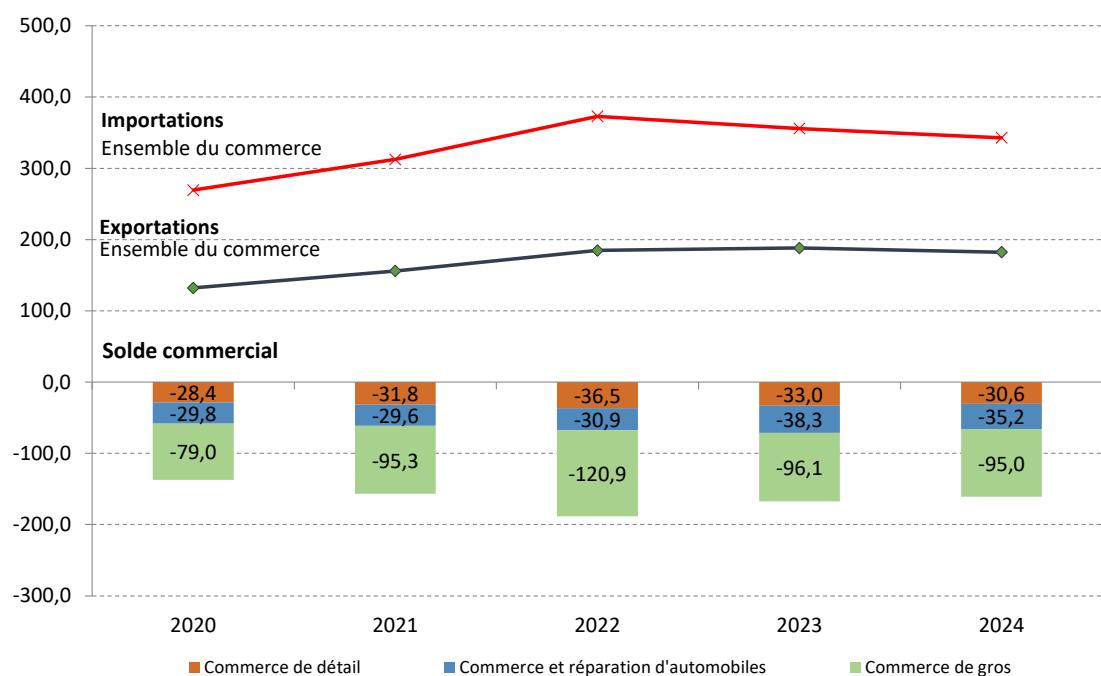
**Tableau 3.1** : Évolution des échanges de biens de la France et du secteur du commerce en valeur (en %)

	2020	2021	2022	2023	2024	valeur 2024 (en Md€)
<b>Exportations (évolution en %)</b>						
Ensemble du commerce extérieur	- 15,8	15,6	19,6	1,8	- 1,8	579,7
dont : Secteur commerce	- 11,1	17,9	18,5	1,9	- 3,2	182,2
<b>Importations (évolution en %)</b>						
Ensemble du commerce extérieur	- 13,1	19,5	29,4	- 7,1	- 4,7	684,9
dont : Secteur commerce	- 6,6	16,0	19,4	- 4,6	- 3,6	342,9
<b>Déficit commercial (en Md€)</b>						
Ensemble du commerce extérieur	81,3	113,6	194,1	128,8	105,2	
dont : Secteur commerce	137,3	156,6	188,3	167,6	160,7	

Source : DGDDI/DSECE

Champ : Hors matériel militaire et hors échanges intracommunautaires en-dessous du seuil de déclaration.

**Graphique 3.1** : Évolution des échanges du secteur du commerce en valeur (en Md€)



Source : DGDDI/DSECE

Champ : Hors matériel militaire et hors échanges intracommunautaires en-dessous du seuil de déclaration.

De façon structurelle, l'évolution des échanges des opérateurs du commerce reflète majoritairement celle des opérateurs du commerce de gros, qui représentent 84 % des ventes et 72 % des achats du secteur.

En 2024, les exportations du commerce de gros diminuent (-3,5 %), après une année de léger recul (-0,1 % en 2023). Les exportations du commerce et de la réparation d'automobiles se replient plus fortement (-11,5 %, après +13,0 %). Seules les ventes du commerce de détail demeurent dynamiques (+8,2 %), mais elles progressent à un rythme moins soutenu que l'année précédente (+15,7 %).

À l'importation, l'ensemble des sous-secteurs du commerce reculent en 2024. Le sous-secteur du commerce et de la réparation d'automobiles est celui qui baisse le plus nettement (-9,0 %, après +20,7 %). De même, les achats du commerce de gros et du commerce de détail diminuent, dans une moindre mesure (respectivement -2,7 % après -8,9 % et -2,7 % après -2,8 %).

**Tableau 3.2** : Évolution des échanges du commerce par sous-secteurs en valeur (en %)

	2020	2021	2022	2023	2024	valeur 2024 (en Md€)
<b>Exportations</b>						
<b>Ensemble du secteur du commerce</b>	<b>- 11,1</b>	<b>17,9</b>	<b>18,5</b>	<b>1,9</b>	<b>- 3,2</b>	<b>182,2</b>
Commerce de gros	-10,7	16,3	21,1	-0,1	-3,5	153,2
Commerce et réparation d'automobiles	- 14,6	29,5	- 3,7	13,0	-11,5	13,1
Commerce de détail	-10,9	23,3	14,4	15,7	8,2	15,9
<b>Importations</b>						
<b>Ensemble du secteur du commerce</b>	<b>-6,6</b>	<b>16,0</b>	<b>19,4</b>	<b>-4,6</b>	<b>-3,6</b>	<b>342,9</b>
Commerce de gros	-7,1	18,1	23,5	-8,9	-2,7	248,2
Commerce et réparation d'automobiles	-8,4	7,2	1,9	20,7	-9,0	48,3
Commerce de détail	-1,8	14,7	14,7	-2,8	-2,7	46,5

Source : DGDDI/DSECE

Champ : Hors matériel militaire et hors échanges intracommunautaires en-dessous du seuil de déclaration.

## 1.1 – Baisse des échanges du commerce de gros pour la plupart des produits

En 2024, les exportations des grossistes ont reculé pour la deuxième année consécutive (-3,5 %, après -0,1 % en 2023). Les équipements mécaniques, matériels électriques, électroniques et informatiques sont de loin les principaux contributeurs à la baisse des ventes (en particulier les composants et cartes électroniques, les matériels électriques, les machines). Dans une moindre mesure, certains « autres produits industriels » participent au recul des exportations, notamment les produits chimiques et les articles d'habillement, cuir et chaussures. Les exportations de produits agricoles reculent également. Par zone, la baisse concerne principalement les pays de l'Union européenne.

Dans le même temps, les importations des opérateurs du commerce de gros diminuent (-2,7 %), après avoir nettement reculé en 2023 (-8,9 %). Cette baisse s'explique majoritairement par les achats de machines, de matériels électriques et de produits informatiques, électroniques et optiques (composants et cartes électroniques). Avec une moindre ampleur, les achats d'« autres produits industriels » (produits pharmaceutiques, articles d'habillement, cuir et chaussures, produits chimiques) participent à la baisse. La diminution des importations est portée à plus de 80 % par les pays de l'Union européenne.



**Tableau 3.3 : Évolution des échanges du commerce de gros par produit (en %)**

	2020	2021	2022	2023	2024	valeur 2024 (en Md€)
<b>Exportations</b>						
<b>Ensemble du secteur du commerce de gros</b>	<b>- 10,7</b>	<b>16,3</b>	<b>21,1</b>	<b>- 0,1</b>	<b>-3,5</b>	<b>153,2</b>
AZ - Produits agricoles	- 1,7	6,1	41,3	- 18,1	- 5,7	13,2
C1 - Produits des industries agroalimentaires	- 1,9	16,7	13,2	1,0	1,4	21,1
DE - Hydrocarbures naturels	-13,3	53,8	25,0	- 8,0	-30,4	1,6
C2 - Produits pétroliers raffinés	- 47,6	36,4	80,0	- 3,7	- 7,7	2,4
C3 - Equipements mécaniques, matériel électrique, électronique et informatique	-14,5	11,7	23,0	- 0,6	-13,7	27,1
dans CK - Machines industrielles et agricoles, machines diverses	-14,9	11,1	18,6	7,2	- 9,0	8,1
C4 - Matériel de transport	- 41,3	-11,1	20,8	34,5	15,4	4,5
C5 - Autres produits industriels	- 9,5	20,0	17,8	2,9	- 0,6	82,5
CB - Textiles, habillement, cuir et chaussures	- 9,7	27,5	24,6	5,8	- 1,8	21,6
CC - Bois, papier et carton	0,0	13,3	29,4	- 13,6	0,0	1,9
CE - Produits chimiques, parfums et cosmétiques	- 12,9	24,1	13,4	8,8	- 5,6	23,4
CF - Produits pharmaceutiques	1,6	8,5	12,1	- 1,9	2,6	15,9
CG - Produits en caoutchouc et en plastique, produits minéraux divers	- 6,9	14,8	12,9	- 17,1	0,0	2,9
CH - Produits métallurgiques et métalliques	- 8,9	23,5	22,2	- 5,2	11,0	8,1
CM - Produits manufacturés divers	- 25,0	20,4	23,1	8,7	1,1	8,8
dans C32A - Joaillerie et bijouterie, instruments de musique	- 42,1	22,7	37,0	10,8	4,9	4,3
<b>Importations</b>						
<b>Ensemble du secteur du commerce de gros</b>	<b>-7,1</b>	<b>18,1</b>	<b>23,5</b>	<b>- 8,9</b>	<b>-2,7</b>	<b>248,2</b>
AZ - Produits agricoles	0,0	10,5	12,6	3,7	0,0	11,1
C1 - Produits des industries agroalimentaires	- 3,9	10,7	21,0	2,7	2,9	31,7
DE - Hydrocarbures naturels	0,0	63,6	258,3	- 66,7	- 9,3	3,9
C2 - Produits pétroliers raffinés	- 36,4	41,3	78,7	- 17,0	- 3,0	12,8
C3 - Equipements mécaniques, matériel électrique, électronique et informatique	- 7,6	16,6	10,0	- 2,9	- 6,0	65,5
dans CK - Machines industrielles et agricoles, machines diverses	- 9,0	17,7	12,2	6,3	- 9,8	22,9
C4 - Matériel de transport	- 30,4	15,6	35,1	12,0	12,5	6,3
C5 - Autres produits industriels	- 4,1	18,9	20,7	- 10,0	- 2,7	116,2
CB - Textiles, habillement, cuir et chaussures	- 0,6	3,7	31,2	- 10,8	- 2,5	19,4
CC - Bois, papier et carton	- 8,9	17,6	25,0	- 13,3	- 6,2	6,1
CE - Produits chimiques, parfums et cosmétiques	- 4,5	24,7	36,8	- 15,5	- 2,0	24,0
CF - Produits pharmaceutiques	10,0	13,6	7,1	- 2,1	- 4,2	22,6
CG - Produits en caoutchouc et en plastique, produits minéraux divers	- 4,9	20,6	10,3	- 14,0	- 3,6	10,7
CH - Produits métallurgiques et métalliques	- 13,3	36,9	20,4	- 12,0	- 1,2	15,9
CM - Produits manufacturés divers	-15,4	23,5	13,5	- 4,9	- 0,6	17,5
dans C32A - Joaillerie et bijouterie, instruments de musique	-44,7	23,8	34,6	8,6	-7,9	3,5

Note : Tous les produits échangés ne figurent pas dans ce tableau. Seuls ceux avec les montants les plus importants sont diffusés.

Source : DGDDI/DSECE

Champ : Hors matériel militaire et hors échanges intracommunautaires en-dessous du seuil de déclaration.

**Tableau 3.4 : Évolution des échanges du commerce de gros par zone géographique (en %)**

	2020	2021	2022	2023	2024	valeur 2024 (en Md€)
<b>Exportations</b>						
<b>Ensemble du secteur du commerce de gros</b>	<b>- 10,7</b>	<b>16,3</b>	<b>21,1</b>	<b>- 0,1</b>	<b>-3,5</b>	<b>153,2</b>
vers l'Union européenne	-10,0	24,3	23,2	- 0,2	- 5,0	94,2
vers les pays tiers (hors UE)	- 11,8	5,4	18,3	0,2	- 1,2	59,0
<b>Importations</b>						
<b>Ensemble du secteur du commerce de gros</b>	<b>-7,1</b>	<b>18,1</b>	<b>23,5</b>	<b>- 8,9</b>	<b>-2,7</b>	<b>248,2</b>
depuis l'Union européenne	- 5,5	16,7	16,2	- 1,5	- 4,1	134,4
depuis les pays tiers (hors UE)	- 8,9	19,8	32,2	- 16,6	- 0,8	113,8

Source : DGDDI/DSECE

Champ : Hors matériel militaire et hors échanges intracommunautaires en-dessous du seuil de déclaration.

### Encadré 3.1 : Les opérateurs à l'exportation et à l'importation du secteur du commerce

En 2024, environ 51 500 opérateurs (unités légales disposant d'un numéro Siren) relevant du secteur du commerce ont déclaré avoir réalisé au moins une exportation de biens depuis la France au cours de l'année, pour un montant total d'exportations de 182,2 milliards d'euros.

Ils sont environ 32 200 dans le commerce de gros, 14 000 dans le commerce de détail et près de 5 300 dans le commerce et la réparation d'automobiles. Les exportateurs du commerce de gros dominent les exportations : ils représentent plus de 60 % des opérateurs et 84 % des montants exportés du secteur commerce, soit une

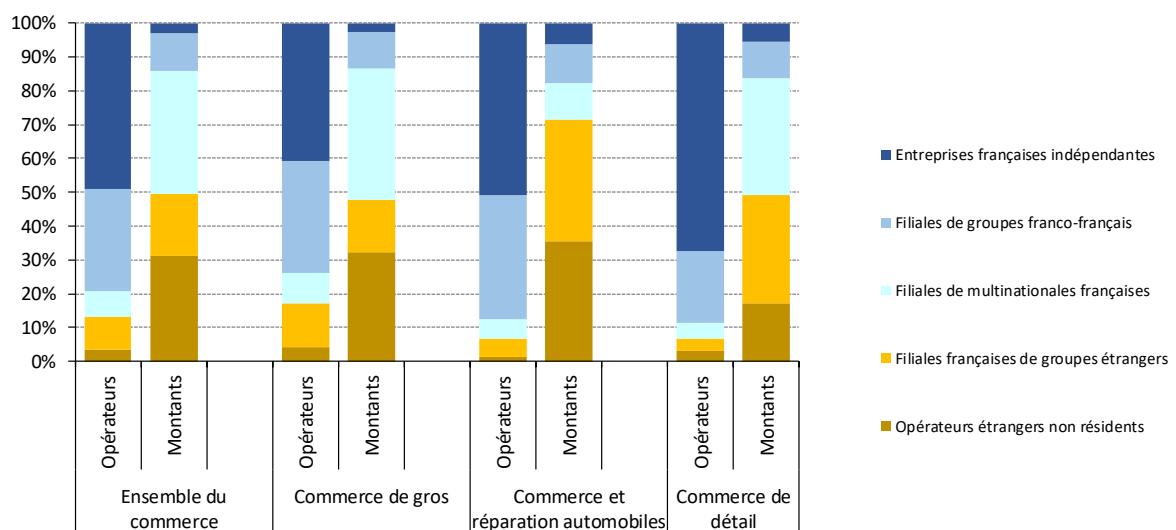
moyenne de 4,8 millions d'euros d'exportations par opérateur. Mais ce montant moyen reste nettement plus faible que pour le secteur industriel (12 millions d'euros en moyenne par exportateur). Les exportateurs du commerce de détail, qui représentent plus du quart des exportateurs, affichent un montant moyen d'exportations de 1,1 million par opérateur. Ceux du commerce et de la réparation d'automobiles (10 % des exportateurs du secteur du commerce) se positionnent dans une situation intermédiaire avec un montant moyen de 2,5 millions d'euros.

Tous secteurs du commerce confondus, près d'un tiers des montants exportés sont réalisés par des opérateurs « non-résidents ». Il s'agit d'entreprises étrangères non immatriculées au registre du commerce et des sociétés (RCS) et qui n'ont aucun établissement productif en France. Ces opérateurs sont pourtant très minoritaires en nombre (environ 4 % des exportateurs) mais le montant moyen des exportations pour ces opérateurs est de 31,3 millions d'euros. Cette importance de quelques opérateurs « non-résidents » est particulièrement marquée dans le commerce de gros et dans le secteur automobile où ils représentent à eux seuls environ un tiers des montants exportés de ces sous-secteurs, soit un montant moyen de 37,0 millions d'euros et de 70,0 millions d'euros respectivement.

Au-delà de ces opérateurs étrangers, les multinationales représentent également une part importante des exportations. Les exportateurs du commerce appartenant à des groupes multinationaux sont près de 8 600 (17 % des exportateurs du commerce) pour environ 100 milliards d'exportations (55 % des montants du secteur du commerce), soit un montant moyen de 11,5 millions par exportateur. Ils sont particulièrement nombreux dans le commerce de gros (plus d'un opérateur sur cinq pour plus de la moitié des montants exportés du secteur). Mais c'est dans le commerce de détail que leur poids en valeur est particulièrement important puisqu'ils ne représentent que 8 % des opérateurs pour deux tiers des montants des exportations du secteur. Les multinationales françaises et les multinationales étrangères ont un poids prépondérant dans le commerce de détail où elles réalisent chacune environ un tiers des exportations. Dans le commerce de gros, les multinationales françaises pèsent 39 % du montant des exportations, contre 15 % pour les multinationales étrangères.

Au total, si on cumule opérateurs étrangers non-immatriculés au RCS et multinationales, on obtient 21 % des exportateurs du secteur du commerce représentant 86 % du montant des exportations. L'essentiel des autres opérateurs sont des entreprises françaises indépendantes (24 800 unités) ou des filiales de groupes français non implantés à l'étranger (15 300 unités).

**Graphique 3.2 : Répartition du nombre d'exportateurs et des montants exportés dans le secteur du commerce par catégorie d'opérateurs (en %)**



Source : DGDDI/DSECE

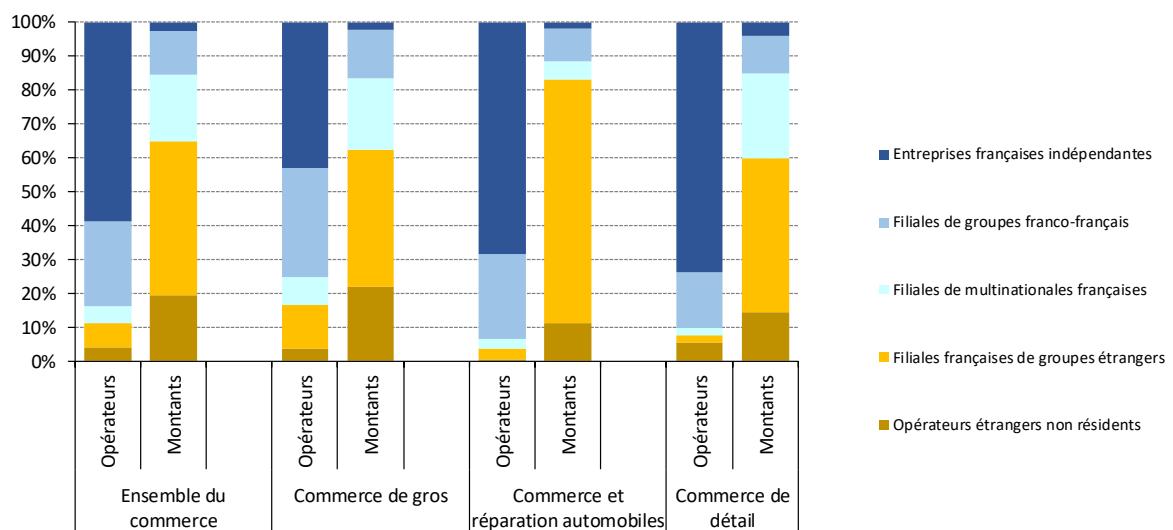
Champ : Exportations de biens depuis la France en 2024, hors expéditions intracommunautaires en-dessous du seuil de déclaration.

Le nombre d'importateurs relevant du secteur du commerce s'établit à environ 84 600 en 2024 pour un montant total de 342,9 milliards. Ils sont plus de 39 100 dans le commerce de gros, soit 46 % du nombre d'importateurs et 72 % des achats du secteur (contre 60 % des exportateurs et 84 % des ventes). Les opérateurs à l'importation

pour le commerce de détail sont près de 34 600 et pèsent pour 14 % des valeurs des importations du secteur du commerce. Pour le commerce et la réparation d'automobiles, les opérateurs sont plus de 10 900 et les importations pèsent pour 14 % des achats du secteur du commerce.

Les opérateurs étrangers non immatriculés au RCS représentent un peu plus de 4 % des importateurs du commerce, les multinationales 12 %, les autres opérateurs étant des entreprises indépendantes ou des groupes franco-français. En ce qui concerne les montants, on retrouve une répartition similaire à celle des exportations : environ 85 % pour les opérateurs étrangers non immatriculés au RCS et les multinationales, 16 % pour les entreprises et groupes français. En revanche, le poids des multinationales françaises est moins important à l'import (20 %) qu'il ne l'est à l'export (36 %). À l'inverse, les multinationales étrangères et les opérateurs étrangers non immatriculés au RCS réalisent à eux seuls 65 % des importations du secteur du commerce (contre 50 % des exportations). Ce moindre poids des multinationales françaises dans les importations par rapport à leur poids dans les exportations concerne tant le commerce de gros que le commerce et la réparation d'automobiles. Dans le commerce de détail, les multinationales françaises réalisent un quart des importations et plus d'un tiers des exportations.

**Graphique 3.3 :** Répartition du nombre d'importateurs et des montants importés dans le secteur du commerce par catégorie d'opérateurs (en %)



Source : DGDDI/DSECE

Champ : Importations de biens en France en 2024, hors introductions intracommunautaires en-dessous du seuil de déclaration.

## 1.2 – Repli des échanges du secteur du commerce et de la réparation d'automobiles

Après le rebond enregistré en 2023 (+13,0 %), les exportations des opérateurs du secteur du commerce et de la réparation d'automobiles diminuent nettement en 2024 (-11,5 %). Les exportations d'automobiles assemblées reculent vers les États membres de l'UE et davantage encore vers les pays situés hors UE.

Les importations de ce secteur reculent un peu moins fortement que les exportations (-9,0 %), après une année 2023 très dynamique (+20,7 %). La baisse des importations de véhicules automobiles est plus nette depuis les pays situés hors UE qu'en provenance des pays membres. Ces derniers représentent près des trois quarts des achats du secteur.

**Tableau 3.5** : Évolution des échanges du commerce et de la réparation d'automobiles par produit (en %)

	2020	2021	2022	2023	2024	valeur 2024 (en Md€)
<b>Exportations</b>						
Ensemble du secteur commerce et réparation d'automobiles	-14,6	29,5	-3,7	13,0	-11,5	13,1
dont C4 - Matériel de transport	-16,8	34,5	-6,2	13,2	-11,7	10,6
dont C29A - automobiles	-20,9	41,2	-8,3	13,6	-15,0	8,5
dont C29B - équipements pour automobiles	16,7	7,1	6,7	6,2	5,9	1,8
<b>Importations</b>						
Ensemble du secteur commerce et réparation d'automobiles	-8,4	7,2	1,9	20,7	-9,0	48,3
dont C4 - Matériel de transport	-8,4	5,8	0,5	23,3	-10,6	42,1
dont C29A - automobiles	-8,1	4,4	-1,2	24,8	-12,0	35,9
dont C29B - équipements pour automobiles	-12,5	21,4	11,8	18,4	2,2	4,6

Source : DGDDI/DSECE

Champ : Hors matériel militaire et hors échanges intracommunautaires en-dessous du seuil de déclaration.

**Tableau 3.6** : Évolution des échanges du commerce et de la réparation d'automobiles par zone géographique (en %)

	2020	2021	2022	2023	2024	valeur 2024 (en Md€)
<b>Exportations</b>						
Ensemble du secteur commerce et réparation d'automobiles	-14,6	29,5	-3,7	13,0	-11,5	13,1
vers l'Union européenne	-17,3	25,4	13,1	5,3	-10,0	9,0
vers les pays tiers (hors UE)	-7,1	33,3	-30,8	33,3	-14,6	4,1
<b>Importations</b>						
Ensemble du secteur commerce et réparation d'automobiles	-8,4	7,2	1,9	20,7	-9,0	48,3
depuis l'Union européenne	-6,9	5,2	4,0	15,1	-7,5	35,9
depuis les pays tiers (hors UE)	-12,8	13,7	-4,6	38,8	-13,3	12,4

Source : DGDDI/DSECE

### 1.3 – Des exportations dynamiques dans le commerce de détail, tandis que les importations de ce sous-secteur diminuent encore

En 2024, les exportations du secteur du commerce de détail sont dynamiques (+8,2 %), pour la quatrième année successive, mais à un rythme moins soutenu qu'en 2023. Cette hausse est portée pour les trois quarts par le dynamisme des ventes d'« autres produits industriels », en particulier les articles d'habillement, cuir, bagages et chaussures ainsi que, dans une moindre mesure, les produits chimiques, parfums et cosmétiques et les produits métallurgiques et métalliques. Près d'un quart de la hausse s'explique par le dynamisme des équipements mécaniques et des matériels électriques, électroniques et informatiques (composants et cartes électroniques, appareils de mesure, d'essai et de navigation). Le restant de la hausse provient des produits des industries agroalimentaires. Par zone, la progression des exportations concerne aussi bien l'Union européenne que les pays tiers.

Pour leur part, les importations des opérateurs du commerce de détail reculent (2,7 %, après 2,8 % en 2023). Elles sont en baisse notamment pour les équipements mécaniques, électriques, électroniques et informatiques (téléphones et équipements de communication, matériel électrique) ainsi que pour les « autres produits industriels », en particulier les produits manufacturés divers. Les achats de produits pétroliers raffinés diminuent également ainsi que, dans une moindre mesure, les achats de produits agricoles. Le recul des importations est porté pour quasi-totalité par l'Union européenne.

**Tableau 3.7 : Évolution des échanges du commerce de détail par produit (en %)**

	2020	2021	2022	2023	2024	valeur 2024 (en Md€)
<b>Exportations</b>						
<b>Ensemble du secteur du commerce de détail</b>	<b>-10,9</b>	<b>23,3</b>	<b>14,4</b>	<b>15,7</b>	<b>8,2</b>	<b>15,9</b>
dont C1 - Produits des industries agroalimentaires	0,0	20,0	16,7	14,3	12,5	0,9
dont C3 - Equipements mécaniques, matériel électrique, électronique et informatique	-15,0	41,2	8,3	23,1	9,4	3,5
dont C5 - Autres produits industriels	-9,4	17,2	17,6	11,3	10,1	9,8
dont CB - Textiles, habillement, cuir et chaussures	-11,4	6,5	15,2	21,1	8,7	5,0
dont CE - Produits chimiques, parfums et cosmétiques	-12,5	14,3	50,0	8,3	15,4	1,5
dont CG - Produits en caoutchouc et en plastique, produits minéraux divers	0,0	33,3	0,0	25,0	0,0	0,5
dont CH - Produits métallurgiques et métalliques	0,0	50,0	0,0	33,3	50,0	0,6
dont CM - Produits manufacturés divers	-13,3	30,8	17,6	0,0	-5,0	1,9
<b>Importations</b>						
<b>Ensemble du secteur du commerce de détail</b>	<b>-1,8</b>	<b>14,7</b>	<b>14,7</b>	<b>-2,8</b>	<b>-2,7</b>	<b>46,5</b>
dont C1 - Produits des industries agroalimentaires	5,4	5,1	7,3	11,4	0,0	4,9
dont C3 - Equipements mécaniques, matériel électrique, électronique et informatique	9,0	23,3	13,3	2,0	-4,8	9,9
dont C5 - Autres produits industriels	-6,0	11,9	14,8	-6,3	-1,1	28,1
dont CB - Textiles, habillement, cuir et chaussures	-12,0	5,6	20,5	-3,8	2,0	15,6
dont CE - Produits chimiques, parfums et cosmétiques	-8,3	0,0	18,2	23,1	6,2	1,7
dont CG - Produits en caoutchouc et en plastique, produits minéraux divers	6,2	17,6	10,0	-4,5	-4,8	2,0
dont CH - Produits métallurgiques et métalliques	18,2	23,1	6,2	-11,8	-6,7	1,4
dont CM - Produits manufacturés divers	-3,4	24,6	7,0	-14,5	-6,2	6,1

Note : Seuls les produits échangés avec les montants les plus importants sont diffusés dans ce tableau.

Source : DGDDI/DSECE

Champ : Hors matériel militaire et hors échanges intracommunautaires en-dessous du seuil de déclaration.

**Tableau 3.8 : Évolution des échanges du commerce de détail par zone géographique (en %)**

	2020	2021	2022	2023	2024	valeur 2024 (en Md€)
<b>Exportations</b>						
<b>Ensemble du secteur du commerce de détail</b>	<b>-10,9</b>	<b>23,3</b>	<b>14,4</b>	<b>15,7</b>	<b>8,2</b>	<b>15,9</b>
vers l'Union européenne	-10,9	36,8	11,5	17,2	9,8	11,2
vers les pays tiers (hors UE)	-11,1	3,1	21,2	10,0	9,1	4,8
<b>Importations</b>						
<b>Ensemble du secteur du commerce de détail</b>	<b>-1,8</b>	<b>14,7</b>	<b>14,7</b>	<b>-2,8</b>	<b>-2,7</b>	<b>46,5</b>
depuis l'Union européenne	2,2	16,7	4,6	-1,3	-5,4	21,2
depuis les pays tiers (hors UE)	-5,5	12,8	25,0	-4,2	-0,4	25,3

Source : DGDDI/DSECE

Champ : Hors matériel militaire et hors échanges intracommunautaires en-dessous du seuil de déclaration.

## 2 – En 2024, la position créditrice du commerce en matière d'investissements directs étrangers se situe parmi les plus bas niveaux de la dernière décennie

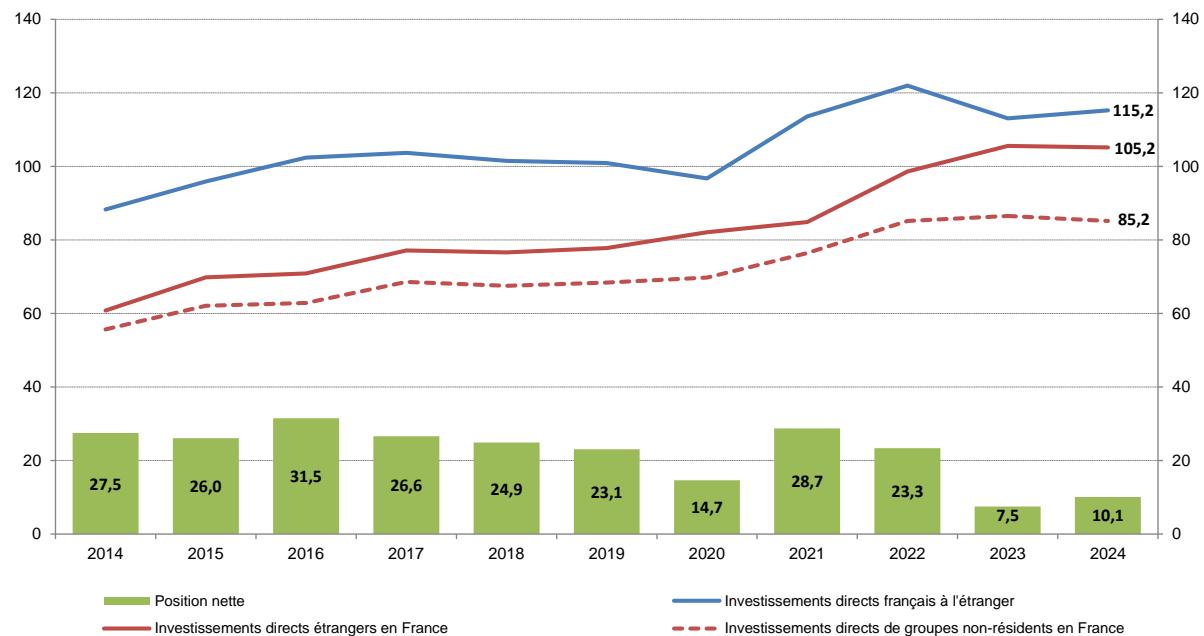
Les investissements directs étrangers (IDE) sont des investissements internationaux par lesquels des entités résidentes d'une économie acquièrent ou détiennent le contrôle ou une influence importante sur la gestion d'une entreprise résidente d'une économie tierce. Par convention, on considère qu'il y a investissement direct lorsque l'entité investissante acquiert ou détient au moins 10 % du capital ou des droits de vote de l'entreprise investie. Une fois la relation d'investissement direct constituée, l'ensemble des relations financières transfrontières (prêts, emprunts, crédits commerciaux, investissements en capital, bénéfices réinvestis) entre l'investisseur, les sociétés qu'il contrôle, l'entreprise investie et les sociétés qu'elle contrôle sont également considérées comme des investissements directs et comptabilisées comme tels. Les investissements immobiliers sont inclus dans les investissements directs, au titre des acquisitions d'actifs transfrontières.

Avertissement : les stocks d'investissements directs étrangers publiés par la Banque de France s'appuient sur différentes sources comptables et statistiques. Du fait de la disponibilité tardive de certaines informations, les données des trois dernières années sont révisées annuellement.

Fin 2024, en données provisoires, le stock d'investissements directs français à l'étranger dans le secteur du commerce atteint 115 milliards d'euros, soit 7,7 % de l'ensemble des investissements directs sortants. Il

augmente de 2 milliards par rapport à 2023 après un point haut à 122 milliards en 2022. En tendance haussière depuis 10 ans, le stock des investissements directs étrangers dans les entreprises résidentes du secteur du commerce se stabilise quant à lui au niveau de 2023 soit 105 milliards, et 11,3 % de l'ensemble des IDE entrants.

**Graphique 3.4 : Stocks d'investissements directs dans le secteur du commerce depuis 2014 (en milliards d'euros)**



Source : Banque de France, Direction de la balance des paiements.

Note : L'écart entre les investissements directs étrangers en France et ceux des seuls groupes non-résidents en France illustre la présence d'investissements directs étrangers entrants dont la France est le pays d'origine ultime (investissements circulaires).

Le secteur du commerce présente ainsi en 2024 une position nette créitrice<sup>51</sup> de 10 milliards d'euros en valeur mixte<sup>52</sup>, contre 8 milliards l'année précédente. Ce stock représente 1,8 % de la position nette totale en investissements directs de la France (568 milliards d'euros à fin 2024).

## 2.1 - L'essentiel de la position créitrice provient de la forte internationalisation du secteur du commerce de détail et de l'automobile

Avec une position nette de 10 milliards d'euros à fin 2024, le commerce se situe au quatrième rang parmi les grands secteurs d'activité, contribuant ainsi à renforcer la position nette positive de la France en investissements directs étrangers. Devant les activités commerciales et de réparation automobile, l'industrie affiche la position nette créitrice la plus élevée (367 milliards d'euros), suivie par le secteur des activités financières et d'assurance (183 milliards d'euros) et le secteur Information et communication (57 milliards d'euros).



<sup>51</sup> Égale à la différence entre investissements directs sortants et investissements directs entrants, la position nette en investissements directs étrangers (IDE) d'un pays est positive (créitrice) lorsque le pays est investisseur net à l'étranger et négative (débitrice) quand le pays accueille plus d'IDE qu'il n'en effectue lui-même à l'étranger. Elle évolue d'une année sur l'autre en fonction des flux nets d'IDE enregistrés au cours de l'année, des fluctuations de change (se traduisant par la variation de la contre-valeur en euro des encours libellés en devises) et d'autres ajustements statistiques (effets de valorisation et autres changements de volume).

<sup>52</sup> En valeur mixte, les capitaux propres détenus dans des sociétés cotées sont valorisés en valeur de marché, tandis que les investissements dans les sociétés non cotées sont valorisés en valeur comptable. Tous les chiffres relatifs aux investissements directs dans ce rapport sont donnés en valeur mixte.

**Tableau 3.9** : Position nette de la France en investissements directs étrangers par secteur d'activité<sup>53</sup>

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Agriculture, sylviculture et pêche (A)	- 0,2	- 0,5	- 0,2	- 0,7	- 0,3	- 0,2
Industries (B à E)	334,0	313,6	312,4	346,5	360,8	367,3
Construction (F)	6,4	3,3	0,5	6,5	3,4	5,5
<b>Commerce ; réparation d'automobiles (G)</b>	<b>23,1</b>	<b>14,7</b>	<b>28,7</b>	<b>23,3</b>	<b>7,5</b>	<b>10,1</b>
Transports et entreposages (H)	5,8	3,9	12,7	13,9	6,7	10,0
Hébergement et restauration (I)	- 0,7	- 4,5	- 7,4	- 8,3	- 10,0	- 8,1
Information et communication (J)	52,7	53,5	51,8	50,0	56,0	57,0
Activités financières et d'assurance (K)	190,5	180,9	201,5	167,7	177,0	183,3
Activités immobilières (L)	- 40,6	- 46,8	- 54,0	- 59,8	- 53,8	- 52,3
Autres services (M à S)	9,1	4,3	2,5	3,5	3,9	- 2,9
Non ventilé	- 1,4	- 1,1	- 1,9	- 1,5	- 1,4	- 1,5
<b>Total (tous secteurs)</b>	<b>578,8</b>	<b>521,2</b>	<b>546,7</b>	<b>541,1</b>	<b>549,8</b>	<b>568,0</b>

Source : Banque de France, Direction de la balance des paiements.

**La position nette créditrice du secteur du commerce provient principalement du commerce et de la réparation d'automobiles et du commerce de détail.** Ces deux secteurs d'activité présentent des positions créditrices de respectivement 14 et 6 milliards d'euros à fin 2024 et reflètent l'importante internationalisation de plusieurs grands groupes français. En particulier, le commerce de détail en magasin non spécialisé, qui comprend les supermarchés ou les grands magasins, contribue pour 10 milliards d'euros à la position créditrice nette de la France. Dans le commerce de gros, les investissements étrangers en France sont généralement supérieurs aux investissements français à l'étranger, à l'exception du commerce de gros de biens domestiques, qui présente une position créditrice de 11 milliards.



<sup>53</sup> La ventilation par activité économique est effectuée sur la base de la nomenclature NAF rév. 2. Le secteur est celui de l'entité résidente, pour les investissements entrants comme sortants. Pour les investissements directs français à l'étranger, le secteur est donc celui de l'investisseur, tandis qu'il s'agit du secteur de l'entreprise investie pour les investissements directs étrangers en France. Les sociétés holdings appartenant à un groupe coté sont reclassées en fonction de l'activité principale de leur groupe.

**Tableau 3.10** : Position nette de la France en investissements directs étrangers par type de commerce

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Commerce de gros (y compris intermédiaires)</b>	<b>- 0,1</b>	<b>- 7,1</b>	<b>- 2,9</b>	<b>- 1,5</b>	<b>- 14,4</b>	<b>- 9,5</b>
dont Intermédiaires du commerce de gros	- 3,3	- 2,8	- 4,0	- 3,3	- 2,5	- 2,9
dont CG de produits agricoles brut et animaux vivants	1,7	2,3	2,7	2,5	2,3	1,8
dont CG de produits alimentaires, boissons, tabac	5,2	0,4	1,1	- 0,1	- 0,1	- 0,2
dont CG de biens domestiques	2,2	1,4	10,4	17,8	8,5	10,5
dont CG d'équipements information et communication	- 3,3	- 4,1	- 6,1	- 4,3	- 5,7	- 5,2
dont CG d'autres équipements industriels	- 1,3	- 2,3	- 5,0	- 10,5	- 10,1	- 9,4
dont autres CG spécialisés	- 1,3	- 1,9	- 1,9	- 3,2	- 6,3	- 3,7
<b>Commerce de détail</b>	<b>16,0</b>	<b>15,2</b>	<b>16,4</b>	<b>13,5</b>	<b>7,8</b>	<b>5,9</b>
dont CD en magasin non spécialisé	21,4	17,6	20,0	16,6	11,8	9,9
dont CD non alimentaire en magasin spécialisé	- 5,4	- 2,6	- 3,0	- 2,6	- 3,8	- 3,9
<b>Commerce et réparation d'automobiles</b>	<b>7,2</b>	<b>6,6</b>	<b>15,2</b>	<b>11,3</b>	<b>14,1</b>	<b>13,6</b>
<b>Total commerce</b>	<b>23,1</b>	<b>14,7</b>	<b>28,7</b>	<b>23,3</b>	<b>7,5</b>	<b>10,1</b>

Source : Banque de France, Direction de la balance des paiements

## 2.2 – Cinq groupes concentrent la moitié des investissements directs à l'étranger du secteur du commerce à l'étranger

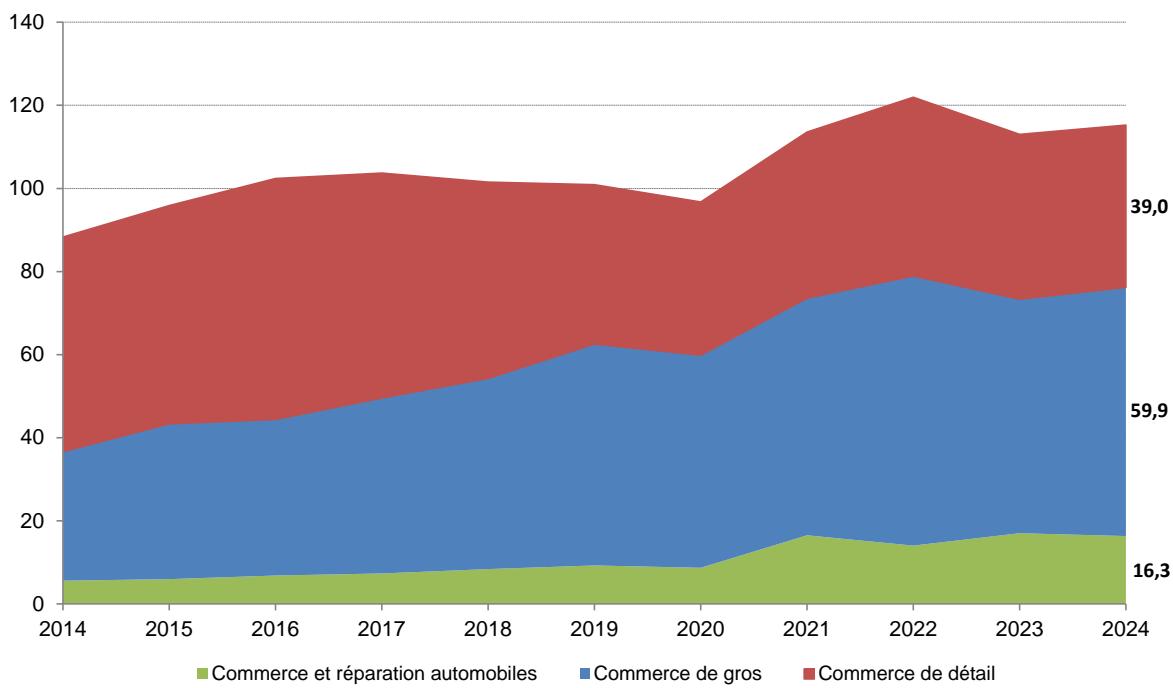
Cinq groupes d'envergure internationale, composés de sociétés liées à la grande distribution, au luxe, à l'équipement automobile ou encore à la commercialisation d'instruments scientifiques sont à l'origine de la moitié des **investissements directs à l'étranger** du secteur du commerce.

Les détentions d'investissements directs français à l'étranger dans le commerce de détail s'élèvent à 39 milliards d'euros à fin 2024. A la diminution d'un tiers enregistrée entre 2016 et 2019 (de 58 à 38 milliards d'euros) avait succédé un rebond de 6 milliards entre 2020 et 2022 (de 37 à 43 milliards) dont la moitié a été effacée en 2023 avant une stabilisation en 2024.

Depuis 2019, les entreprises françaises détiennent davantage d'investissements dans le commerce de gros que dans le commerce de détail. En 2024, les stocks d'investissements directs français à l'étranger dans le commerce de gros augmentent (de 56 à 60 milliards d'euros), reprenant la tendance haussière de la dernière décennie. Enfin, les entreprises du commerce et de la réparation d'automobiles sont en léger recul avec 16 milliards d'euros d'investissements à l'étranger.



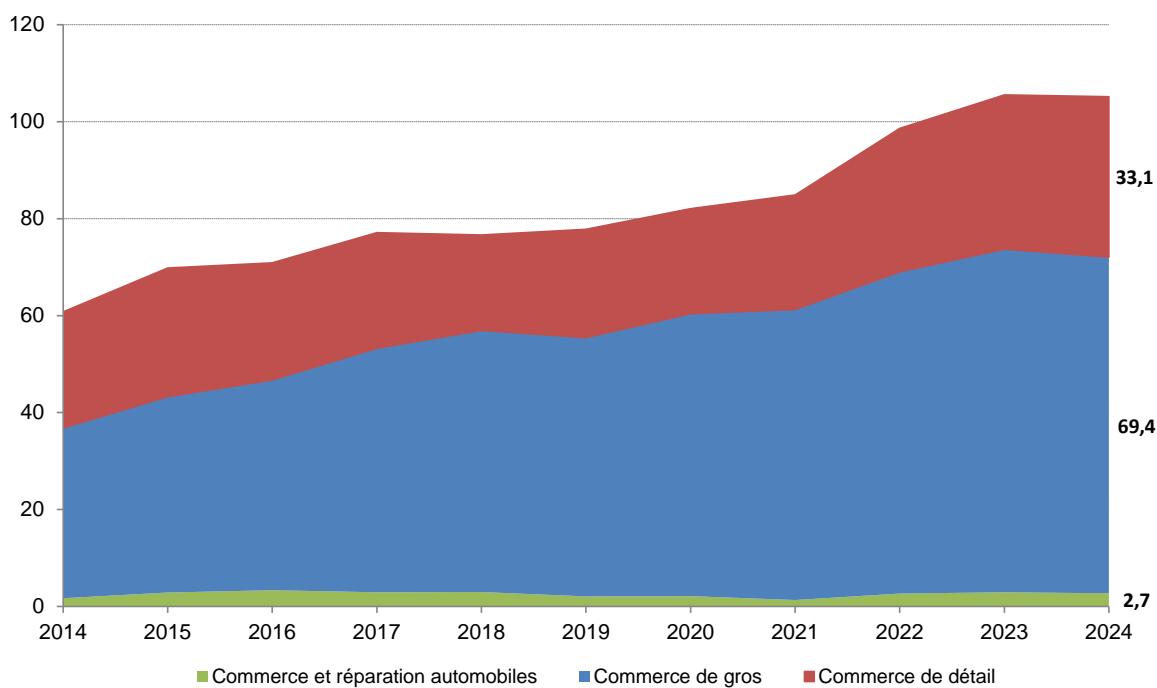
**Graphique 3.5 :** Décomposition du stock d'investissements à l'étranger des entreprises commerciales résidentes par type de commerce (en milliards d'euros)



Source : Banque de France, Direction de la balance des paiements.

Les **investissements directs entrants** dans le secteur commercial français sont nettement moins concentrés que les investissements sortants. Les investissements étrangers se portent davantage sur le commerce de gros (69 milliards d'euros à fin 2024) que sur le commerce de détail (33 milliards d'euros), dont le rythme de progression est en revanche plus dynamique (respectivement + 5 % et + 8 % en moyenne annuelle au cours des 5 dernières années). Les détentions étrangères dans le secteur du commerce et de la réparation d'automobiles sont quant à elles nettement plus faibles (3 milliards d'euros).

**Graphique 3.6 :** Décomposition sectorielle du stock d'investissements directs étrangers dans les entreprises commerciales résidentes (en milliards d'euros)



Source : Banque de France, Direction de la Balance des paiements.

## 2.3 – Les pays de l'Union européenne sont les principaux partenaires du secteur commercial français

L'Union européenne est la principale destination immédiate<sup>54</sup> des investissements directs français à l'étranger. Avec 57 milliards d'euros fin 2024, elle concentre 49 % du total des investissements directs détenus à l'étranger par des entreprises commerciales résidentes. À l'échelle mondiale, les principaux pays d'accueil, qui sont pour partie des pays de transit, sont les Pays-Bas, les États-Unis, le Royaume-Uni, la Belgique, le Luxembourg et l'Espagne.

Les évolutions récentes sont le reflet de plusieurs restructurations financières de grande ampleur. Après un important repli en 2023 (- 9 milliards d'euros) imputable à la réorganisation de ses holdings belges par un grand groupe français, le stock d'investissements directs des entreprises commerciales françaises à l'étranger se stabilise dans l'Union européenne (57 milliards d'euros) et progresse de 2 milliards d'euros dans le reste du monde (58 milliards d'euros).

**Tableau 3.11:** Ventilation géographique du stock d'investissements directs des entreprises commerciales françaises à l'étranger (par pays de contrepartie immédiate)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	en mds d'€
<b>Union européenne (à 27)</b>	<b>63,6</b>	<b>61,1</b>	<b>56,3</b>	<b>69,0</b>	<b>56,6</b>	<b>56,9</b>	
<b>Zone euro (à 19)</b>	<b>58,0</b>	<b>55,6</b>	<b>52,0</b>	<b>63,3</b>	<b>50,8</b>	<b>51,1</b>	
<b>dont :</b>							
Allemagne	1,8	1,4	- 0,6	2,5	2,2	2,4	
Belgique	11,4	11,7	17,0	19,2	8,2	8,8	
Espagne	12,6	8,9	8,6	8,6	8,5	7,3	
Italie	2,4	2,8	2,1	2,7	4,0	3,8	
Luxembourg	8,1	8,2	4,8	8,8	8,4	8,6	
Pays-Bas	18,5	19,1	17,6	17,6	15,9	16,1	
<b>Autres pays de l'Union européenne</b>	<b>5,6</b>	<b>5,5</b>	<b>4,4</b>	<b>5,7</b>	<b>5,8</b>	<b>5,8</b>	
<b>dont :</b>							
Pologne	3,1	2,8	1,5	2,8	2,8	2,8	
République tchèque	0,7	0,6	0,7	0,7	1,0	0,9	
Roumanie	0,6	0,7	0,6	1,0	0,8	0,8	
<b>Reste du monde</b>	<b>37,2</b>	<b>35,7</b>	<b>57,2</b>	<b>52,9</b>	<b>56,4</b>	<b>58,3</b>	
<b>dont :</b>							
Brésil	4,1	3,3	7,6	8,6	6,2	5,3	
Chine et Hong-Kong	4,2	3,2	4,4	4,5	5,1	5,1	
États-Unis	5,3	4,8	8,2	8,8	12,0	13,1	
Japon	0,9	1,4	1,5	1,2	1,4	1,3	
Royaume-Uni	7,0	8,0	8,1	7,4	12,1	12,2	
Russie	2,9	2,6	2,8	2,5	0,9	0,8	
Suisse	0,7	0,7	8,3	4,5	4,3	4,5	
<b>Total</b>	<b>100,9</b>	<b>96,7</b>	<b>113,6</b>	<b>121,9</b>	<b>113,0</b>	<b>115,2</b>	

Source : Banque de France, Direction de la balance des paiements.

Les pays de l'Union européenne gardent un poids prépondérant dans les investissements directs étrangers dans le secteur commercial résident français, avec 70 milliards d'euros à fin 2024. Ces investissements représentent

<sup>54</sup> Dans cette partie, la ventilation géographique des investissements directs français à l'étranger ou étrangers en France est réalisée en fonction du pays immédiat de destination ou de provenance des fonds, sans tenir compte de la localisation du destinataire final ou de l'investisseur ultime. Ainsi, lorsqu'une entreprise non résidente investit en France via le Luxembourg, l'investissement est attribué au Luxembourg et non au pays qui est à l'origine de l'investissement.

les deux tiers du total des stocks. Les premiers pays de provenance immédiate sont les Pays-Bas, le Royaume-Uni, l'Allemagne, et le Luxembourg.

**Tableau 3.12 :** Ventilation géographique du stock d'investissements directs étrangers dans les entreprises commerciales résidentes (par pays de contrepartie immédiate)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	en mds d'€
<b>Union européenne (à 27)</b>	<b>44,1</b>	<b>51,0</b>	<b>53,7</b>	<b>66,4</b>	<b>73,0</b>	<b>70,4</b>	
<b>Zone euro (à 19)</b>	<b>41,8</b>	<b>48,6</b>	<b>51,6</b>	<b>64,1</b>	<b>69,9</b>	<b>67,1</b>	
<b>dont :</b>							
Allemagne	11,0	12,5	13,5	14,7	14,5	14,9	
Autriche	0,6	3,5	2,1	2,4	2,6	2,6	
Belgique	4,4	4,1	4,3	10,1	12,3	9,8	
Espagne	0,7	0,2	0,2	0,5	0,6	0,8	
Italie	3,1	3,4	3,8	4,5	4,6	4,5	
Luxembourg	12,1	13,6	12,5	12,7	13,0	12,9	
Pays-Bas	7,9	9,9	13,3	16,1	19,6	19,3	
<b>Autres pays de l'Union européenne</b>	<b>2,2</b>	<b>2,4</b>	<b>2,0</b>	<b>2,3</b>	<b>3,1</b>	<b>3,2</b>	
<b>dont :</b>							
Danemark	1,7	1,9	1,3	1,3	1,4	1,5	
Suède	0,5	0,4	0,6	0,8	0,7	0,6	
<b>Reste du monde</b>	<b>33,7</b>	<b>31,1</b>	<b>31,2</b>	<b>32,2</b>	<b>32,5</b>	<b>34,8</b>	
<b>dont :</b>							
Chine et Hong-Kong	0,9	1,0	1,6	2,8	1,5	1,5	
États-Unis	8,7	9,5	8,9	7,9	7,7	8,2	
Japon	2,0	2,3	2,0	2,5	2,0	2,0	
Royaume-Uni	14,4	12,3	13,2	12,7	14,8	15,5	
Suisse	5,0	3,5	3,2	3,6	3,0	3,6	
<b>Total</b>	<b>77,8</b>	<b>82,1</b>	<b>84,9</b>	<b>98,6</b>	<b>105,6</b>	<b>105,2</b>	

Source : Banque de France, Direction de la balance des paiements.

## 2.4 – L'origine ultime<sup>55</sup> des investissements directs étrangers se situe aux États-Unis et au Royaume-Uni

L'attribution des investissements directs au pays de la tête de groupe de l'investisseur modifie la hiérarchie des principaux pays investisseurs en France, par rapport au classement établi sur la base du pays de provenance immédiate des fonds investis.

Les premiers pays investisseurs en France dans le secteur du commerce sont alors les États-Unis, l'Allemagne et le Royaume-Uni. À l'inverse, le poids des pays de transit, tels que le Luxembourg, les Pays-Bas et la Belgique, diminue nettement.

Selon cette approche, la France est également présente parmi les investisseurs directs ultimes, avec un encours de 20 milliards d'euros fin 2024. Plusieurs groupes multinationaux français disposent en effet de réseaux internationaux de filiales, en particulier des sociétés holdings localisées notamment aux Pays-Bas, au Luxembourg ou en Belgique, susceptibles de détenir des participations financières en France pour le compte du groupe.

<sup>55</sup> La ventilation des stocks d'investissements directs étrangers en France en fonction du pays de résidence de l'investisseur ultime repose sur la connaissance des liens financiers entre entreprises. Recommandée par l'OCDE, cette approche complémentaire fournit une analyse plus précise de l'origine géographique réelle des fonds investis dans les entreprises résidentes. À l'inverse, il n'est pas possible pour l'instant d'établir de ventilation géographique des investissements directs français à l'étranger selon les pays de destination ultime.

**Tableau 3.13 :** Origine ultime du stock d'investissements directs étrangers dans les entreprises commerciales résidentes

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>France</b>	<b>9,4</b>	<b>12,3</b>	<b>8,4</b>	<b>13,5</b>	<b>19,1</b>	<b>20,0</b>
<b>Union européenne (hors France)</b>	<b>29,5</b>	<b>35,3</b>	<b>38,1</b>	<b>43,4</b>	<b>44,6</b>	<b>43,5</b>
<b>Zone euro (hors France)</b>	<b>26,4</b>	<b>32,1</b>	<b>35,0</b>	<b>39,9</b>	<b>39,6</b>	<b>38,4</b>
<b>dont :</b>						
Allemagne	10,2	12,2	13,6	14,4	14,5	14,4
Belgique	4,4	4,4	4,4	4,9	4,6	3,6
Espagne	1,9	1,3	1,1	1,3	1,6	1,6
Italie	2,7	3,2	3,5	4,2	4,6	4,6
Luxembourg	2,8	3,8	4,9	5,7	5,0	4,6
Pays-Bas	2,5	5,1	5,0	4,0	4,4	4,6
<b>Autres pays de l'Union européenne</b>	<b>3,1</b>	<b>3,2</b>	<b>3,1</b>	<b>3,5</b>	<b>5,0</b>	<b>5,2</b>
<b>dont :</b>						
Danemark	1,9	1,9	1,3	1,3	1,3	1,5
Suède	1,1	1,2	1,8	2,1	2,8	2,8
<b>Reste du monde</b>	<b>38,9</b>	<b>34,5</b>	<b>38,3</b>	<b>41,7</b>	<b>41,9</b>	<b>41,6</b>
<b>dont :</b>						
Chine et Hong-Kong	1,8	1,9	2,7	3,8	2,7	2,8
États-Unis	16,3	15,7	16,9	15,6	14,5	14,6
Japon	3,4	3,0	2,4	4,3	4,5	3,8
Royaume-Uni	10,2	7,2	10,8	12,1	13,5	13,9
Suisse	4,1	3,8	3,0	2,8	3,1	2,5
<b>Total</b>	<b>77,8</b>	<b>82,1</b>	<b>84,9</b>	<b>98,6</b>	<b>105,6</b>	<b>105,2</b>
<i>Total hors France</i>	68,4	69,8	76,4	85,1	86,5	85,2

Source : Banque de France, Direction de la balance des paiements.

### 3 – Les groupes étrangers réalisent un quart du chiffre d'affaires des sociétés commerciales

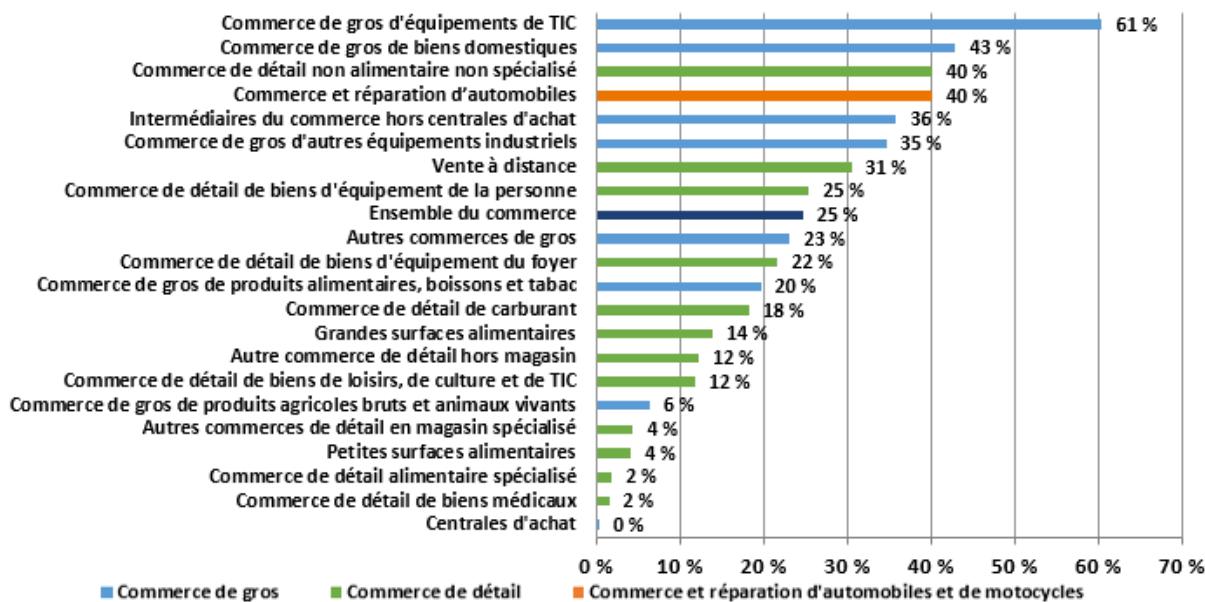
#### 3.1 – La part des groupes étrangers est plus importante dans le commerce et la réparation d'automobiles et de motocycles

En 2023, les filiales commerciales résidentes contrôlées par des groupes étrangers réalisent un chiffre d'affaires de 499 milliards d'euros et emploient 604 000 salariés, soit 25 % du chiffre d'affaires et 18 % de l'emploi salarié de l'ensemble des opérateurs commerciaux (unités légales) intervenant sur le territoire français. Ces chiffres englobent les flux internes aux sociétés d'un même groupe, ce qui gonfle le poids des groupes par rapport à une analyse des flux consolidés (voir annexe « Concepts et méthodes »).

Depuis 2022, le poids des filiales de groupes étrangers est plus élevé dans le commerce et réparation d'automobiles et de motocycles (40 % du chiffre d'affaires des unités commerciales résidentes en 2023) que dans le commerce de gros ou de détail (respectivement 26 % et 15 %). La création du groupe automobile multinational de droit néerlandais Stellantis en cours d'année 2021 explique pour partie ce constat : des sociétés auparavant sous contrôle français sont considérées comme des filiales de groupes étrangers depuis cette opération. Dans le commerce et la réparation d'automobiles et de motocycles, la part des filiales de groupes étrangers ne reflète pas complètement le poids des constructeurs automobiles étrangers dans la distribution d'automobiles en France. En effet, les concessionnaires automobiles en France distribuant des marques étrangères sont liés par

contrat (concession ou contrat d'agence) et non par des liens financiers avec les constructeurs automobiles étrangers ou leur filiale de commercialisation établie en France<sup>56</sup>.

**Graphique 3.7** : Part dans le secteur d'activité (en secteur d'unités légales) du chiffre d'affaires des filiales françaises de groupes étrangers en 2023 (en %)



Source : Insee - Lifi, Ésane

Note de lecture : En 2023, 61 % du chiffre d'affaires du commerce de gros de biens d'équipements des TIC est réalisé par des unités légales qui sont des filiales françaises de groupes étrangers.

Au sein du commerce de gros, l'activité des filiales sous contrôle étranger est dominante dans l'équipement de l'information et de la communication (61 % du chiffre d'affaires) tandis qu'elle est marginale dans le commerce de gros de produits agricoles bruts (6 %).

Parmi les intermédiaires du commerce, la présence étrangère est importante au sein des intermédiaires hors centrales d'achat (36 %) mais très faible dans les centrales d'achats (moins de 1 %).

Dans le commerce de détail, le contrôle étranger est modeste. Les groupes étrangers sont surtout présents dans le commerce de détail non alimentaire non spécialisé (leurs filiales commerciales réalisent 40 % de son chiffre d'affaires), la vente à distance (31 %), l'équipement de la personne (25 %), l'équipement du foyer (22 %) et la vente de carburant (18 %). En revanche, ils sont quasiment absents des commerces alimentaires spécialisés et du commerce de biens médicaux, secteurs dans lesquels le poids des unités légales indépendantes est prépondérant.

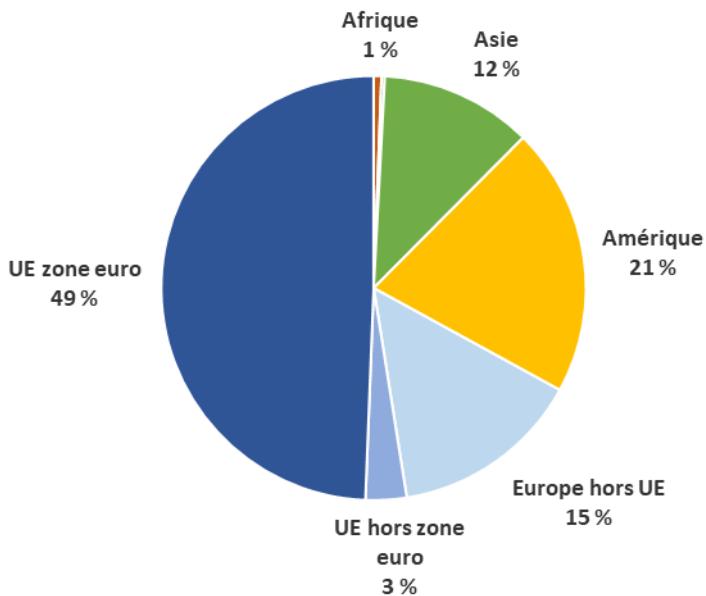
### 3.2 – Les groupes européens contrôlent deux tiers de l'activité des filiales commerciales des groupes étrangers

Les groupes européens dominent nettement au sein des groupes étrangers ayant une activité commerciale en France. En 2023, leurs filiales réalisent 67 % du chiffre d'affaires de l'ensemble des filiales commerciales résidentes de groupes étrangers. Parmi eux, les groupes originaires de l'Union européenne (UE 27) réalisent 52 % de l'activité commerciale des groupes étrangers, dont 49 % pour les seuls groupes de la zone euro.

Les filiales commerciales de groupes non européens sont majoritairement contrôlées par des groupes situés sur le continent américain (21 %) et en Asie (12 %).

<sup>56</sup> La problématique de sous-estimation de la concentration à partir des seules données d'entreprises fondées sur les unités légales et leurs liaisons financières est la même dans tous les secteurs du commerce, en particulier le commerce de détail.

**Graphique 3.8** : Répartition du chiffre d'affaires des filiales commerciales des groupes étrangers par zone géographique d'origine du groupe en 2023



Source : Insee - Lifi, Ésane

Note de lecture : En 2023, 49 % du chiffre d'affaires des filiales commerciales en France de groupes étrangers est réalisé par des filiales de groupes originaires de pays européens appartenant à la zone euro.

Le Royaume-Uni appartient au périmètre « Europe hors UE ».

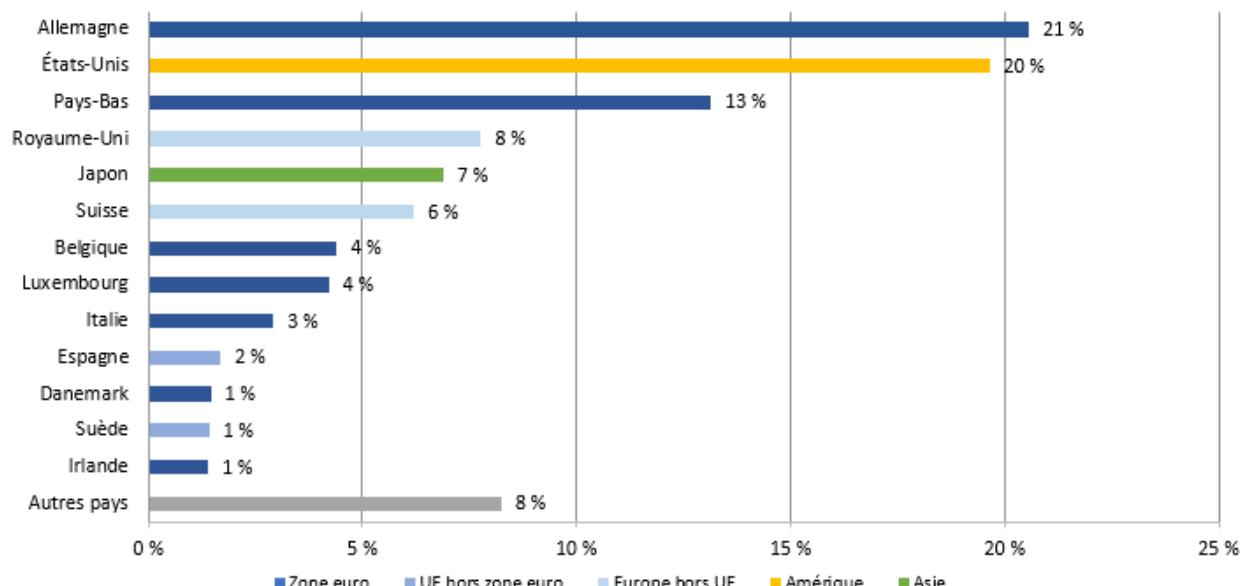
En 2023, l'Allemagne est le pays le plus présent, avec 103 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 21 % de l'activité des implantations commerciales en France de groupes étrangers. Ses principales filiales commerciales se trouvent notamment dans le commerce de véhicules automobiles (*Volkswagen, Mercedes-Benz, BMW*) et les supermarchés (*Lidl par exemple*).

Les filiales commerciales des groupes américains arrivent en deuxième position, avec un chiffre d'affaires de 98 milliards d'euros, soit 20 % de l'activité commerciale d'origine étrangère. Leur poids est presque équivalent à celui des implantations des groupes allemands. Ces filiales exercent 78 % de leur activité commerciale dans le commerce de gros, en particulier dans le commerce de gros de produits pharmaceutiques (*Alliance healthcare repartition, MSD France, Bristol Myers Squibb, Pfizer...*) et d'ordinateurs (*TD Synnex France, Dell...*). Elles exercent également dans le commerce de détail (notamment *Amazon*).

Les filiales commerciales des groupes néerlandais, au troisième rang avec 66 milliards de chiffre d'affaires, soit 13 % de l'activité, sont notamment implantées dans le commerce de véhicules automobiles, comme pour l'Allemagne (*Peugeot* et *Citroën* appartenant au groupe de droit néerlandais *Stellantis*).



**Graphique 3.9 :** Part du chiffre d'affaires des filiales commerciales des groupes étrangers par nationalité du groupe en 2023



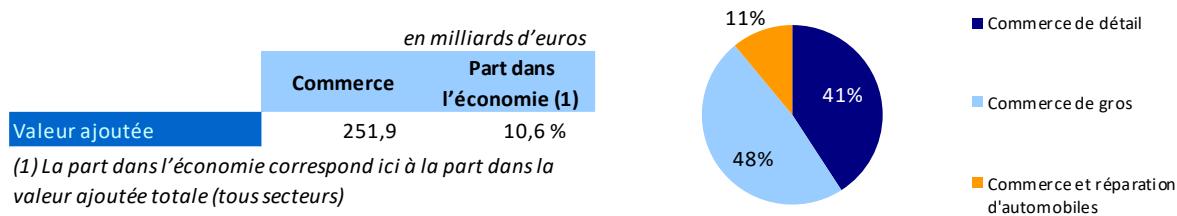
Source : Insee - Lifi, Ésane

Note de lecture : En 2023, les filiales commerciales en France de groupes contrôlés par les États-Unis réalisent 20 % du chiffre d'affaires total des filiales commerciales de groupes étrangers.

# DONNÉES DE CADRAGE : LE COMMERCE DANS L'ÉCONOMIE

Sauf mention contraire, l'artisanat commercial est compté avec le commerce

## Valeur ajoutée des secteurs du commerce et sa répartition en 2022 (hors artisanat commercial)



## Chiffre d'affaires hors TVA des secteurs du commerce

	2022	2023	2024 (pr)
Commerce de détail et artisanat commercial	574,9	598,4	610,4
Commerce de gros	1 151,7	1 154,7	1 123,6
Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	230,4	259,8	256,6
<b>Ensemble commerce</b>	<b>1 957,0</b>	<b>2 012,9</b>	<b>1 990,7</b>

pr : provisoire révisé

Source : Insee, comptes du commerce, base 2020

Dans le tableau de synthèse ci-dessus, l'activité est mesurée par le chiffre d'affaires hors TVA des secteurs définis par l'activité principale des unités légales. Dans le reste du rapport, d'autres concepts sont utilisés pour mesurer l'activité (cf Annexe : concepts et définitions).

## Eff. Non salarié au 31/12 dans les secteurs du commerce (hors micro-entrepreneurs)

Hors artisanat commercial	2023 en milliers	Part dans les secteurs marchands
Commerce de détail	176,9	10 %
Commerce de gros	47,2	3 %
Commerce, répar. auto.	44,2	3 %
<b>Ensemble commerce</b>	<b>274,1</b>	<b>16 %</b>

Source : Insee, base non-salariés

## Taux de marge commerciale

(rapport entre la marge commerciale et les ventes de marchandises)

Hors artisanat commercial	2022
Commerce de détail	28,4%
Commerce de gros	18,0%
Commerce, répar. auto.	13,0%
<b>Ensemble commerce</b>	<b>20,4%</b>

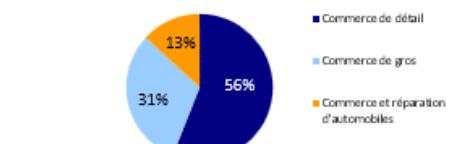
Source : Insee, comptes du commerce, base 2020

## Eff. salarié et salaires dans les secteurs du commerce (hors intérim)

Hors artisanat commercial	T2 2025 en milliers	Part dans les secteurs principalement marchands (%)	Salaires en 2024 (bruts horaires moyens, en euros)
Commerce de détail	1 889	10,8	18,3
Commerce de gros	1 039	6,0	28,1
Commerce, répar. auto.	444	2,5	20,6
<b>Ensemble commerce</b>	<b>3 372</b>	<b>19,3</b>	<b>21,9</b>

Source : Insee, estimations d'emploi, base tous salariés

## Répartition de l'emploi salarié du commerce en 2025 (hors intérim)



Source : Insee, estimations d'emploi

Les données présentées dans tout le rapport concernent les sociétés et entreprises individuelles des secteurs du commerce, et non les entreprises au sens de la loi de modernisation de l'économie.

Elles portent sur la dernière année disponible dans les statistiques de l'Insee.

Elles sont présentées dans la base 2020 des comptes nationaux et en nomenclature Naf rév.2

# ANNEXE : CONCEPTS ET DÉFINITIONS

---

## Unité d'observation

Dans l'ensemble du rapport, l'unité d'observation correspond à l'unité légale (société ou entreprise individuelle) et non à l'entreprise au sens économique (définition de la loi de modernisation de l'économie, décret n°2008-1354). L'entreprise au sens économique tient compte des liens de détention financière entre entités juridiques au sein des groupes de sociétés, et peut être constituée d'une ou de plusieurs unités légales. Elle est définie plus précisément comme la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes.

L'utilisation du concept d'unité légale dans ce rapport permet de mettre en cohérence les comptes du commerce avec le cadre central des comptes nationaux. Les statistiques disponibles en matière d'emploi et de démographie d'entreprises reposent également sur les unités légales. Toutefois, ce concept présente plusieurs inconvénients en termes d'analyse.

En premier lieu, le périmètre des unités commerciales étudié dans ce rapport est sensible à des choix organisationnels de la part des groupes de société. Par exemple, les ventes d'un groupe industriel ne sont pas comptabilisées si les unités productives écoulent directement leur production à l'extérieur du groupe. A l'inverse, si le groupe constitue une unité commerciale chargée d'écouler la production, les ventes de cette unité sont comptabilisées.

En second lieu, les chiffres d'affaires, ventes de marchandises et ventes au détail englobent les échanges entre unités d'un même groupe car il n'y a pas de consolidation comptable. Les flux mesurés sont donc affectés par les réorganisations internes aux groupes et par des prix d'échange qui ne sont pas nécessairement équivalents aux prix de marché. La mesure des évolutions de l'activité des secteurs n'est ainsi pas toujours le reflet d'un dynamisme autonome et peut être perturbée par des stratégies fiscales ou juridiques de groupes. De plus, la comptabilisation des échanges internes aux groupes gonfle artificiellement leur part de marché, ce qui affecte particulièrement les analyses en termes de poids des groupes (partie III). La part de marché des grandes entreprises et des entreprises de taille intermédiaires est également surestimée par rapport à ce qui serait obtenu dans une approche en entreprises économique avec une consolidation des flux internes.

## Définition des activités commerciales

Dans ce rapport, le secteur du commerce regroupe les unités légales dont l'activité principale appartient à la section « Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » de la nomenclature d'activités française.

Une activité commerciale consiste à vendre des marchandises obtenues d'un tiers, sans les transformer. L'activité des intermédiaires du commerce, qui mettent en rapport les acheteurs et les vendeurs (ou bien exécutent des opérations commerciales pour le compte d'un tiers), sans être propriétaires des produits concernés, fait partie du commerce. La section englobe également les services de réparation d'automobiles et de motocycles.

Les activités de la section « Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » comportent trois divisions sectorielles :

- Les activités de commerce de gros se caractérisent par la revente de marchandises à des clients professionnels. Les unités relevant de cette activité principale sont des grossistes, des centrales d'achat et des intermédiaires du commerce de gros. Ce rapport mesure leur activité de commerce à travers leurs ventes de marchandises (cf. définition ci-dessous), ce qui exclut leurs éventuelles activités secondaires non commerciales ;
- Les activités de commerce de détail se caractérisent par la revente de marchandises à un public large constitué majoritairement de ménages. Les unités relevant de cette activité principale sont des détaillants ou des intermédiaires du commerce de détail. Ce rapport mesure leur activité de commerce par le concept de vente au détail, qui est une mesure proche de la vente de marchandises et exclut les éventuelles activités secondaires non commerciales ;
- Les activités de commerce et réparation d'automobiles et de motocycles se caractérisent par la revente en l'état (en gros ou au détail) de véhicules automobiles et leurs pièces détachées, et la réparation de ces mêmes véhicules. Ce rapport mesure l'activité des unités spécialisées dans ces activités par leur

chiffre d'affaires, qui englobe non seulement leurs activités commerciales mais aussi leurs activités de service de réparation et leurs activités secondaires.

## Définitions comptables

Les **ventes de marchandises** recouvrent la revente de marchandises en l'état ou après des opérations mineures associées au commerce (stockage, découpe, conditionnement...).

Les **ventes au détail** recouvrent les ventes de marchandises au grand public ainsi que les ventes au grand public de produits commissionnés (tabac, journaux, carburants...). Ces derniers sont considérés au prix de vente et non seulement au montant de la commission.

Le **chiffre d'affaires** représente le montant des affaires (hors taxes) réalisées par une unité statistique (entreprise, unité légale) avec les tiers dans l'exercice de son activité professionnelle normale et courante. Il correspond à la somme des ventes de marchandises, de produits fabriqués, des prestations de services et des produits des activités annexes.

La **marge commerciale** réalisée par une unité statistique (entreprise, unité légale), est définie comme la différence entre le montant hors taxes des ventes de marchandises et le coût d'achat hors taxes des marchandises vendues.

La **valeur ajoutée** (VA) représente la richesse nouvelle produite par l'entreprise lors du processus de production qui pourra être répartie sous forme de revenus. Elle permet de calculer la richesse brute créée par une entreprise, avant rémunération de ses salariés, de ses apporteurs de capitaux et des administrations.

L'**excédent brut d'exploitation** (EBE) est un indicateur financier qui mesure la rentabilité d'une entreprise en comparant les revenus et les charges d'exploitation. Il représente le cash-flow tiré de l'exploitation d'une entreprise avant la prise en compte des impacts du mode de financement. L'excédent brut d'exploitation est une ressource permettant à l'entreprise de maintenir son outil de production et de le développer, et de rémunérer les capitaux engagés.

## ANNEXE – DÉFINITION DE LA NOTION DE CATÉGORIE D'ENTREPRISES COMME MESURE DE LEUR TAILLE

---

Dans l'ensemble du rapport, l'unité d'observation correspond à l'unité légale (société ou entreprise individuelle) et les secteurs d'activité sont définis par l'activité principale de ces unités. Dans les parties relatives aux catégories d'entreprises, on considère la catégorie de l'entreprise économique à laquelle appartient l'unité légale (voir annexe « Concepts et définitions »). Ainsi, les catégories d'entreprises tiennent compte des liens financiers des unités commerciales pour évaluer leur taille, considérant qu'une unité appartenant à un groupe est susceptible de bénéficier de l'appui d'autres unités de ce groupe.

Quatre catégories d'entreprise sont définies dans le décret d'application de la loi de modernisation de l'économie (décret n°2008-1354) pour les besoins de l'analyse statistique et économique :

- les petites et moyennes entreprises dont les microentreprises ;
- les entreprises de taille intermédiaire ;
- les grandes entreprises.

Pour déterminer la catégorie à laquelle une entreprise appartient, les données suivantes, afférentes au dernier exercice comptable clôturé et calculées sur une base annuelle, sont utilisées : l'effectif, le chiffre d'affaires et le total du bilan.

Les **petites et moyennes entreprises** (PME) sont celles qui, d'une part, occupent moins de 250 personnes, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros. Parmi elles, les microentreprises occupent moins de 10 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros.

Les **entreprises de taille intermédiaire** (ETI) sont des entreprises qui n'appartiennent pas à la catégorie des PME et qui, d'une part, occupent moins de 5 000 personnes, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1 500 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 000 millions d'euros.

Les **grandes entreprises** (GE) sont des entreprises qui occupent au moins 5 000 salariés, ou réalisent un chiffre d'affaires annuel supérieur à 1,5 milliard d'euros avec un total de bilan supérieur à 2 milliards d'euros.

# ANNEXE – CORRESPONDANCE ENTRE LES REGROUPEMENTS UTILISÉS ET LES CODES DE LA NAF

## COMMERCE DE GROS ET INTERMÉDIAIRES

Secteur dans les publications sur le commerce	Activité principale exercée (APE) : code(s) NAF
<b>C.G. de produits agricoles bruts</b>	<b>Groupe 46.2</b>
Céréales, tabac non manufacturé, semences et aliments pour le bétail	4621Z
Autres produits	4622Z, 4623Z, 4624Z
<b>C.G. de produits alimentaires, de boissons et de tabac</b>	<b>Groupe 46.3</b>
Produits frais	4631Z, 4632A, 4632B, 4632C, 4633Z, 4638A
Boissons (alcoolisées ou non)	4634Z
Autres produits	4635Z, 4636Z, 4637Z, 4638B, 4639A, 4639B
<b>C.G. de biens domestiques</b>	<b>Groupe 46.4</b>
Produits pharmaceutiques	4646Z
Autres produits	4641Z, 4642Z, 4643Z, 4644Z, 4645Z, 4647Z, 4648Z, 4649Z
<b>C.G. d'équipements de l'information et de la communication</b>	<b>Groupe 46.5</b>
Ordinateurs, équipements informatiques périphériques et logiciels	4651Z
Composants et équipements électroniques et télécommunication	4652Z
<b>C.G. d'autres équipements industriels</b>	<b>Groupe 46.6</b>
Équipements de bureau	4665Z, 4666Z
Matériel électrique	4669A
Autres équipements	4661Z, 4662Z, 4663Z, 4664Z, 4669B, 4669C
<b>Autres C.G. spécialisés</b>	<b>Groupe 46.7</b>
Combustibles et produits annexes	4671Z
Produits pour l'installation de l'habitat et de la construction	4673A, 4673B, 4674A, 4674B
Autres produits	4672Z, 4675Z, 4676Z, 4677Z
<b>C.G. non spécialisés</b>	<b>Groupe 46.9</b>
<b>Commerce de gros hors intermédiaires</b>	<b>Division 46 hors groupe 46.1</b>
<b>Intermédiaires du commerce</b>	<b>Groupe 46.1</b>
<i>dont centrales d'achats</i>	4612A, 4617A, 4619A
<b>Commerce de gros et intermédiaires</b>	<b>Division 46</b>



## COMMERCE DE DÉTAIL ET ARTISANAT COMMERCIAL

Secteur dans les publications sur le commerce	Activité principale exercée (APE) : code(s) NAF
<b>ENSEMBLE DU COMMERCE EN MAGASIN</b>	<b>1071B, 1071C, 1071D, 1013B, et groupes 47.1 à 47.7</b>
<b>ENSEMBLE du commerce alimentaire en magasin</b>	
<b>Alimentation spécialisée et artisanat commercial</b>	<b>1071B, 1071C, 1071D, 1013B, et groupe 47.2</b>
Boulangeries-pâtisseries	1071B, 1071C, 1071D, 4724Z
Boucheries-charcuteries	1013B, 4722Z
Autres magasins d'alimentation spécialisée et tabac	4721Z, 4723Z, 4725Z, 4726Z, 4729Z
<b>Petites surfaces d'alimentation générale et magasins de produits surgelés</b>	<b>4711A, 4711B, 4711C</b>
<b>Grandes surfaces d'alimentation générale</b>	<b>4711D, 4711E, 4711F</b>
Supermarchés	4711D
Magasins multi-commerces	4711E
Hypermarchés	4711F
<b>ENSEMBLE du commerce non alimentaire en magasin</b>	
<b>Grands magasins et autres magasins non alimentaires non spécialisés</b>	<b>4719A, 4719B</b>
<b>Magasins non alimentaires spécialisés (y c. pharmacie)</b>	<b>Groupes 47.3, 47.4, 47.5, 47.6, et 47.7</b>
Carburants	4730Z
Technologie de l'information et de la communication	4741Z, 4742Z, 4743Z
Equipement du foyer	4751Z, 4752A, 4752B, 4753Z, 4754Z, 4759A, 4759B
Culture, loisirs	4761Z, 4762Z, 4763Z, 4764Z, 4765Z
Autres commerces de détail en magasin spécialisé	Groupe 47.7
Habillement-chaussures	4771Z, 4772A
Autres équipements de la personne	4772B, 4775Z, 4777Z, 4778A
Pharmacies, articles médicaux et orthopédiques	4773Z, 4774Z
Autres magasins spécialisés	4776Z, 4778B, 4778C, 4779Z
<b>ENSEMBLE DU COMMERCE HORS MAGASIN</b>	<b>Groupes 47.8 et 47.9</b>
Commerce sur éventaire ou marché	4781Z, 4782Z, 4789Z
Ventes à distance et autres formes de commerce	4791A, 4791B, 4799A, 4799B
<b>ENSEMBLE COMMERCE DE DETAIL ET ARTISANAT COMMERCIAL</b>	<b>1013B, 1071B, 1071C, 1071D et division 47</b>
<i>dont : artisanat commercial</i>	<i>1013B, 1071B, 1071C, 1071D</i>
<i>dont : commerce de détail hors pharmacies (inclus artisanat commercial)</i>	<i>1013B, 1071B, 1071C, 1071D, et division 47 hors 4773Z, 4774Z</i>

## COMMERCE ET RÉPARATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES

Secteur dans les publications sur le commerce	Activité principale exercée (APE) : code(s) NAF
Commerce de véhicules automobiles	4511Z, 4519Z
Entretien et réparation de véhicules automobiles	4520A, 4520B
Commerce de gros d'équipements automobiles	4531Z
Commerce de détail d'équipements automobiles	4532Z
Commerce et réparation de motocycles	4540Z
<b>ENSEMBLE COMMERCE ET RÉPARATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES</b>	<b>Division 45</b>

## **ANNEXE – MÉTHODE : LES INVESTISSEMENTS DIRECTS À L’ÉTRANGER**

Les statistiques d’investissements directs étrangers, produites par la Banque de France, sont établies conformément à la méthodologie dite « du principe directionnel étendu », recommandée par le 6<sup>ème</sup> manuel de balance des paiements du FMI (2008). Celle-ci constitue la norme officielle dans l’Union européenne. Pour des raisons d’homogénéité des séries statistiques, les données géographiques et sectorielles historiques ont été retraitées selon la même méthodologie. Par ailleurs, ces séries sont établies en « valeur mixte » : les investissements en capitaux propres dans des sociétés cotées sur les marchés financiers sont comptabilisés en valeur de marché, tandis que les investissements dans des sociétés non cotées sont mesurés en valeur comptable.

Le principe directionnel étendu présente les opérations et positions d’investissements directs en fonction du centre de décision économique : les prêts entre sociétés appartenant à un même groupe international ne sont pas classés en fonction du sens du prêt, mais d’après la résidence de la tête de groupe. Ainsi, le prêt d’une filiale à sa maison mère ou l’investissement en capital d’une filiale dans sa maison mère (représentant moins de 10 % du capital), considérés comme ayant été décidés par la maison mère, sont qualifiés d’investissements à rebours et sont reclassés en désinvestissements de la mère dans la fille. Par extension, le traitement principe directionnel est également appliqué aux relations entre sociétés « sœurs », c'est-à-dire appartenant au même groupe international mais sans lien direct en capital entre elles. Lorsqu'une société résidant en France détient une créance sur une société sœur non-résidente, si la tête de groupe est également résidente, la créance est considérée comme un investissement à l’étranger ; si la tête de groupe est non-résidente, la créance est reclassée comme un désinvestissement étranger en France.

L’objectif de ce reclassement est de neutraliser les flux et les stocks d’investissements directs entrants et sortants liés au développement par les multinationales de réseaux internationaux de filiales susceptibles de porter des créances et des engagements intra-groupes. Ainsi, certaines filiales résidentes d’un groupe français peuvent dégager des excédents de trésorerie alors que d’autres ont des besoins de trésorerie. Avec la méthodologie du principe directionnel étendu, la position nette, positive ou négative, vis-à-vis du centre de trésorerie non-résident figure uniquement dans les investissements français à l’étranger, ce qui a pour effet de réduire du même montant les investissements entrants et sortants. Cette règle de classement peut conduire à des stocks négatifs, correspondant notamment au cas de groupes puisant davantage de fonds dans la trésorerie de leurs filiales étrangères que ce qu’ils y ont investi.

La méthodologie de la balance des paiements peut être consultée à l’adresse ci-dessous :

<https://www.banque-france.fr/fr/publications-et-statistiques/statistiques/balance-paiements>

Des séries statistiques depuis 2000 par pays et secteur d’activité sont également disponibles à l’adresse suivante :

<https://www.banque-france.fr/fr/publications-et-statistiques/statistiques/les-investissements-directs#Investissements-directs--series-annuelles-25710>